

**1.**

**ETAT DES MILIEUX  
NATURELS, DES  
PAYSAGES, DU SITE ET  
DE SON  
ENVIRONNEMENT**





**SOMMAIRE**

<b>1.....</b>	<b>17</b>
<b>ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>17</b>
<b>1.1 Contexte général .....</b>	<b>20</b>
1.1.1 Situation géographique .....	20
1.1.1 Découpage administratif .....	21
1.1.2 Accès exclusivement routier .....	24
1.1.3 Note historique : de multiples occupations du territoire.....	26
<b>1.2 Evolution économique et sociale.....</b>	<b>27</b>
1.2.1 Démographie.....	27
1.2.2 Economie locale .....	30
1.2.1 Vie associative .....	32
<b>1.3 Logement .....</b>	<b>34</b>
1.3.1 Evolution du logement .....	34
1.3.2 Typologie des logements.....	34
1.3.3 Résidences principales .....	35
1.3.4 Logement social et saisonnier .....	36
<b>1.4 Tourisme.....</b>	<b>37</b>
1.4.1 Gestion du tourisme.....	37
1.4.2 Stratégie touristique .....	38
1.4.3 Logement touristique.....	42
1.4.4 Activités touristiques.....	45
1.4.5 Animations et Evénements .....	55
1.4.6 Clientèle .....	57
<b>1.5 Infrastructures.....</b>	<b>62</b>
1.5.1 Gestion de l'eau potable .....	62
1.5.2 Gestion de l'assainissement .....	67
1.5.3 Gestion des déchets .....	71
1.5.4 Energie électrique .....	73
1.5.5 Déplacement et stationnement .....	73
<b>1.6 Eléments d'environnement.....</b>	<b>75</b>
1.6.1 Cadre géologique .....	75
1.6.2 Géomorphologie .....	75
1.6.3 Cadre hydrographique .....	80
1.6.4 Les facteurs climatiques.....	82
1.6.5 Patrimoine humain.....	84
1.6.6 Zonage de connaissance, de gestion et de conservation des espaces naturels.....	91
1.6.7 Habitats.....	104
1.6.8 Flore .....	108
1.6.9 Faune.....	111
1.6.10 Hiérarchisation des enjeux écologiques .....	132
1.6.11 Continuités écologiques.....	134
1.6.12 Paysage .....	136
<b>1.7 Contexte réglementaire .....</b>	<b>142</b>
1.7.1 Schéma de Cohérence Territoriale.....	142
1.7.2 Plan Local d'Urbanisme .....	143
1.7.3 Cadastre .....	143
1.7.4 Servitude d'Utilité Publique .....	144
1.7.5 Régime forestier.....	145
1.7.6 Directive Territoriale d'Aménagement Alpes Maritime .....	145
1.7.7 Loi montagne.....	147

## 1.1 CONTEXTE GENERAL

### 1.1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE



Castellane est un village de Haute-Provence, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, porte d'entrée amont des Gorges du Verdon et au cœur du Parc Naturel Régional du Verdon. Il se situe à équidistance entre Sisteron au Nord-Ouest et Cannes au Sud-Est (82km).

A une altitude comprise entre 639 et 1 761 mètres (724m pour le centre), Castellane est dominée par son « Roc », gigantesque bloc de calcaire à 911 mètres d'altitude. De ce point, on peut apercevoir plusieurs sommets à plus de 1000 mètres qui font l'environnement paysager du village : la Crête du Pré Chauvin (1741m) et le Castellard

(1725m) qui sont sur la commune, mais aussi la Tête de la Sapée (1628m), la Serrière de Rouret (1365m), le Sommet des Blaches (1310m), etc.

Le massif du Montdenier s'étend sur la partie ouest de la commune (anciennes commune de Taulanne, Chasteuil et Villars-Brandis) et les Préalpes de Castellane occupent l'essentiel du reste du territoire. La commune, traversée par le Verdon, accueille aussi deux lacs de barrage : le lac de Castillon et le lac de Chaudanne, construits en 1928.



## 1.1.1 DECOUPAGE ADMINISTRATIF

### 1.1.1.1 Présentation générale

ZONAGE	NOM
Commune	Castellane
Aire urbaine	Commune isolée hors influence de pôle
Zone d'emplois	Digne les Bains
Département	Alpes de Haute Provence
Etab. Pub. de coop. interco.	Moyen Verdon
Région	Provence Alpes Côte d'Azur

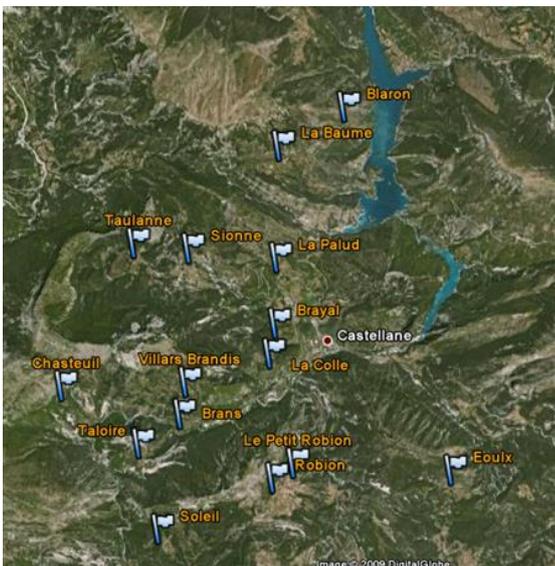
Castellane s'étend sur 117,8 km<sup>2</sup>, avec une densité de la population de 13,2 hab./km<sup>2</sup> en 2012. Les habitants sont les Castellonais et Castellonaises.

Avec 1557 habitants au dernier recensement et 10652 lits touristiques (dont plus de 70% hors résidence secondaires), elle est résolument une commune touristique.

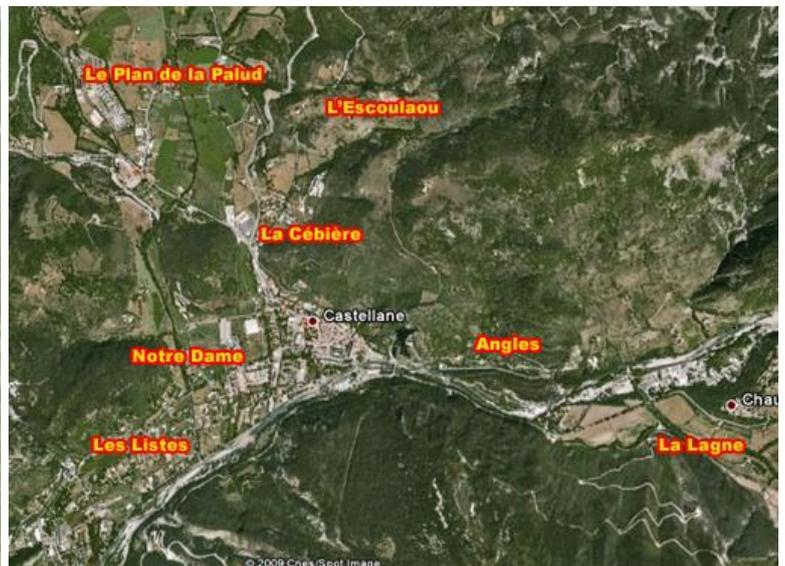
Le territoire communal est organisé en étoile, avec un bourg principal et de nombreux bourgs et quartiers autour. Certains de ceux-ci sont peu habités ou accueillent des gens seulement à la saison estivale, d'autres ont une population qui y vit à l'année. Bon nombre d'entre eux possédait autrefois une école communale. Celles-ci ont progressivement fermé faute d'enfants, victimes de l'exode rural, de la désertification et du net recul des activités agricoles. Les hameaux lui apportent de nombreux atouts (agriculture, élevage, un cadre de vie privilégié, patrimoine architectural et paysager...) mais aussi des contraintes (éloignement, dépeuplement, voirie, eau et assainissement, etc.). Cette particularité a amené la municipalité à instaurer des conseils de hameaux, avec des délégués dont le rôle est de servir de relai entre les hameaux et la mairie (préoccupations, besoins spécifiques). Certains hameaux sont ainsi en train de se repeupler et de nombreux habitants s'investissent pour améliorer leur cadre de vie.

- Les 15 hameaux sont : La Baume, Blaron, Eoulx, Robion, Le petit Robion, Villars-Brandis, Taloire, Chasteuil, Brans, La Colle, Brayal, La Palud, Sionne, Taulanne, Château de Soleils. Beaucoup d'entre eux ont été rattachés à la commune de Castellane dans un passé récent.
- Les 8 quartiers sont : Les Listes (hautes, basses et grosses), La Lagne, Chaudanne, Angles, La Cèbière, l'Escoulaou, le Plan de la Palud, Notre Dame.

HAMEAUX



QUARTIERS



Castellane est également jumelée avec la commune italienne de Pescasseroli dans le Parc des Abruzzes (150km au Sud-Est de Rome) depuis 2001, engendrant des échanges culturels, cours de langue et visites réciproques.

### 1.1.1.2 Communauté de Communes du Moyen Verdon



Castellane fait partie de la **Communauté de Communes du Moyen Verdon**, dont le siège est à Castellane. Créée le 1<sup>er</sup> janvier 1994, elle compte 5321 habitants pour 19 communes membres : Allons, Angles, Barrême, Blieux, Castellane, Chaudon Norante, Clumanc, La Garde, Lambruisse, La Mure-Argens, La Palud sur Verdon, Moriez, Rougon, St André les Alpes, St Jacques, St Julien du Verdon, St Lions, Senez et Tartonne.

Son territoire s'étend ainsi du Grand Canyon du Verdon au sud, jusqu'aux douces vallées de l'Asse et aux sommets montagneux du Haut Verdon au nord, pour une superficie totale de 800 km<sup>2</sup>. Avec une densité de 6,6 hab. / km<sup>2</sup>, elle est peu peuplée puisqu'elle ne regroupe que 5321 habitants.

Au-delà de ses compétences obligatoires de développement économique et d'aménagement de l'espace fixées par la loi, la CCMV exerce aussi des compétences optionnelles dans les domaines

suivants :

- de la politique du logement et du cadre de vie,
- de la protection et de la mise en valeur de l'environnement avec notamment la mise en place de la collecte sélective et la gestion de trois déchetteries,
- du sport et de la culture,
- de l'accueil de la petite enfance

Par ailleurs, Les élus des Communautés de Communes du Moyen Verdon et du Teillon ont décidé en 2009 de réaliser conjointement un **schéma de développement touristique** à l'échelle des 21 communes composant le territoire des deux intercommunalités. Les actions découlant du diagnostic partagé s'échelonnent à horizon 2020.

### 1.1.1.3 Pays d'Asses Verdon Vaïre Var : « A3V »

Castellane fait également partie du Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var, une association qui regroupe 40 communes des cantons de Castellane, Saint-André-les-Alpes, Barrême, Colmars, Annot et Entrevaux.



En décembre 1999 les élus de ce territoire ont décidé d'associer leurs efforts pour agir ensemble sur l'aménagement de leur territoire, de bâtir une stratégie de développement local et de mettre en œuvre des actions pour améliorer les conditions de vie des habitants.

Ils ont élaboré une Charte de Pays qui précise les objectifs de développement choisis en commun. C'est sur cette base que le Pays négocie le « Contrat de Pays » avec l'Etat, la Région et le Conseil Général et obtient des financements pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

Cette association a pour objectif :

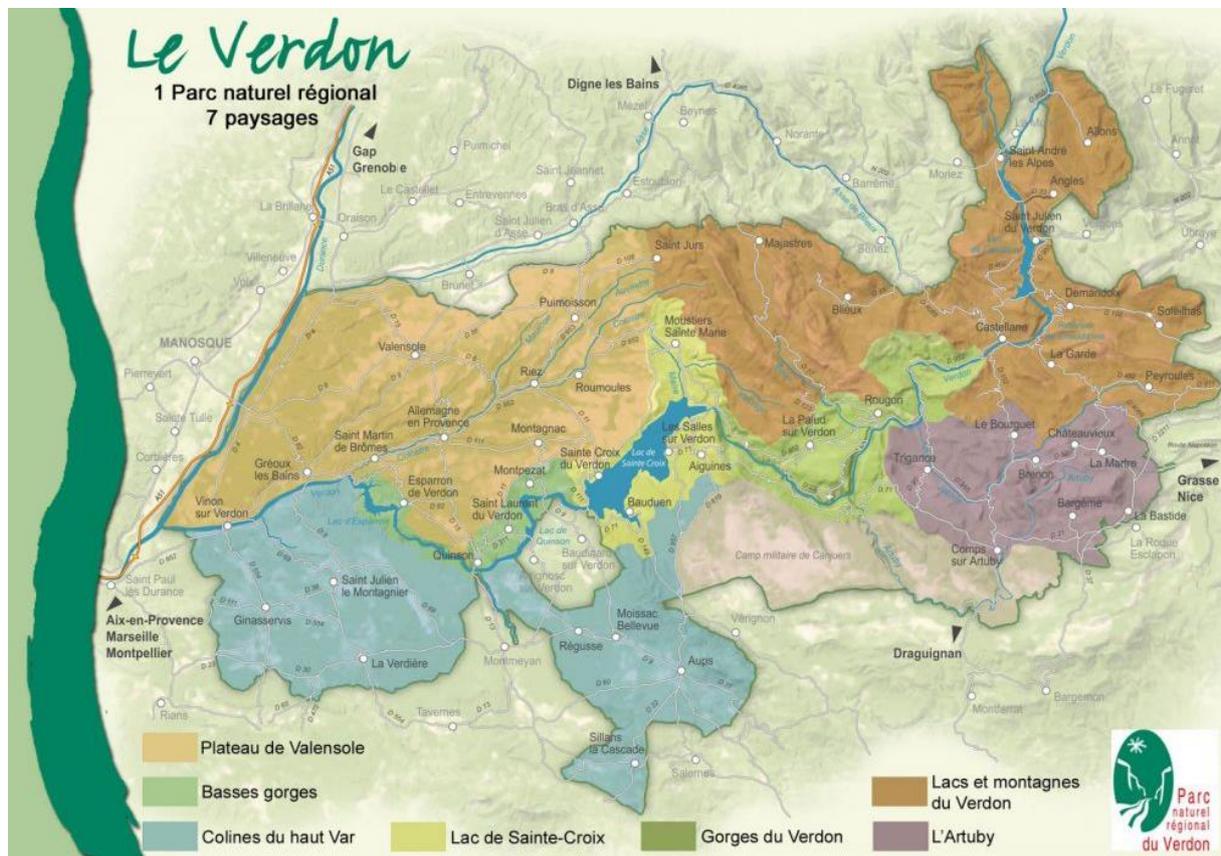
- d'agir pour le développement local,
- de débattre et trouver des solutions entre communes rurales qui partagent les mêmes problématiques,
- d'être plus forts pour se faire entendre auprès des institutions et des financeurs
- de coordonner les projets locaux à l'échelle du Pays,
- de permettre la participation des habitants aux choix des projets d'aménagement et à la vie du Pays.

#### 1.1.1.4 Parc Naturel Régional du Verdon



A cheval sur le département des Alpes de Haute Provence et du Var, le territoire du Parc naturel régional du Verdon s'étend sur une surface de 180 000 hectares. Représenté par sa rivière, le Verdon, c'est un territoire rural, agricole fort attractif en matière de tourisme de par sa richesse patrimoniale, ses paysages forts en caractère.

Créé en 1997, le Parc naturel régional du Verdon réunit 46 communes, les départements du Var et des Alpes de Haute Provence ainsi que la Région autour d'un projet de territoire qui a 5 objectifs : la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel ; l'aménagement du territoire ; le développement économique et social ; l'accueil, l'éducation et l'information ; l'expérimentation.



### 1.1.2 ACCES EXCLUSIVEMENT ROUTIER

Castellane bénéficie d'un accès uniquement routier : la commune a donc comme moyen de desserte des moyens individuels (voiture, taxi, ...) et des services de car. Elle se situe à la jonction de départementales :

- la D4085, aussi appelée Route Napoléon, qui se continue au sud-est par la D6085 vers Grasse et rejoint au Nord-Ouest à 25km la N85 vers Digne-les-Bains), qui sont des routes très empruntées et en bon état
- la D952 qui permet de rejoindre le lac de Sainte croix à 45km au Sud-Est ; la D955 et la D102, qui permettent de rejoindre au Nord le lac de Castillon et de suivre les gorges du Verdon. Ces routes sont plus sinueuses et présentent plus de difficultés de circulation, mais elles sont moins empruntées en tant que routes d'accès.

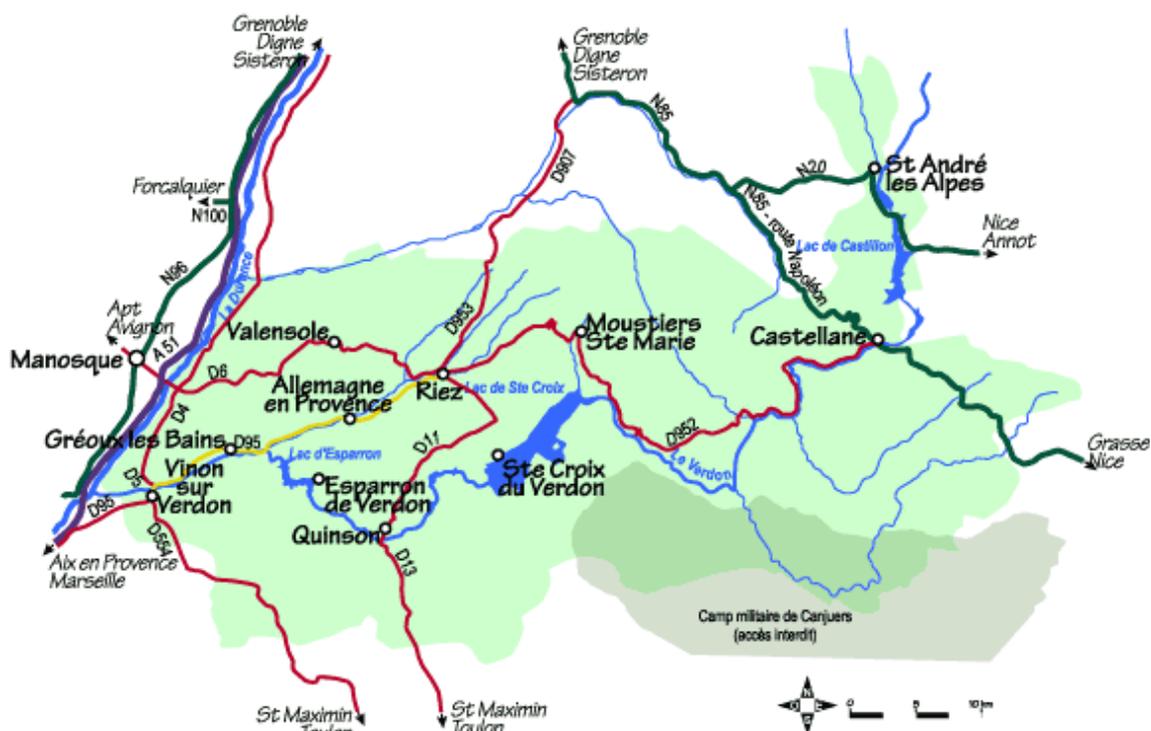
Ainsi, en voiture, les principaux temps de trajet et distances sont :

- Nice : 100 Km - 1h50
- Cannes : 82 Km – 1h36
- Draguignan : 54 Km – 1h11
- Marseille : 183 Km – 2h22
- Aix-en-Provence : 152 Km – 2h
- Avignon : 215 Km – 2h44

Depuis Marseille, 204 kilomètres, 2h30 : par l'autoroute A51 (>100km) en passant par Peyruis, puis par la N85 direction Digne-les-Bains, puis direction Nice la RD 4085.

Depuis Nice : par l'autoroute A8 (moins de 10km) via Grasse par la D436 / D6, puis Castellane par la RD 6085 direction Digne-les-Bains

Depuis Paris : par l'autoroute A6 direction Lyon, puis Grenoble, Sisteron, Digne-les-Bains et Castellane par la RD 4085 direction Nice.



Castellane est accessible également **en bus, car la localité se trouve sur des trajets reliant des villes importantes** : Nice, Grenoble, Gap et Marseille. En cela, elle bénéficie aussi de l'attractivité de territoires voisins de Grasse et Digne-les-Bains qui constituent des haltes touristiques plus renommées :

- la ligne Grenoble-Nice propose un AR par jour qui passe par Castellane, tous les jours sauf le 1<sup>er</sup> mai. A environ 2 heures de Nice et 4h20 de Grenoble
- la ligne Nice-Gap : un AR par jour toute l'année du lundi au samedi (jours fériés inclus). A 2h50 de Gap et 2h20 de Nice
- la ligne Marseille-Castellane : du lundi au samedi (sauf jours fériés) en juillet/août et les lundis et samedis en ailes de saison (avril/juin et septembre/octobre) – Service à la demande hors saison (novembre à fin mars). A 3h30 de Marseille

En train : **il n'y a pas de gare ferroviaire à Castellane.**

- Aix-en-Provence TGV (puis prendre le bus Aix TGV-Digne les Bains puis le bus Grenoble – Nice depuis Digne)
- Marseille TGV (puis prendre le bus Marseille-Castellane ou la ligne Marseille – Digne puis le bus Grenoble – Nice depuis Digne)
- Avec les chemins de fer de Provence (Nice-Digne) : gares de Saint-André-les-Alpes (liaison jusqu'à Castellane en taxi) ou Barrême (prendre le bus Grenoble-Nice ou le bus Nice-Gap pour Castellane).

En avion :

- Aéroport de Nice – Côte d'Azur à 100 km puis liaison bus (ligne Gap – Nice depuis l'aéroport ou Grenoble-Nice depuis la gare routière), ou par les chemins de fer de Provence (jusqu'à Saint-André-les-Alpes puis en taxi)
- Aéroport de Marseille – Provence à 170 km puis liaison bus (ligne Marseille Provence – Digne puis ligne Gap – Nice ou Grenoble-Nice ou ligne Marseille – Castellane)

Les liaisons sont bien organisées pour venir à Castellane, avec en particulier des routes en bon état. Pour autant, les temps de trajet sont assez importants car les grands axes ou les grandes gares ferroviaires / aéroportuaires, bien que présentes dans la région, ne sont pas à proximité immédiate.

Les services de bus, bien présents, prennent la relève avec des arrêts à Castellane de plusieurs lignes, mais ils ne peuvent rivaliser en efficacité.

### 1.1.3 NOTE HISTORIQUE : DE MULTIPLES OCCUPATIONS DU TERRITOIRE

Source : d'après l'historique retracé par L. Leroy & A. Delarbre



L'occupation humaine du territoire s'est faite depuis la préhistoire, du paléolithique au bronze récent. Les recherches inclinent à penser à une peuplade sédentaire tirant ses moyens d'existence de l'élevage ovin-caprin associé à une agriculture encore primitive et l'exploitation des sources salées. Cité frontalière de la Province des Alpes Maritimes, elle est située sur la voie Salinaria (la route du sel) qui relie Cimiez à Embrun en passant par Vence et L'Escale. La persistance de quelques bornes miliaries, notamment au col des Lecques, témoigne d'une voie militarisée.

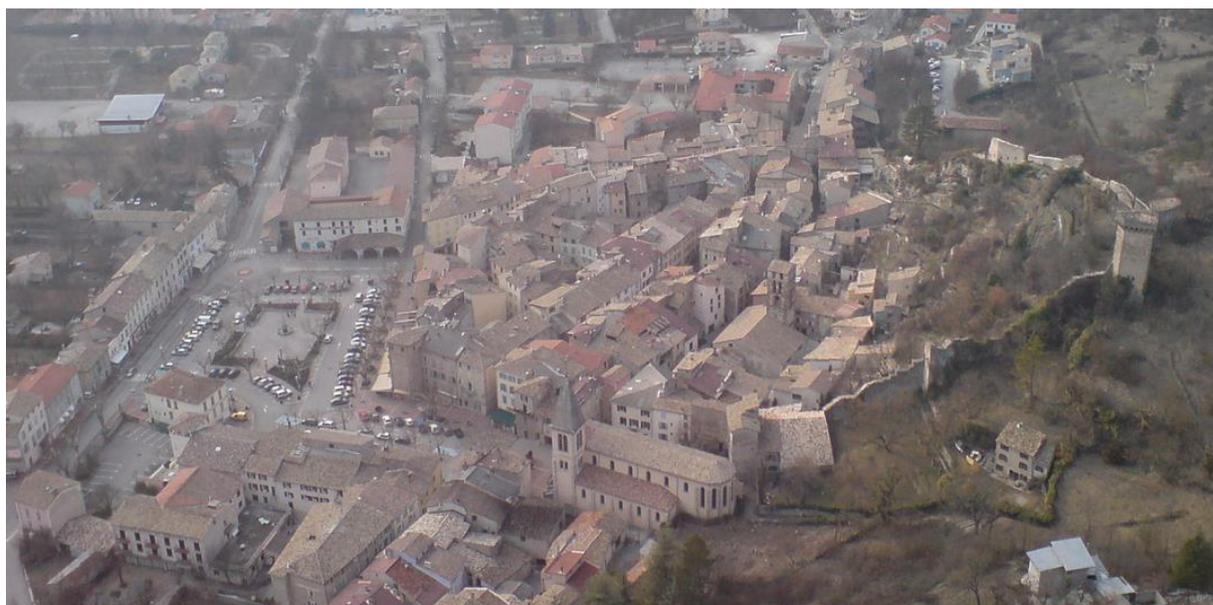
Le christianisme fait suite à la romanisation. Castellane devient alors siège d'un évêché (Claudius évêque des saliniens – concile de Riez 439) mais celui-ci ne dure que jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle.

La cité est ensuite ravagée par les « sarrasins » au IX<sup>e</sup> siècle et la population se réfugie sur le Roc, bientôt fortifié (977) : c'est le berceau des barons de Castellane, famille du Mâconnais émigrée en Provence. La ville est ainsi rebâtie sur le plateau au nord et prend le nom de Petra Castellana. Le château est édifié sur le Roc ainsi que la chapelle Notre Dame du Roc (au XIII<sup>e</sup>).

Dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les habitants s'installent progressivement dans la vallée, Petra Castellana étant définitivement abandonnée au moment des guerres de religion. Les barons de Castellane s'y font construire une grande demeure avec sa chapelle.

La ville passe alors aux mains de différents personnages, avec des contours qui évoluent, rattachée au Comté de Provence, lui-même rattaché en 1481 au Royaume de France. Elle est aussi sous l'influence de différents courants religieux, qui marquent notamment leur présence par la construction de bâtiments.

L'histoire récente voit la construction des barrages de Chaudanne et Castillon (1928), qui implique de grandes mutations dans la manière de vivre des Castellonais. Vient aussi le développement du tourisme avec les congés payés puis, plus tard celui des sports d'eau vive.



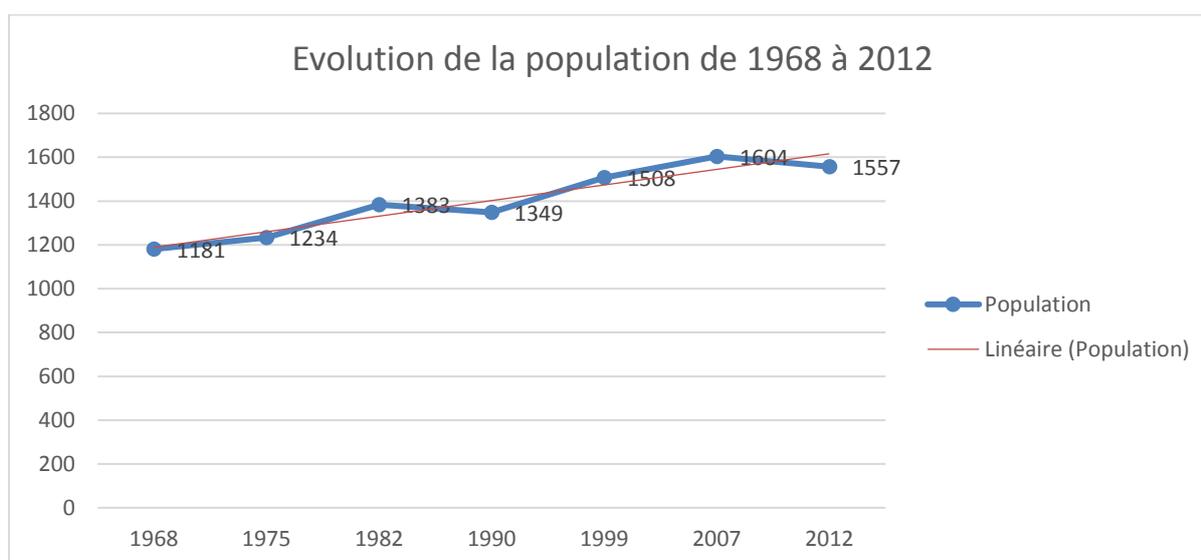
ANCIENNE VILLE DE CASTELLANE VUE DU ROC

## 1.2 EVOLUTION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Source : Insee

### 1.2.1 DEMOGRAPHIE

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	1181	1234	1383	1349	1508	1604	1557
Densité moyenne (hab./km <sup>2</sup> )	10,0	10,5	11,7	11,5	12,8	13,6	13,2



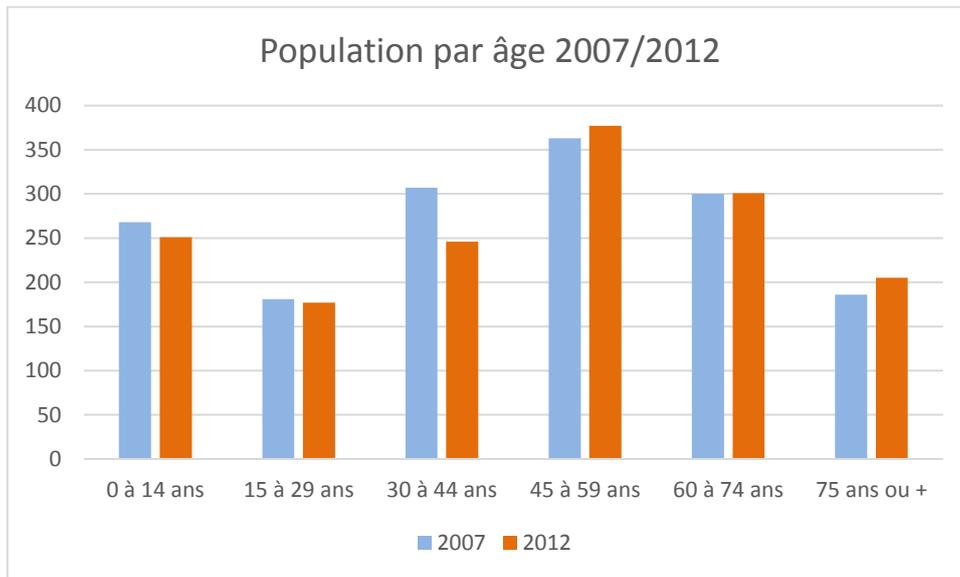
La population connaît depuis 1968 une évolution positive importante, de l'ordre de 31,8%. En-dehors des périodes 1982/1990 et 2007/2012 marquent une stagnation (respectivement moins 34 et moins 47 habitants), elle est toujours positive.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle de la population en %	+ 0,6	+ 1,6	- 0,3	+ 1,2	+ 0,8	- 0,6
<i>due au solde naturel en %</i>	- 0,2	- 0,4	- 0,1	- 0,4	- 0,1	- 0,5
<i>due au solde apparent des entrées         sorties en %</i>	+ 0,8	+ 2,0	- 0,2	+ 1,7	+ 0,8	- 0,1
Taux de natalité (‰)	11,2	10,3	11,2	11,2	9,9	7,4
Taux de mortalité (‰)	12,9	14,1	11,9	15,3	10,6	12,4

Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales – Etat civil

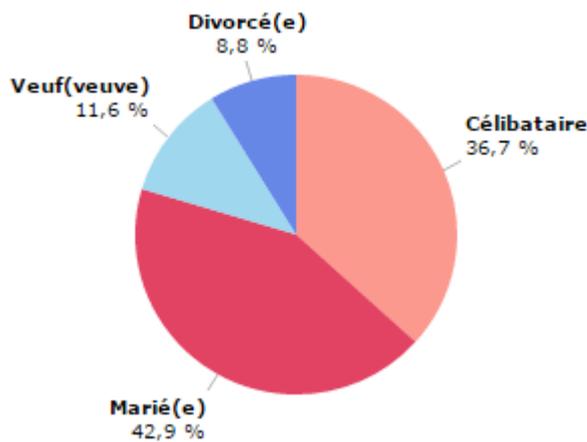
Cela montre, au-delà de l'attractivité touristique de Castellane, que la commune a aussi une capacité à fixer et surtout à développer les populations permanentes, comme le montre le tableau ci-dessus : le solde naturel est toujours légèrement négatif, alors que c'est le solde des entrées / sorties qui porte

l'accroissement de la population : même dans les deux périodes négatives, il est meilleur que le solde naturel.



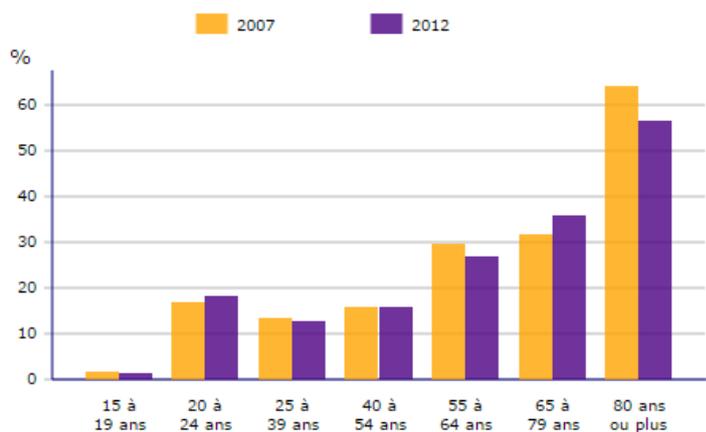
La population la plus représentée sur les deux périodes est la tranche d'âge 45/59 ans, suivie de celle des 30/44 ans pour 2007, et des 60/74 pour 2012. On assiste entre les deux périodes à une érosion des populations les plus jeunes (0 à 44 ans), en particulier sur la tranche 30/44 ans qui baisse de 19,9%. Cela se fait au profit des plus de 45 ans, qui passent gagnent 3,8 points sur la période (de 52,9% de la population en 2007 à 56,7% en 2012).

La population de Castellane est donc assez équilibrée, mais il existe un enjeu pour conserver les populations 30/44 ans, qui sont notamment gage du dynamisme démographique.



L'état matrimonial de la population adulte de Castellane est représenté par 37% de célibataire, 43% de personnes mariées, près de 9% de divorcés et près de 12% de veuf.

**FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages**



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Entre les 2 derniers recensements, on note une baisse des personnes vivant seule.

### Conclusion

Les tendances sont positives sur la période du recensement (jusqu'en 2012).

Pour autant, la Mairie de Castellane indique en 2016 une baisse récente de la population, qui se traduit notamment par une fermeture de 2 classes sur les trois dernières années.

## 1.2.2 ECONOMIE LOCALE

### 1.2.2.1 Actifs et inactifs

Source : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales

Au dernier recensement de 2012, la population de Castellane comptait environ ¾ d'actifs (76,5%) et 23,5% d'inactifs parmi sa population de 15 à 64 ans. Parmi eux, 70,1% sont salariés et donc 29,9% de le sont pas.

POPULATION DE 15 A 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITE		
	2012	2007
Ensemble	902	992
Actifs	76,5	71,2
actifs ayant un emploi en %	61,7	62,3
chômeurs en %	14,9	8,8
Inactifs en %	23,5	28,8
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	5,7	4,3
retraités ou préretraités en %	8,5	12,4

Les actifs sont en hausse entre les deux périodes (+5,3). Parmi eux, les chômeurs représentent une part plus élevée que la moyenne nationale avec 14,9% de la population totale (soit un taux de chômage des actifs à 19,4%), en forte hausse depuis le recensement précédent de 2007 (+6,1 points sur la population totale et +7 points si l'on considère la population active uniquement). Parmi les inactifs, la part des retraités a sensiblement baissée pour s'établir à 8,5% de la population total de la commune.

#### CHOMAGE (AU SENS DU RECENSEMENT) DES 15/64 ANS

	2012	2007
Nombre de chômeurs	134	88
Taux de chômage en %	19,4	12,4
<i>des hommes</i>	15,9	11,9
<i>des femmes</i>	23,5	13,0

Les femmes sont plus touchées que les hommes (23,5% vs 15,9%), celles-ci travaillant d'ailleurs plus à temps partiel que les hommes.

#### ACTIVITE ET EMPLOI DE LA POPULATION 15/64 ANS PAR TRANCHE D'AGE – 2012

	Actifs	Actifs ayant un emploi	Taux d'activité
Ensemble	690	556	81%
15 à 24 ans	56	37	66%
25 à 54 ans	507	409	81%
55 à 64 ans	127	110	87%

Le taux d'activité le plus faible est celui des plus jeunes actifs, les + de 55 ans s'en sortant mieux que les autres catégories (87% ont un emploi).

## EMPLOI ET ACTIVITE

	2012	2007	2012	2007
	En nombre		En %	
Nombre d'emplois dans la zone	724	756	100%	100%
Actifs ayant un emploi dans la zone	574	632	79,3%	83,6%
Actifs de la zone ne venant pas de Castellane	150	124	20,7%	16,4%

Depuis 2007, il y a eu une perte du nombre d'emploi à Castellane (-32 emplois, soit -4,2%). Par contre, près de 80% des postes sont occupés par des résidents de la commune, en légère baisse. Cela signifie que tous les emplois ne sont pas pourvus par des locaux.

Malgré la taille modeste de la commune, un nombre important d'emplois existent sur celle-ci (724 emplois pour 1181 habitants et 690 actifs), ce qui est caractéristique d'une commune touristique. Néanmoins, les actifs de Castellane font face à des difficultés pour exercer un emploi, avec un taux de chômage de près de 20% chez les actifs, touchant plus particulièrement les jeunes et les femmes. La situation se dégrade entre 2007 et 2012.

### 1.2.2.2 Une activité locale marquée par le tourisme et le rôle administratif

Source : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales

#### NOMBRE D'ETABLISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 01/01/2014

	Nb d'étab.	%	Nb de postes salariés**	%
Ensemble	254	100%	383	100%
Industrie	26	10,2%	17	4,4%
Construction	20	7,9%	55	14,4%
Commerce, transport, services divers	173	68,1%	114	29,8%
<i>dont commerces et réparation automobile</i>	58	22,8%	40	10,4%
Administration publique, enseignement, action sociale	35	13,8%	196	51,2%

\*Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) – activités marchandes hors agriculture  
 Source : Source : Insee - CLAP / NB : 1 emploi dans l'agriculture

Sur 254 établissements recensés début 2014, une écrasante majorité (81,9%) sont dans le secteur tertiaire, et notamment 68,1% dans des secteurs de commerce, transport et services. Les postes salariés sont pour plus de la moitié exercés dans l'administration / enseignement / action sociale (51,2%), puis là aussi dans le domaine du « commerce, transport et services ».

L'analyse réalisée traduit le profil touristique de Castellane qui détient un rôle structurant permettant à la collectivité de maintenir son niveau d'infrastructures au service de la population (mairie, école, communauté de communes, ...), avec un rayonnement au-delà des frontières de la commune.

### 1.2.1 VIE ASSOCIATIVE

Source : <http://www.mairie-castellane.fr/>

Castellane compte un peu plus de 20 associations, ayant pour but de proposer des activités culturelles, sportives ou de loisir, mais aussi d'organiser des festivités tout au long de l'année (en particulier en été et à Noël) et de mettre en valeur son patrimoine architectural et historique.

Celles-ci s'adressent à des publics très divers : population permanente et touristique, jeunes, actifs et retraités et populations à mobilité réduite.

La liste ci-dessous en dresse le panorama :

	Vocation	Détail
<b>A.E.P le Roc</b>	Association d'Education Populaire « Le Roc » est une association loi 1901, qui a pour but de promouvoir les activités de temps libre (50 bénévoles)	Tennis, gymnastique, musculation, chanterie, danse, randonnée, natation, VTT, centre aéré, ...
<b>A.S.A des Listes</b>	Association Syndicale d'Arrosage	Réalisation, entretien et exploitation (y compris grosses réparations, amélioration ou extension) utiles à l'aménagement du canal d'irrigation
<b>Autour des élèves du Roc</b>	Association des parents d'élèves des établissements scolaires de Castellane	vide-grenier, bourse aux skis, stand sur le Marché de Noël, loto, carnaval, soirée antillaise
<b>Castellane Auto cross</b>	Promouvoir l'autocross et aider ses membres à participer à des épreuves sportives d'autocross	
<b>Castellane Sport Automobile</b>		
<b>Ecole de Musique et Danse du Moyen Verdon</b>	+/- 60 élèves - Apprentissage et participation à des événements locaux - communes de St André les Alpes et de Castellane	Accordéon - Batterie - Guitare - Piano - Trompette
<b>Equilibre</b>	Cours de Tai Chi Chuan	
<b>Folklorama</b>	Spectacles de danse folklorique de divers pays	
<b>G.P.S.E.V.V.</b>	Groupement des guides de rivières du Verdon. Association loi 1901 ayant pour but la promotion et la défense des activités d'eau vive dans le Verdon.	Promotion et développement des sports d'eau vive dans le Verdon, protection et regroupement des professionnels encadrant ces activités, dialogue avec le PNR et les institutions, gestion des activités ; Protection, aménagement et entretien des rivières navigables, actions de protection de l'environnement par la sensibilisation et la formation.
<b>Judo Club castellanais</b>	Club de Judo et Taïso	
<b>La boule du Roc</b>	Club bouliste	
<b>La Diane castellanais</b>	Société de chasse	

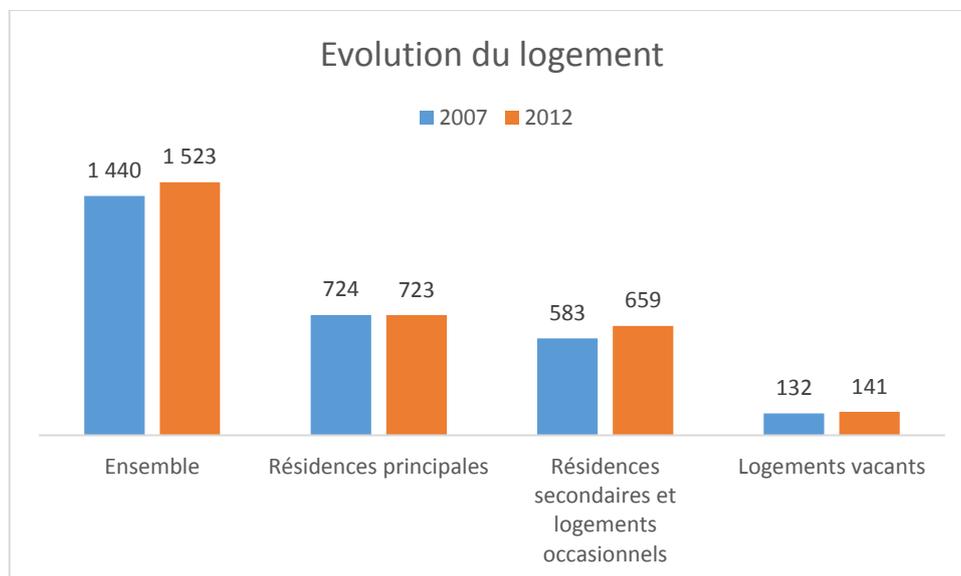
<b>La Gaule castellanaise</b>	Club de pêche	Cartes de pêche
<b>La goutte de vie</b>	Don du sang	
<b>La robionnaise</b>	Association du hameau de Robion (50 adhérents) : festivités et amélioration du quotidien des habitants	Concours de pétanque, randonnée, fête du village, goûter de Noël, ... / remise en état et entretien du patrimoine, création d'un terrain de pétanque, de bancs de repos, améliorations esthétiques, etc...
<b>L'atelier du lotus</b>	Développement culturel et spirituel à travers l'expression artistique et la méditation	Atelier d'art - exposition - décoration - méditation selon la tradition tibétaine - conférence sur la philosophie bouddhiste - initiation à la calligraphie - ateliers d'écriture - marches méditatives
<b>Le fil du Verdon</b>	Club de couture	Ouvrages d'aiguilles : patchwork, boutis, broderies, ...
<b>Lou Pétaidier</b>	Programmation d'une journée commémorative de la victoire de Castellane sur les troupes protestantes le 31 janvier 1586	
<b>M.J.C.</b>		Anglais, cuisine, dessin, boutis, encadrement, généalogie, informatique, club photo, provençal, rallye touristique, Nature & culture
<b>Roc Air Vol libre</b>		
<b>Un Sourire pour vivre</b>	Soutenir et accompagner les personnes à mobilité réduite dans leur vie quotidienne / manifestations sont mis en place afin de subventionner, not. l'achat de matériel adapté	mettre à disposition, pour les PMR enfants et adultes un fauteuil de loisirs pour les activités de pleine nature
<b>Vivre à castellane</b>	Association des commerçants et artisans (47) : dynamiser le commerce local, permettre des échanges entre les habitants, les touristes et les commerçants	Tombola, un char pour la Fête patronale, roses distribuées pour la fête des mères, les nocturnes (été) avec animations de rue, braderie des commerçants (août), Marché de Noël, loto
<b>Yoga pour tous</b>	Cours de yoga	

Avec 23 associations, Castellane a donc une vie associative riche et variée, à destination de la population locale comme vers des visiteurs, chaque public bénéficiant des activités de l'autre.

## 1.3 LOGEMENT

Source : Insee – RP2007 et RP2012 exploitations principales

### 1.3.1 EVOLUTION DU LOGEMENT



Le parc de logements de Castellane progresse de près de 6% entre les 2 recensements. Cette évolution concerne principalement les résidences secondaires qui progressent de +13% sur la même période, témoignant ainsi de la très forte attractivité touristique du territoire.

### 1.3.2 TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

Catégorie <i>ET TYPES DE LOGEMENTS</i>	Castellane			
	2012	%	2007	%
<b>ENSEMBLE</b>	1523	100%	1440	100%
<b>RESIDENCES PRINCIPALES</b>	723	47,5%	724	50,3%
<b>RESIDENCES SECONDAIRES <i>ET LOGEMENTS OCCASIONNELS</i></b>	659	43,3%	583	40,5%
<b>LOGEMENTS VACANTS</b>	141	9,3%	132	9,2%
<b>MAISONS</b>	961	63,1%	892	61,9%
<b>APPARTEMENTS</b>	554	36,4%	472	32,8%

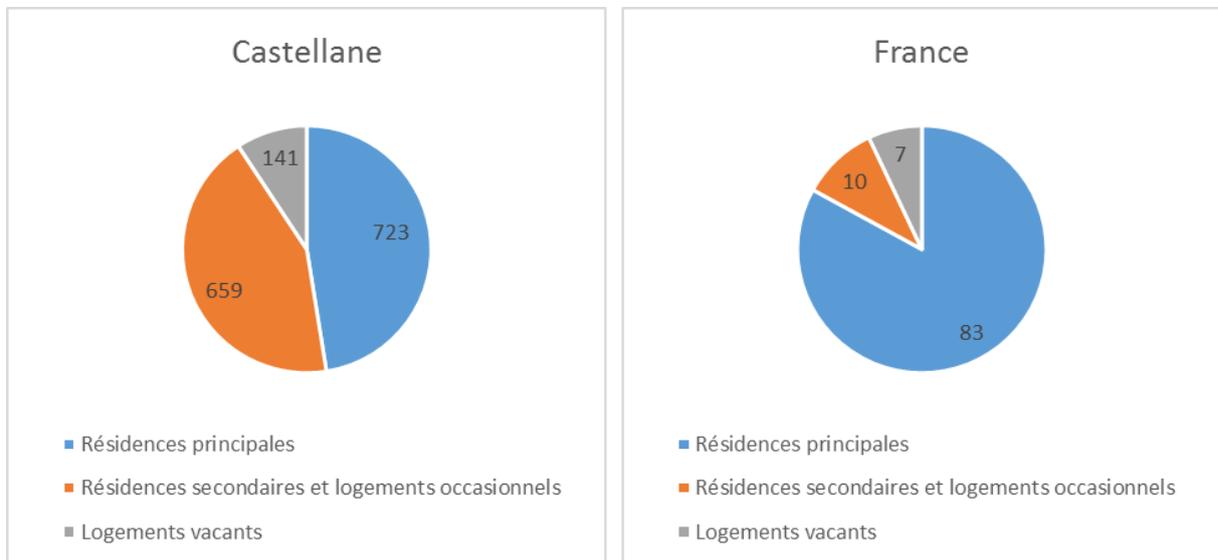
Avec 1523 logements recensés, le profil du logement sur Castellane est marqué par une présence très forte de résidences secondaires et logements occasionnels, qui sont le propre des communes touristiques. En tant que commune plutôt rurale et dans une configuration qui compte beaucoup de

hameaux, la part des maisons à presque deux tiers du parc immobilier (63,1%) est jugée comme normale.

Alors que le nombre de résidences principales stagne sur la dernière période, on voit que la part des logements secondaires et occasionnels augmente de 13,03%, passant de 583 logements en 2007 à 659 en 2012. Ils représentent ainsi 43,3% du parc en 2012. Ce phénomène semble donc s'accroître, avec comme corollaire une saisonnalisation encore plus forte de l'activité du village (sociale et économique).

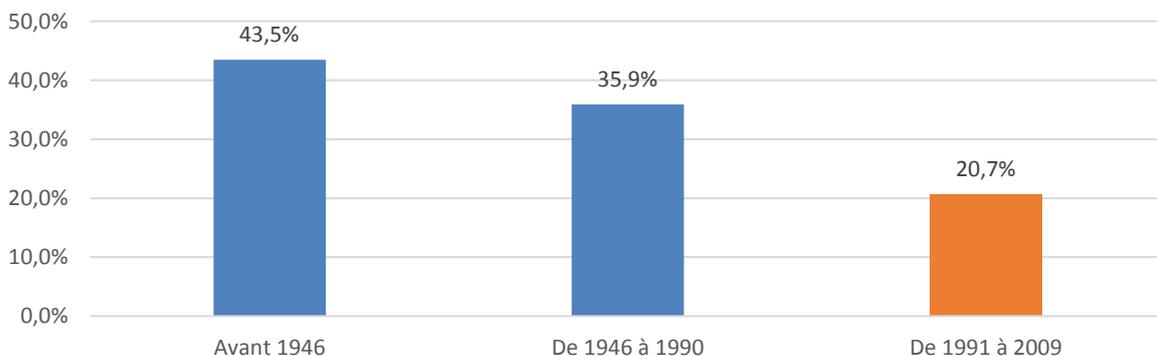
Il est aussi à noter qu'un nombre important de logements sont vacants (9,3%, soit 141 logements), en légère augmentation sur les 5 ans (+9 logements). Cet état de fait est à noter, car il s'agit la plupart du temps de logements qui ne sont pas ou peu entretenus et valorisés, et qui peuvent dénoter dans le cadre général d'une commune touristique.

COMPARATIF DE LA REPARTITION DES LOGEMENTS ENTRE CASTELLANE ET LA FRANCE



### 1.3.3 RESIDENCES PRINCIPALES

RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LA PÉRIODE D'ACHÈVEMENT EN 2012

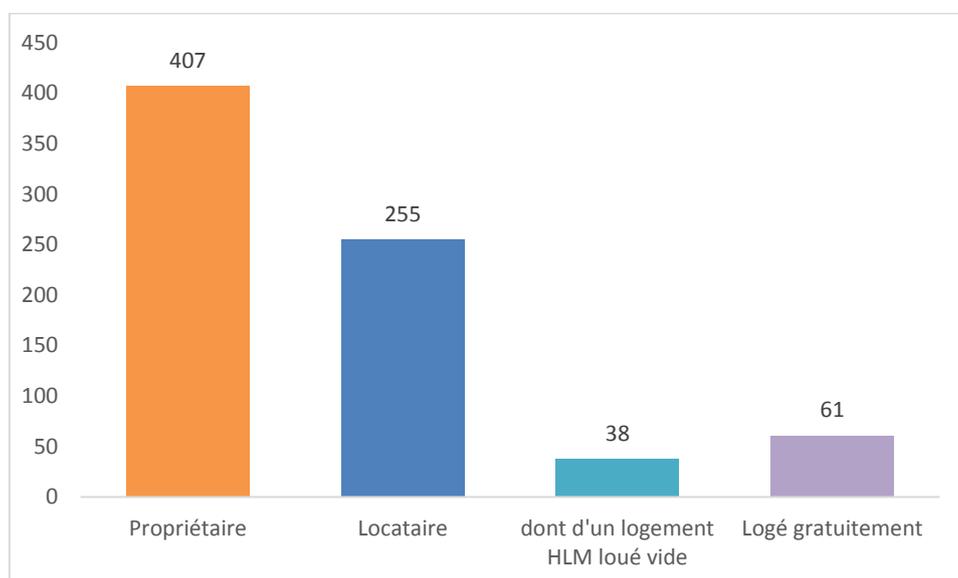


La commune se caractérise par une part assez faible de logements principaux récents : seulement 20,7% des résidences secondaires ont été construites après 1990.

ANCIENNETE D'AMENAGEMENT DANS LA RESIDENCE PRINCIPALE EN 2012					
	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre de pièces par logement	Nombre de pièces par personnes
<b>Ensemble</b>	<b>723</b>	<b>100%</b>	<b>1460</b>	<b>3,6</b>	<b>1,8</b>
Depuis moins de 2 ans	122	16,9%	273	3,2	1,4
De 2 à 4 ans	156	21,6%	341	3,5	1,6
De 5 à 9 ans	104	14,4%	229	3,5	1,6
10 ans ou plus	341	47,2%	616	3,9	2,2

Les ménages ayant aménagées dans une période récente (moins de 4 ans) représentent 38,5%, ce qui montre un certain dynamisme.

### 1.3.4 LOGEMENT SOCIAL ET SAISONNIER



Sur les 723 ménages qui constituent la population permanente de Castellane, 56,3% sont propriétaires, 35,3% sont des locataires. 5,3% des ménages bénéficient d'un logement social et 8,5% sont logés gratuitement.

## 1.4 TOURISME

### 1.4.1 GESTION DU TOURISME

#### 1.4.1.1 Office de Tourisme

Source : mairie

L'office de Tourisme de Castellane, de **statut associatif**, a pour but d'étudier et de réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique.

Service d'intérêt public, il assume les **missions d'accueil et d'information** des touristes et des locaux, ainsi que la promotion touristique et l'animation indispensable dans son rayon d'action. Il contribue également à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local. Il peut être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques. Il peut lui être confié la gestion d'équipements touristiques.

Extrait des statuts de l'association :

*« Titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants, l'association a également à sa charge une partie de l'animation du canton de Castellane ponctuée par les temps forts que sont : le week-end Primavera, la Fête de la Transhumance, les Mercredis Musicaux, le Calendrier de l'Avent grandeur nature. [...] Sous la responsabilité d'un conseil d'administration de bénévoles, la structure emploie **4 salariés équivalent à 3,3 temps plein**. »*

La convention d'objectifs entre l'Office de Tourisme et la Mairie :

*« Conformément au code du tourisme, articles L113-1 à L133-3, la Commune de Castellane délègue les missions de service public d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique du territoire et l'animation de la commune à l'Office de Tourisme de Castellane, qui contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. L'Office de Tourisme comprend dans son conseil d'administration un membre délégué du conseil municipal, ainsi que des représentants des activités, professions ou organismes adhérents de l'association. Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la Commune lui attribue annuellement les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son classement et à ses obligations de prestations de services aux clientèles, ceci en application de l'arrêté du 12 janvier 1999 et du code du tourisme. »*

## 1.4.2 STRATEGIE TOURISTIQUE

Castellane est un village de Haute-Provence, porte d'entrée des Gorges du Verdon et de ses activités de pleine nature. Carrefour de la Route Napoléon et des Routes de la Lavande, au cœur du Parc Naturel Régional du Verdon, il s'agit d'une destination touristique au patrimoine culturel et naturel d'une rare richesse qui est à la fois :

### UN TERRAIN D'AVENTURES POUR LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE.



d'un point de vue insolite et surprenant.

Terre de randonnée aux nombreux sentiers permettant la découverte du plus haut Canyon d'Europe avec le sentier Blanc-Martel jalonnant les Gorges du Verdon, aux nombreux sommets entourant le village et permettant des vues imprenables sur la vallée du Verdon et le lac de Castillon et ses couleurs irréelles.

Terre de sensations autour d'activités d'eau vive au fil du Verdon dans un cadre exceptionnel permettant de découvrir les Gorges du Verdon

### UN VILLAGE DE CARACTERE



Dominé par son « Roc », gigantesque bloc de calcaire, Castellane surprend au premier coup d'œil. Le village, classé «  **cité de caractère**  » a su conserver et valoriser son patrimoine culturel. Admirez les trois monuments classés du village avec l'Eglise St Victor, la Tour de l'Horloge et la Tour Pentagonale entourant autrefois les remparts.

Avec ses ruelles typiques d'un village de Haute-Provence et ses maisons aux façades colorées.

Enfin, il permet de prendre de la hauteur en empruntant le chemin du Roc en direction de la chapelle et permet une vue sur les toits du village avec la vallée du Verdon en toile de fond.

### UN TERRITOIRE PROTEGE



Situé au cœur du Parc Naturel Régional du Verdon, entrez dans un cadre exceptionnel au sein d'une nature préservée, Castellane peut être le point départ pour découvrir les prestigieuses Gorges du Verdon et leurs impressionnantes falaises dépassant parfois les 500 m de profondeur, les majestueux vautours qui y ont élu domicile ou admirer les eaux émeraude du lac de Castillon, l'un des plus sauvages du Verdon.

#### 1.4.2.1 *Office du Tourisme : outil de développement et de promotion*



L'Office de Tourisme (OT) de Castellane a pour but d'étudier et de réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique. Service d'intérêt public, assume les missions d'accueil et d'information des touristes et des locaux, ainsi que la promotion touristique et l'animation indispensable dans son rayon d'action. Il contribue également à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local. Il peut être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques. Il peut lui être confié la gestion d'équipements touristiques."

Titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants, l'association a également à sa charge une partie de l'animation du canton de Castellane ponctuée par les temps forts que sont : le week-end Primavera, la Fête de la Transhumance, les Mercredis Musicaux, le Calendrier de l'Avent grandeur nature. L'Office de tourisme de Castellane a un statut associatif. Sous la responsabilité d'un conseil d'administration de bénévoles présidé par Marie-Thérèse BOURY, la structure emploie 4 salariés équivalent à 3,3 temps plein. La convention d'objectifs entre l'Office de Tourisme et la Mairie : Conformément au code du tourisme, articles L113-1 à L133-3, la Commune de Castellane, reconnaît délègue les missions de service public d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique du territoire et l'animation de la commune à l'OT de Castellane, qui contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. L'OT comprend dans son conseil d'administration un membre délégué du conseil municipal, ainsi que des représentants des activités, professions ou organismes adhérents de l'association. Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêts publics, la Commune lui attribue annuellement les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son classement et à ses obligations de prestations de services aux clientèles, ceci en application de l'arrêté du 12 janvier 1999 et du code du tourisme. L'OT de Castellane fait partie de Verdon Tourisme, réseau d'offices de tourisme faisant la promotion d'un vaste territoire « Des Sources aux Gorges du Verdon ».

#### 1.4.2.2 *Le PNR Verdon, pour un développement durable du territoire*

La charte du Parc est le projet de développement durable du territoire. À ce titre, elle engage les collectivités qui l'ont approuvée. Celles-ci ont défini des objectifs communs pour le territoire (orientations et mesures de la charte) qu'elles peuvent mettre en œuvre directement ou de manière regroupée. Concernant le tourisme, la Charte 2008/2020 expose les actions et orientations du Parc en particulier dans l'axe C « Pour une valorisation durable de ressources », dans la 3<sup>ème</sup> orientation « mettre en œuvre une politique de développement touristique durable ». Le Parc élabore un schéma du tourisme durable qui se décline en trois mesures :

- C.3.1 Préserver et protéger l'environnement et les ressources patrimoniales associées au tourisme
- C.3.2 Piloter la mise en œuvre du tourisme durable dans le Verdon
- C.3.3 Développer et promouvoir une offre touristique de découverte des patrimoines des territoires du Verdon, labellisée Parc

L'ambition du PNR est de trouver un point d'équilibre entre le développement économique, la préservation des ressources et de l'environnement et la qualité de vie des habitants du Verdon. Ce projet de développement touristique est contenu dans le schéma du tourisme durable du Parc, qui s'inscrit à terme dans le cadre de la Charte européenne du tourisme durable.

1.4.2.3 *Labellisation du territoire*

Castellane affiche plusieurs labels touristiques :

1.4.2.3.1 *Villes et Villages Fleuris*



La commune de Castellane a obtenu sa deuxième fleur (sur 4 possibles) en 2009 et souhaite maintenir ce label. Rappelons que le label « Villes et Villages Fleuris » a un objectif tout d'abord de renforcement de l'attractivité touristique et économique du territoire. Puis, il est devenu au fil du temps, un baromètre de la qualité de vie des communes au niveau de l'environnement esthétique, écologique, sanitaire ou naturel. Aujourd'hui, c'est un élément essentiel d'appréciation et il constitue un indicateur à privilégier dans la démarche de valorisation paysagère. Il est attribué pour une période de 3 ans renouvelables.

1.4.2.3.2 *Station Verte*

Destination nature s'engageant dans une véritable dynamique qui se traduit par le niveau d'accueil des prestataires, des commerces et des services, des activités et animations, des loisirs et animations proposées et de l'offre d'hébergements de qualité et variée, Castellane bénéficie du label Station Verte, premier label d'écotourisme en France.

1.4.2.3.3 *Village de caractère*

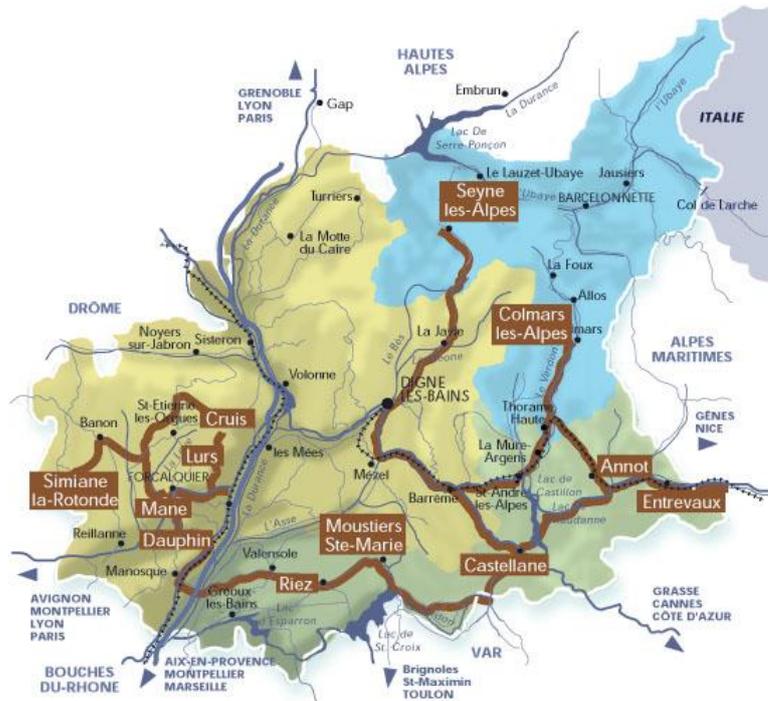


Villages et cités de caractère est un label officiel, délivré par le Comité départemental du tourisme (CDT), avec pour objectif de mettre en réseau dans son département l'ensemble des communes présentant un patrimoine architectural et paysager remarquable dans un but de développement du tourisme. Ces communes s'engagent à mettre en valeur leurs ressources respectives en répondant aux critères d'une charte établie par le Département. Castellane fait partie d'un réseau de 12 villages de caractère :



- Annot
- Castellane
- Colmars-les-Alpes
- Cruis
- Dauphin
- Entrevaux
- Lurs
- Mane
- Moustiers-Sainte-Marie
- Riez
- Seyne-les-Alpes
- Simiane-la-Rotonde

Une route des « Villages et cités de caractère » relie ces villages en offrant des points de vue superbes sur les paysages les plus marquants des Alpes de Haute-Provence. Cette route traverse des paysages variés, entre les grands champs de lavande jusqu'aux sommets alpins.



#### 1.4.2.4 *Charte de qualité urbaine*

Castellane s'est dotée depuis 2015 d'une Charte de qualité urbaine qui concerne l'hyper centre du bourg. Celle-ci a été présentée aux commerçants en mars 2015, puis validée au Conseil Municipal du 7 avril 2015.

Il s'agit d'un « outil pratique visant à concilier le patrimoine et le cadre de vie avec les fonctionnalités et les services indispensables pour les habitants et aussi avec les activités commerciales et touristiques indispensables à la vie économique et sociale locale. »

Elle est organisée autour de 4 objectifs principaux :

- une meilleure mise en sécurité des personnes et biens
- un espace public, véritable lieu d'échanges
- une cohabitation harmonieuse, une gestion concertée et un respect des usages de chacun
- le renforcement de l'attractivité touristique, commerciale et économique de la ville

Elle fait un rappel des règles d'occupation du domaine public et de la réglementation, du rôle des services communaux et établit les règles concernant la zone piétonne (entrave à la circulation des personnes notamment).

Enfin, elle établit des préconisations pour le mobilier et les équipements possibles dans ces zones (éclairage, terrasses, jardinières, stores, chevalets, équipements de promotion ou équipements de distribution de denrées alimentaires, ...).

La municipalité et l'office de tourisme de Castellane se sont dotés d'outils et de labels permettant à la fois d'afficher un bon niveau de visibilité commerciale et d'organiser l'espace public pour une bonne cohabitation entre la population locale, les commerçants et les touristes, dans le respect du patrimoine de Castellane.

### 1.4.3 LOGEMENT TOURISTIQUE

Source : site internet de l'OT et données CDT 04-2015

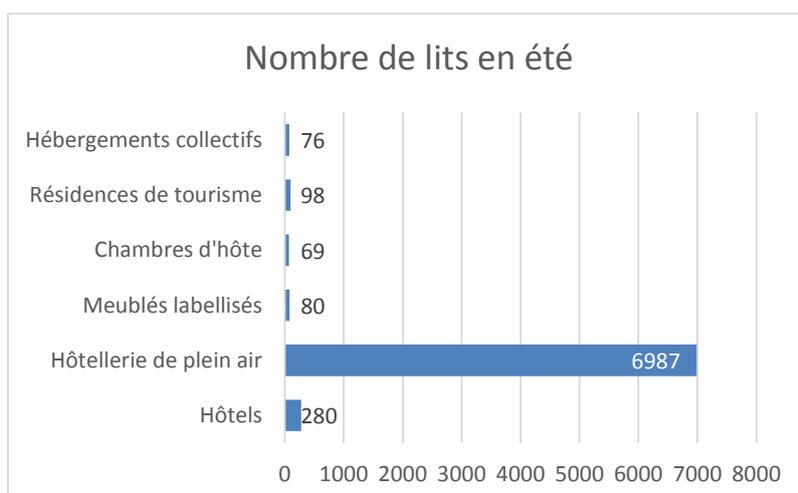
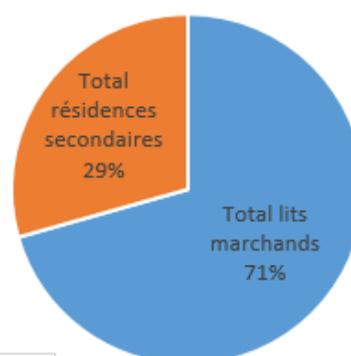


#### 1.4.3.1 Offre estivale

La commune de Castellane compte 10751 lits touristiques dont 7590 sont des lits marchands.

TYPE DE LITS	NB D'ETAB.	NB DE LITS
Hôtels	7	280
Hôtellerie de plein air	17	6987
Meublés labellisés	18	80
Chambres d'hôte	8	69
Résidences de tourisme	1	98
Hébergements collectifs	4	76
<b>Total lits marchands</b>	<b>55</b>	<b>7590</b>
Total résidences secondaires	632	3161
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>687</b>	<b>10 751</b>

Répartition des lits touristiques



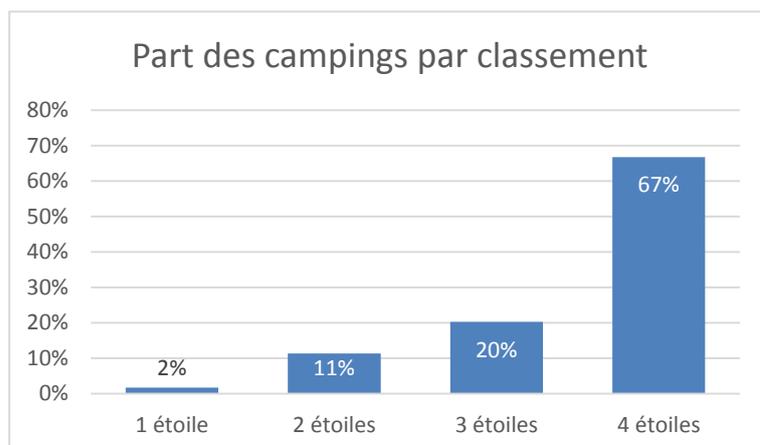
L'offre marchande en lits est marquée par la forte part de l'hôtellerie de plein air qui constitue l'essentiel de l'offre (92%). Celle-ci est le fait de 17 établissements qui totalisent une offre de près de 7000 lits.

Parmi ces établissements l'offre se caractérise par un niveau de gamme élevée avec 87% des établissements en 3 ou 4 étoiles,

la part des campings 4 étoiles représentant 67% pour un total de 3 établissements.

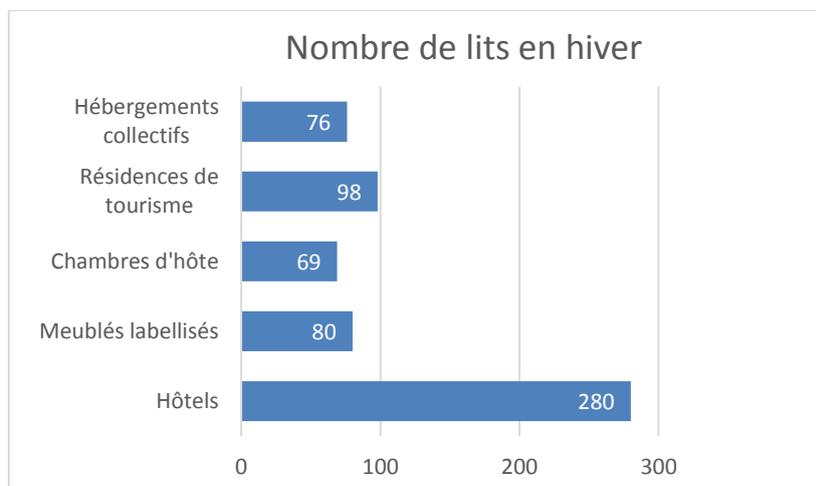
On note une bonne représentation des campings à la ferme dont on ne connaît pas la part, faute de renseignements.

CAMPING		ETOILES	EMPLACEMENTS	MOBIL HOME	BUNGALOS
SIRENES	1	27	5	0	
LES LAVANDES	2	57	0	0	
LE PESQUIER	2	55	10	0	
FREDERIC MISTRAL	2	Emplts libres	8	9	
CAMPING DU LAC	2	70	6	2	
CASTILLON DE PROVENCE	3	150	33	0	
NOTRE DAME	3	44	11	0	
CALME ET NATURE	3	28	12	2	
CHASTEUIL	3	Emplts libres	0	0	
PROVENÇAL	3	40	2	2	
FERME	3	48	9	6	
INTERNATIONAL DE CASTELLANE	4	297	30	10	
DOMAINE DU VERDON	4	500	140	4	
INDIGO	4	235	16	44	
FRAMBOISEILLE	à la ferme	Emplts libres	0	0	
CHEIRON	à la ferme	Emplts libres	0	0	
PANORAMIQUE	non classé	Emplts libres	0	0	
AIRE NATURELLE	à la ferme	Emplts libres	2	0	
<b>TOTAL</b>		<b>1551</b>	<b>284</b>	<b>79</b>	



### 1.4.3.2 Offre hivernale

En hiver, l'offre de lits marchands retombe à 603 lits, les campings étant à cette période fermés.

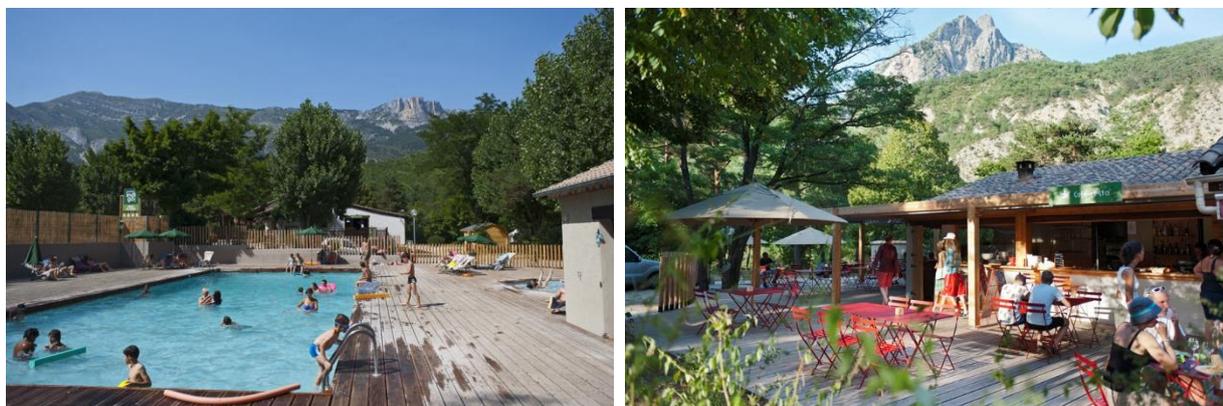


En hiver, l'offre d'hébergements est dominée par l'offre hôtelière qui représente 46,5% du parc marchand.

### 1.4.3.3 Offre du camping Indigo

Ouvert de la mi-avril à la fin du mois de septembre (5 mois ½), le camping Indigo est situé à 9 km de Castellane, à l'entrée d'un grand canyon, au bord du Verdon.

Le camping Indigo Gorges du Verdon a été entièrement rénové bénéficie d'un emplacement unique, étendu sur un périmètre de 7ha au bord du Verdon avec un accès direct à la plage. Le camping



compte aujourd'hui 235 emplacements, 44 bungalows et 7 mobil-homes, soit une capacité d'environ 1150 lits.

Les hébergements touristiques de Castellane sont répartis entre 29% de lits diffus (résidences secondaires) et 71% de lits marchands. Ces lits marchands sont constitués à 92% par de l'hôtellerie de plein air marquant la prédisposition estivale de ce territoire, dont la saison s'étale de la mi-avril à la fin du mois de septembre. Ces lits sont répartis entre 17 campings pour une offre concentrée sur un niveau gamme bien classée (20% en 3 étoiles et 67% 4 étoiles).

### 1.4.4 ACTIVITES TOURISTIQUES

Source mairie/OT

La Ville de Castellane possède un patrimoine historique, culturel et sportif remarquable. Elle est située en entrée des Gorges du Verdon qui, classées en 1990, font l'objet d'une fréquentation annuelle estimée à 600 000 visiteurs et possèdent une renommée internationale.

Castellane, située ainsi dans un environnement préservé, offre par ailleurs aux visiteurs un éventail très riche d'activités :

- Visite de musées, visite guidée de la ville,
- Animations, foires, marchés,
- Randonnées pédestres,
- Randonnées équestres,
- Vélocyclisme, VTT,
- Sports d'eau vive, pêche, tennis, piscine,
- Bike park (piste « dirt » = bosses, piste BMX, zone trial)
- Skate-park, plateau sportif, escalade ...
- Tennis (3 terrains)
- Piscine (ouverte de juin à septembre)
- Commerce & artisanat local



Dotée de toutes les infrastructures nécessaires :

- Hôtels, campings, gîtes et chambres d'hôtes, location,
- Artisanat, commerce, supermarché, marché,
- Cabinet médical, hôpital, kinésithérapeutes, dentiste, infirmières, pharmacie,
- Transports en commun, taxis,
- Aire d'accueil camping-cars.

#### 1.4.4.1 Cinéma

Le Cinéma de pays de Castellane diffuse deux séances mensuelles le samedi à 18h00 et 21h00 à destination de tous les publics. La séance de 18h00 est généralement destinée à un public "jeune". Celle de 21h00 propose des œuvres récentes.

### 1.4.4.2 Offre muséale

Castellane dispose de 3 musées :

- **LA MAISON NATURE & PATRIMOINES** au sein de laquelle se trouve le Musée Sirènes et Fossiles, permet de remonter le temps sur plus de quarante millions d'années quand la mer recouvrait la région de Castellane, et le Musée du Moyen Verdon avec une exposition « Ainsi sont nos maisons » sur l'architecture du Moyen Verdon. Se trouve également un Relais du Parc Naturel Régional du Verdon.



- **LE CITROMUSEUM** consacré uniquement aux Citroën d'après-guerre en état exceptionnel d'origine et à très faible kilométrage.



- **LE MUSEE DE LA RESISTANCE** dédié à tous ceux qui refusèrent la défaite et reprirent le combat dès l'appel du Général De Gaulle.

### 1.4.4.3 Randonnées

6200 km de chemins de randonnée pédestre sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée des Alpes de Hautes Provence. 5 structures d'accompagnateurs en montagne sont disponibles sur Castellane même.



A proximité de Castellane, de nombreux itinéraires accessibles à tous sont entretenus et balisés. L'office du tourisme communique les informations pratiques sur ses brochures et son site internet.



**LES CADIÈRES DE BRANDIS**  
Castellane  
Distance 7,5 km  
Dénivelé positif 400 m



**SOMMET DU TEILLON**  
La Gardé  
Distance 10 km  
Dénivelé positif 980 m



**BARRE DU PIDANOIX**  
Saint-Julien-du-Verdon  
Distance 9 km  
Dénivelé positif 325 m



**SOMMET DU CHIRAN**  
Blieux  
Distance 16 km  
Dénivelé positif 950 m



**SENTIER BLANC-MARTEL**  
Rougou  
Distance 15 km  
Dénivelé positif 600 m



**LE PLATEAU DE SUECH**  
Rougou  
Distance 9 km  
Dénivelé positif 400 m



**SENTIER DU ROC**  
Castellane  
Distance 4 km  
Dénivelé positif 190 m



**HAMEAU DE VILLE DE PEYROULES**  
Peyroules  
Distance 4,5 km  
Dénivelé positif 200 m



**SOMMET DE DESTOURBES**  
Castellane  
Distance 14 km  
Dénivelé positif 820 m



**SENTIER DES SIRÉNIENS**  
Castellane  
Distance 4 km  
Dénivelé positif 150 m



**LE TOUR DU DÉFENS DES COLETTES**  
Soleihias  
Distance 8,5 km  
Dénivelé positif 300 m



**LA FERME BRÛLÉE**  
Demandolx  
Distance 6,5 km  
Dénivelé positif 300 m

Fondé en 1997, le Parc Naturel du Verdon est à cheval entre les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence et s'étend sur 180 000 hectares.

Le Parc couvre la vallée du Verdon de Vinon-sur-Verdon à Saint André-les-Alpes et englobe ainsi les célèbres Gorges du Verdon.

Véritable reconnaissance de la richesse des patrimoines naturels et culturels de ce territoire, il œuvre à leur préservation en valorisant les paysages et les savoirs faire du Verdon.

L'appartenance de Castellane à ce périmètre PNR ajoute une forte attractivité estivale propice à la découverte de pleine nature et à la randonnée.

Territoire estival à part entière, Castellane situé au cœur du parc Naturel régional du Verdon offre une offre très diversifiée en randonnées pour tous les niveaux de pratique au départ de Castellane ou à proximité.

#### 1.4.4.4 Réserve Géologique de Haute-Provence

Castellane se trouve située à 8 km de la Réserve Géologique de Haute-Provence qui s'étend sur près de 2000 km<sup>2</sup> ce qui en fait la plus grande d'Europe. Véritable musée à ciel ouvert, elle est destinée à protéger les roches, fossiles et paysages du territoire. L'aménagement de nombreux sites permet aujourd'hui au visiteur de lire les traces du passé figées dans la terre.

Cette réserve permet de découvrir la vallée des Sirènes et Fossiles. De par l'abondance et la qualité des fossiles datant de 40 millions d'années, ce site est une richesse géologique unique au monde. Elle est accessible en 40 minutes par le Sentier des Siréniens, facilement accessible.



1.4.4.5 Eaux vives

Les gorges du Verdon sont très prisées pour la pratique des sports d'eaux vives (hydrospeed, rafting, tubing, etc.). Ce ne sont pas moins de 18 structures qui proposent cette activité estivale au service du touriste.

 <p><b>LE BUREAU DES GUIDES DE CANYON</b> Castellane 04 92 83 05 64</p>	 <p><b>FEEL RAFTING</b> Castellane 06 50 85 99 20</p>	 <p><b>AQUA BOND RAFTING</b> Saint-André-les-Alpes 06 61 99 13 79</p>	 <p><b>TONTON RAFTING</b> Castellane 06 18 25 26 18</p>
 <p><b>L'O SAUVAGE RAFTING</b> Saint-Julien-du-Verdon 06 08 81 41 39</p>	 <p><b>RAFT SESSION</b> Castellane 06 20 12 92 01</p>	 <p><b>AQUA VIVA EST</b> Castellane 04 92 83 75 74 06 82 06 92 92</p>	 <p><b>PROVENCE RAFTING &amp; AZUR CANOË-KAYAK</b> Castellane 06 62 15 50 65 07 62 92 01 54</p>
 <p><b>ABOARD RAFTING</b> Castellane 04 92 83 76 11</p>	 <p><b>BUENA VISTA RAFTING</b> Castellane 06 24 34 53 70 04 92 83 77 98</p>	 <p><b>VERDON EVASION</b> Castellane 07 61 87 68 26</p>	 <p><b>RIDE THE VERDON</b> Castellane 06 77 93 69 89</p>
 <p><b>YÉTI RAFTING</b> Castellane 06 13 07 46 02</p>	 <p><b>BASE SPORT NATURE</b> Castellane 04 93 05 41 18 07 63 63 69 50</p>	 <p><b>TERRE DES LACS</b> Castellane 06 60 90 73 52 04 93 60 40 90 04 93 60 41 23 06 62 15 50 65</p>	 <p><b>SPORTS PASSION</b> Castellane 04 92 83 64 06</p>
 <p><b>EASY RAFTING</b> Castellane 06 22 12 71 02 04 92 83 74 02</p>	 <p><b>ACTION AVENTURE</b> Castellane 04 92 83 79 39 06 14 82 86 46</p>	 <p><b>LA MAISON DU CANYONING ET DE L'ESCALADE</b> Castellane 04 92 83 39 73 06 61 46 13 98</p>	 <p><b>ABACAB MONTAGNE ET RIVIÈRE</b> Castellane 04 92 83 67 24 06 68 81 99 68</p>

## 1.4.4.6 VTT

N°	Nom du parcours	Départ	Durée	Distance	Dénivelé
<b>Depuis Castellane</b>					
1	Le Verdon	Parking Saint-Michel	30 mn	4 km	20 m
2	La Colle - Brayal	Parking Saint-Michel	1h	7 km	200 m
3	Le Tour de Destourbes	Parking Saint-Michel	2h à 3h	21,5 km	600 m
4	Les Contreforts du Teillon	Parking Saint-Michel	2h30 3h30	27 km	600 m
5	La baie du Cheiron	Parking Saint-Michel	1h	7,5 km	200 m
6	Les Blaches	Parking Saint-Michel	1h à 1h30	10 km	350 m
7	Le Tour du lac de Castillon	Parking Saint-Michel O.T St-André-les-Alpes	de 4h à 6h	52 km 45 km	1700 m 1500 m
<b>Depuis Saint-André-les-Alpes</b>					
8	Plan de St-André-les-Alpes	Office de tourisme	30 mn	3 km	10 m
9	Le village d'Angles	Office de tourisme	1h à 2h	13,5 km	300 m
10	Les Fourches	Office de tourisme	1h	6,5 km	150 m
11	Courchons - Moriez	Office de tourisme	1h30 à 2h30	16,5 km	500 m
12	Le Travers des Galans	Office de tourisme	1h à 2h	12 km	300 m
13	Le Tour du Villard	Office de tourisme	2h30 à 3h30	26 km	700 m
14	De Maurel au Chalvet	Office de tourisme	3h à 5h	31,5 km	1000 m
<b>Depuis Barrême</b>					
15	Le Tour de Lieye	Parking St Antoine	2h à 3h	19 km	650 m
16	Le Tour des Barres	Parking St Antoine	2h à 3h	14,5 km	750 m
<b>Depuis Tartonne</b>					
17	Le Tour des Faïsses	Gîte des Robines	1h	7 km	250 m
18	Le Puits Salé	Gîte des Robines	1h	6 km	175 m
19	Le Tour de la Sapée	Gîte des Robines	2h30 à 3h30	30,5 km	1000 m
20	Le Pas de la Faye	Gîte des Robines	2h30 à 3h30	24 km	800 m

Entre gorges lacs et hautes vallées, l'espace VTT FFC du Verdon et des vallées de l'Asse sillonne les vallées magnifiques et sauvages du Grand Canyon du Verdon au Sud, à la montagne du Cheval Blanc au Nord.

C'est un linéaire total de 300 km sur 20 boucles balisées pour tous niveaux de pratique. Les circuits se répartissent au départ de 4 villages : Castellane, St André les Alpes, Barrême et Tartonne. Plusieurs itinéraires empruntent des portions communes à la Transverdon et aux chemins du soleil, grandes traversées mythiques qui s'effectuent en itinérance.

## LES GRANDES TRAVERSÉES

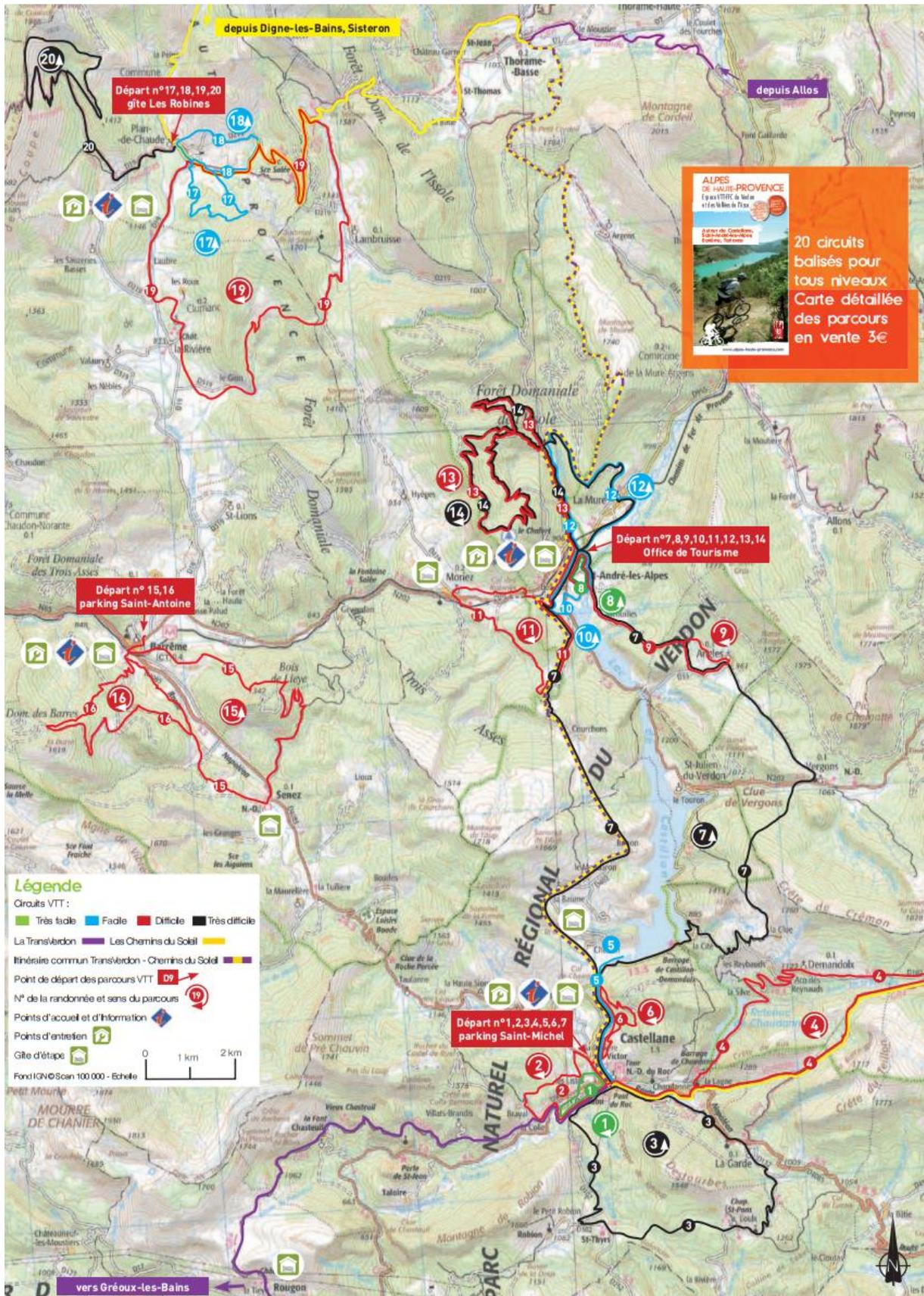
### LES CHEMINS DU SOLEIL De Sisteron à Castellane

Une semaine environ - 270 km - D+ 6740 m / D- 5480 m

### LA TRANSVERDON

Une semaine environ - 260 km - D+ 7850 m / D- 9750 m

L'espace VTT du territoire de Castellane est géré par la Communauté de Communes du Moyen Verdon. Ce sont 300 km de linéaires balisés et entretenus sur 20 itinéraires et 2 grandes traversées. Le territoire abrite également un club de VTT affilié à la Fédération Française de Cyclisme, 3 prestataires qui encadrent cette activité et quatre points d'entretien répartis sur les 4 communes. Le territoire de Castellane est donc bel et bien une terre propice au VTT.



#### 1.4.4.7 Routes touristiques

Le territoire de Castellane est parcouru de routes touristiques très prisés par la clientèle contemplative :

- La route Napoléon de Haute Provence : de Sisteron à Castellane
- La route des lavandes : entre Manosque et Castellane, du plateau ondulé de Valensole et sa mer de Lavandin à la lavande fine de Digne et du Verdon. La floraison commence à partir de la mi-juin à Valensole. Elle se poursuit jusqu'à la mi-août dans le pays Dignois ou le Haut Verdon.
- La route des deux lacs : petit circuit d'environ 1h au départ de Castellane, vous permettant d'admirer les lacs de Castillon et de Chaudanne ainsi que leurs barrages.
- La route des cadrans solaires : route qui sillonne 18 communes.
- La route des crêtes : cette route panoramique de 24 km à La Palud sur Verdon vous entraîne à travers un circuit parcourant les crêtes du Grand Canyon. Les 14 Belvédères dévoilent les falaises mythiques du Verdon et offrent des points de vue inoubliables sur le Grand Canyon.



#### 1.4.4.8 Escalade

Le Verdon est un site incontournable pour les amateurs de grimpe. 933 voies y sont recensées dans dont la fameuse falaise de l'Escalès, 300 mètres, rigoureusement verticale.

- Quinson : 100 voies possibles (tout niveau), de 80 à 100 m. Structure gérant le site : Club d'escalade de Quinson.
- Moustiers Sainte Marie : 20 voies possibles de difficulté moyenne, variant de 25 à 50 m.
- Gorges du Verdon (Aiguines, La Palud) : 1 500 voies possibles (tout niveau), variant de 20 à 300 m. Structure gérant le site : Association Lei Lagramusas.
- Castellane : 20 voies possibles (niveau facile), variant de 10 à 20 m.
- Annot : 130 voies possibles tout niveau, hauteur variant du secteur de blocs aux voies de 50 m. Structure gérant le site : association Vives Les Gestes.





#### 1.4.4.8.1 Pêche

Avec ces eaux couleurs émeraude et ses gorges spectaculaires, le Verdon est un lieu incontournable pour les amateurs de pêche (à la truite notamment). Les eaux du Verdon alimentent la retenue de Sainte-Croix (2200 ha) qui est d'une richesse insoupçonnée en grosses truites de lac. On y trouve principalement des truites farios mais aussi quelques truites arcs en ciel. Castellane compte une structure encadrant cette activité.

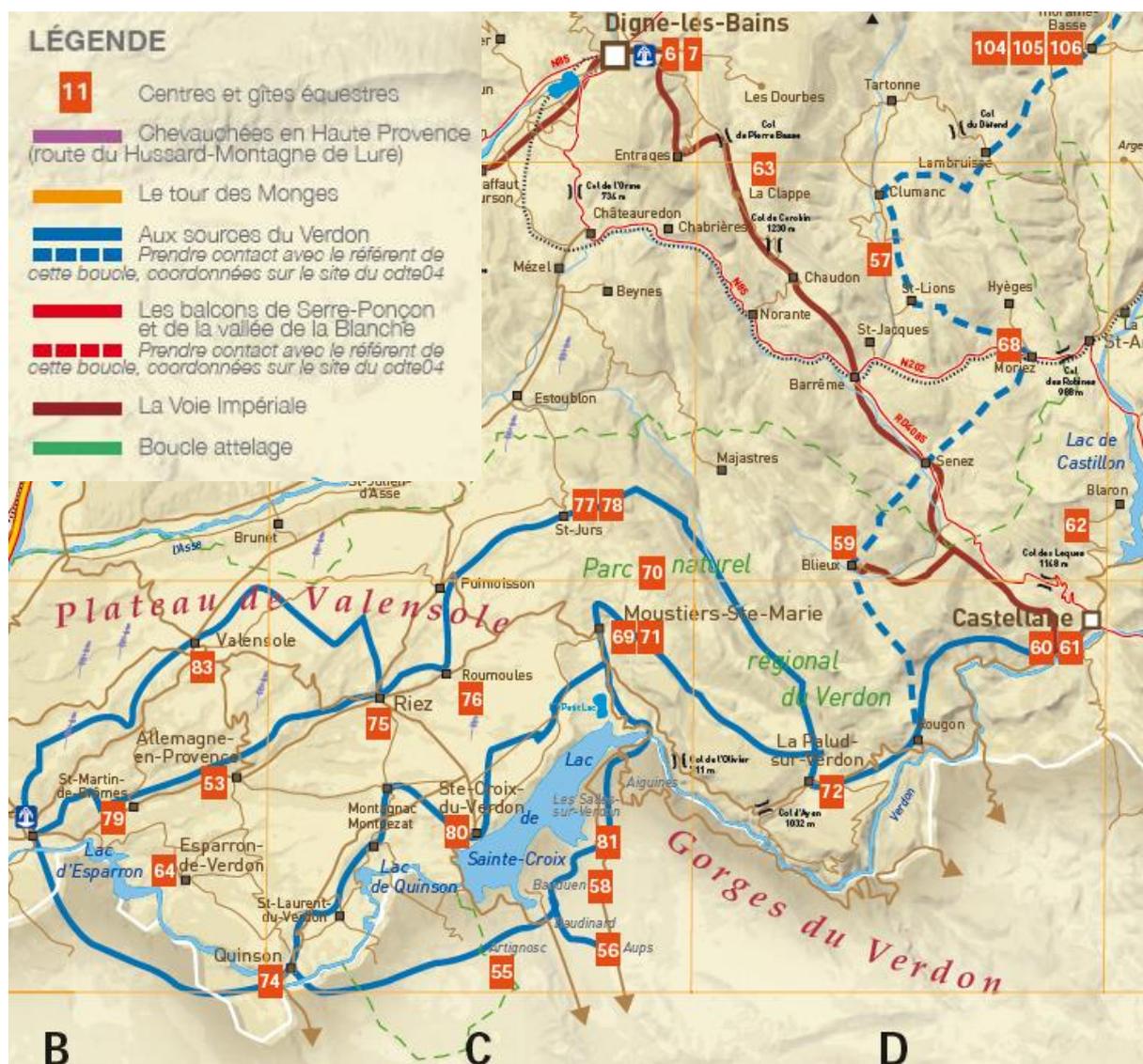
#### 1.4.4.9 Parcs aventure, accrobranche

---

Castellane dispose de 2 parcs accrobranche et de 2 structures encadrant cette activité.



## 1.4.4.10 Equitation



Deux itinéraires équestres sont disponibles depuis Castellane

- La Voie Impériale, randonnée itinérante historique sur les traces de Napoléon par leGR® 406.
- Aux sources du Verdon, Itinéraire équestre des lacs bleu azur jusqu'aux hautes montagnes où le Verdon prend sa source. La Palud-sur-Verdon, la Foux d'Allos, en passant par Blieux, Moriez, Chambaresc, Thorame-Basse, Colmars-les-Alpes, Villars-Colmars et Allos, permettant la découverte des hauts pâturages et de la tradition pastorale autour de Moriez, Blieux et Saint-Jurs...traversant le plateau de Valensole connu pour ses lavandes, Riez, Gréoux-les-Bains, Quinson...et longeant le Grand Canyon du Verdon.

Castellane dispose de 2 centres équestres.

### 1.4.5 ANIMATIONS ET EVENEMENTS

Une fois par mois, une foire provençale se déroulant sur la Place Marcel Sauvaire, est organisée sur toute une journée pour tout type de produits.



- Mercredi 3 février : Inauguration du chantier des Jardins de la Tour (Mairie)
- Samedi 2 avril : Ouverture de la Maison Nature & Patrimoines
- Mardi 12 avril : Forum de l'emploi saisonnier (OT + Pôle Emploi)
- Jeudi 5 - Dimanche 8 mai : Exposition par le Club Photo dans la salle des fêtes (MJC)
- Dimanche 8 mai : Vide Grenier (OT)
- Vendredi 13 – Lundi 16 mai : Fête du printemps (OT)
- Samedi 21 mai : Nuit des musées (Maison Nature & Patrimoines)
- Vendredi 27-Dimanche 29 mai : Fête patronale de Castellane (Castellane en Fête)
- Samedi 4 juin : RDV aux Jardins (Maison Nature & Patrimoines)
- Vendredi 10-dimanche 12 juin : Fête de la Transhumance (OT)



- Dimanche 19 juin : Fête de l'école de musique – Vide grenier (OT)
- Mercredis soirs de juillet et août : Mercredis Musicaux (OT)
- Dimanche 10 juillet : Vide Grenier (OT)
- Mardi 12 juillet : Fitdays (Mairie)
- Jeudi 14 juillet : Feu d'artifice + bal (Mairie + Pompiers)
- Jeudi 11 août : Marché potier (OT)
- Vendredi 12 août : Concert à l'église du Sacré Cœur – Grégorian Voices
- Dimanche 14 août : Vide Grenier (OT)
- Mercredi 17 août : Fête de la Libération - Feu d'artifice + bal (OT)
- Samedi 10 septembre : Forum des associations (Mairie)
- Dimanche 11 septembre : Journée provençale (Vivre à Castellane)
- Samedi 17, dimanche 18 septembre : Journées européennes du patrimoine (MNP)
- Octobre : Rencontres du Moyen Verdon (MNP)
- Fin octobre : Rendez-Vous de l'Automne (MNP)
- 31 janvier : fête du pétardier

## 1.4.6 CLIENTELE

### 1.4.6.1 Clientèle départementale

Sources ATD 04

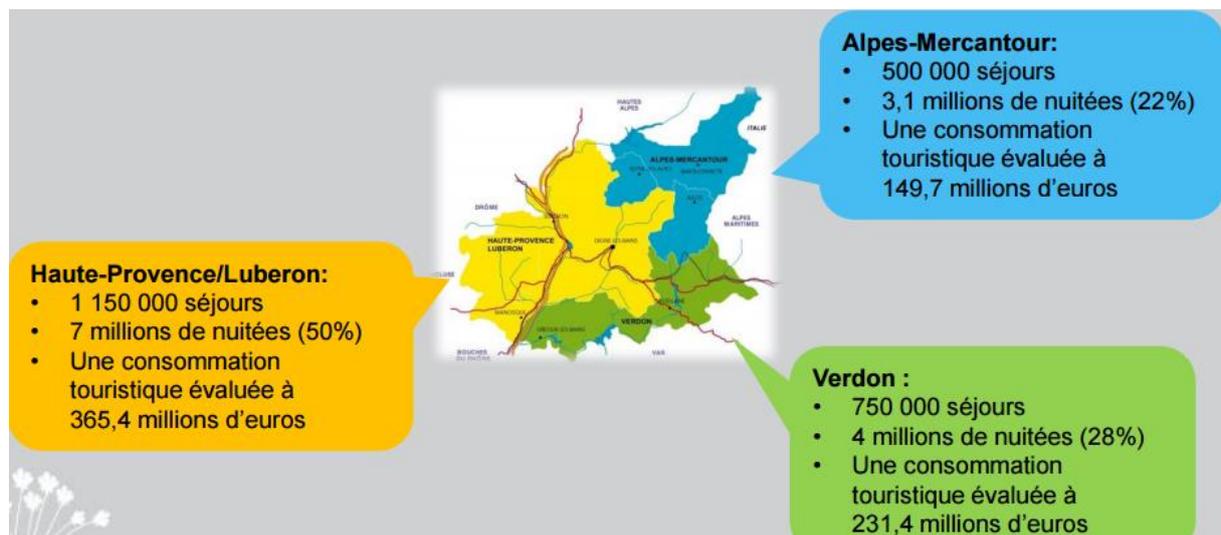
Les Alpes de Haute-Provence est un département où le tourisme est présent toute l'année : 56% des nuitées réalisées en été, 20% au printemps, 15% en hiver.

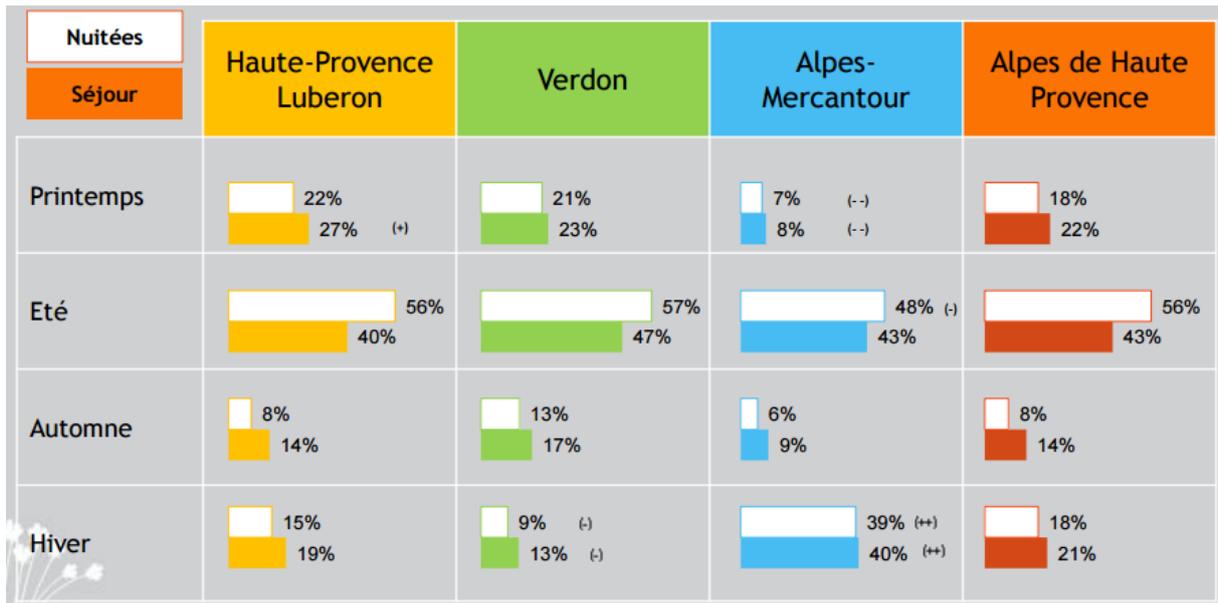
La clientèle est :

- majoritairement française (87% de nuitées départementales),
- essentiellement régionale (47%).
- surtout familiale ou entre amis avec enfants (46% des clientèles – 5,1 personnes par groupe).
- de court séjour : 39% de séjours de 1 à 3 nuits.
- Utilisatrice d'Internet 1<sup>er</sup> vecteur d'information (50%), et plus spécifiquement les sites d'information de destination et d'OT (55% des sites consultés).
- de station : Hiver à Allos / Eté à Castellane mais qui rayonne peu.
- de sportifs passionnés qui vient toute l'année (principalement printemps-automne) dans un pôle localisé pour pratiquer son activité : escalade à Annot ou à la Palud-sur-Verdon ; VTT au Seignus-Val d'Allos ou à Saint-André-les Alpes ; parapente à Saint-André-les-Alpes ; Eaux vives à Castellane.
- familiale en séjour l'été, souhaitant découvrir les grands sites de l'arrière-pays de la région PACA voire de l'Italie : balade-découverte et excursion vers le plateau de Valensole, Moustiers-Sainte-Marie, la Vallée de l'Ubaye, Entrevaux, côte d'Azur...
- Randonneurs sportifs itinérants, à pied, à vélo ou en VTT, l'été et pendant les ailes de saison
- Touristes itinérants motorisés : motards, camping-cars, pendant les ailes de saison
- Excursionnistes de la côte (habitants et touristes) pour la découverte de l'arrière-pays par le train des Pignes.

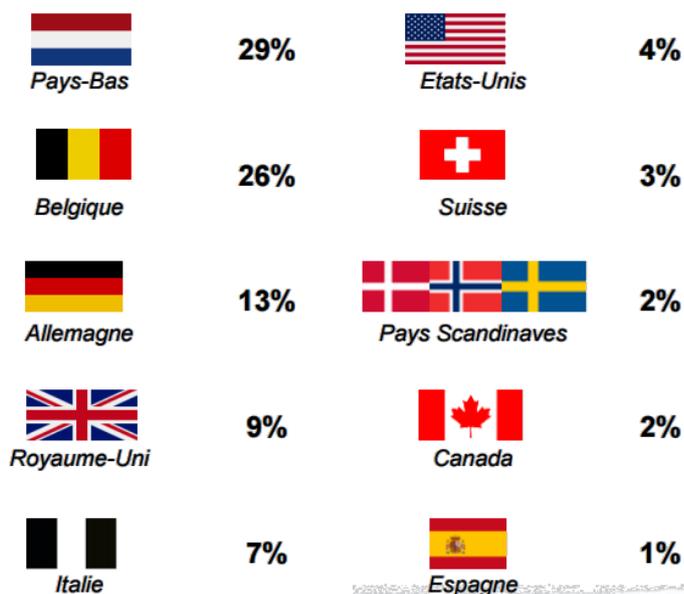
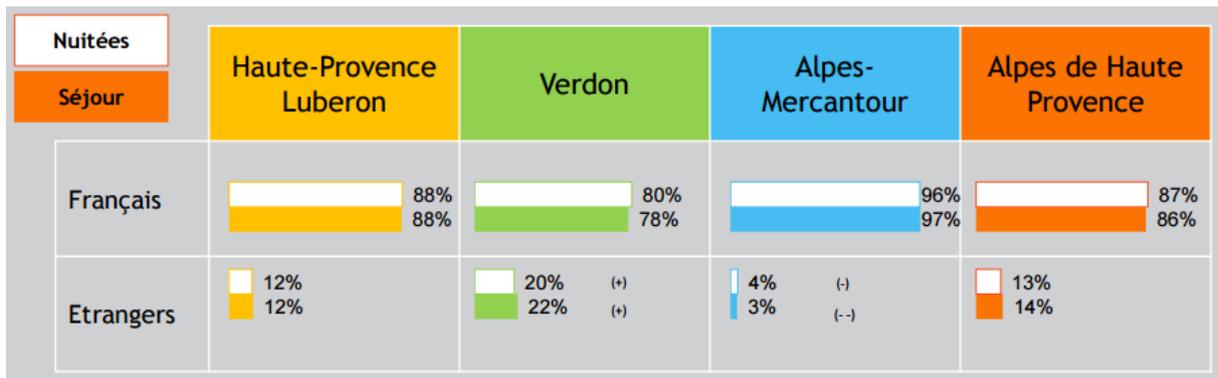
La fréquentation touristique des Alpes de Haute Provence représente 2.4 millions de séjours, 14.1 millions de nuitées, une consommation touristique évaluée à 746.5 millions d'euros.

La clientèle de l'espace Verdon représente 28% de la clientèle départementale.





La fréquentation 4 saisons concernent tous les espaces du département avec une saison estivale très marquée sur l'ensemble des espaces touristique et en particulier pour l'espace Verdon dont les scores sont atteints en été.



La clientèle départementale est majoritairement française, près de 9 touristes sur 10 résident en France.

Cependant, le poids de la clientèle étrangère est plus important dans l'espace Verdon. 13% des séjours réalisés par une clientèle étrangère.

Plus de la moitié des nuitées étrangères est générée par une clientèle originaire du Benelux. Les Italiens réalisent près d'1/4 des séjours mais restent peu de temps (1,6 nuits en moyenne). A l'inverse, les Belges et les Néerlandais séjournent plus longtemps (9 à 10 nuits en moyenne) et représentent 1/3 des séjours et plus de la moitié des nuitées étrangères.

1.4.6.2 Clientèle de l'espace Verdon

Une clientèle âgée majoritairement entre 35 et 54 ans, les touristes ont en moyenne 45 ans. La moitié de la clientèle est issue des catégories socio-professionnelles supérieures. 1 touriste sur 4 est retraité. Les Alpes de Haute-Provence, une destination privilégiée pour les séjours en famille (68%).

84% de la clientèle est arrivée en voiture.

La durée moyenne du séjour atteint 5.1 jours.

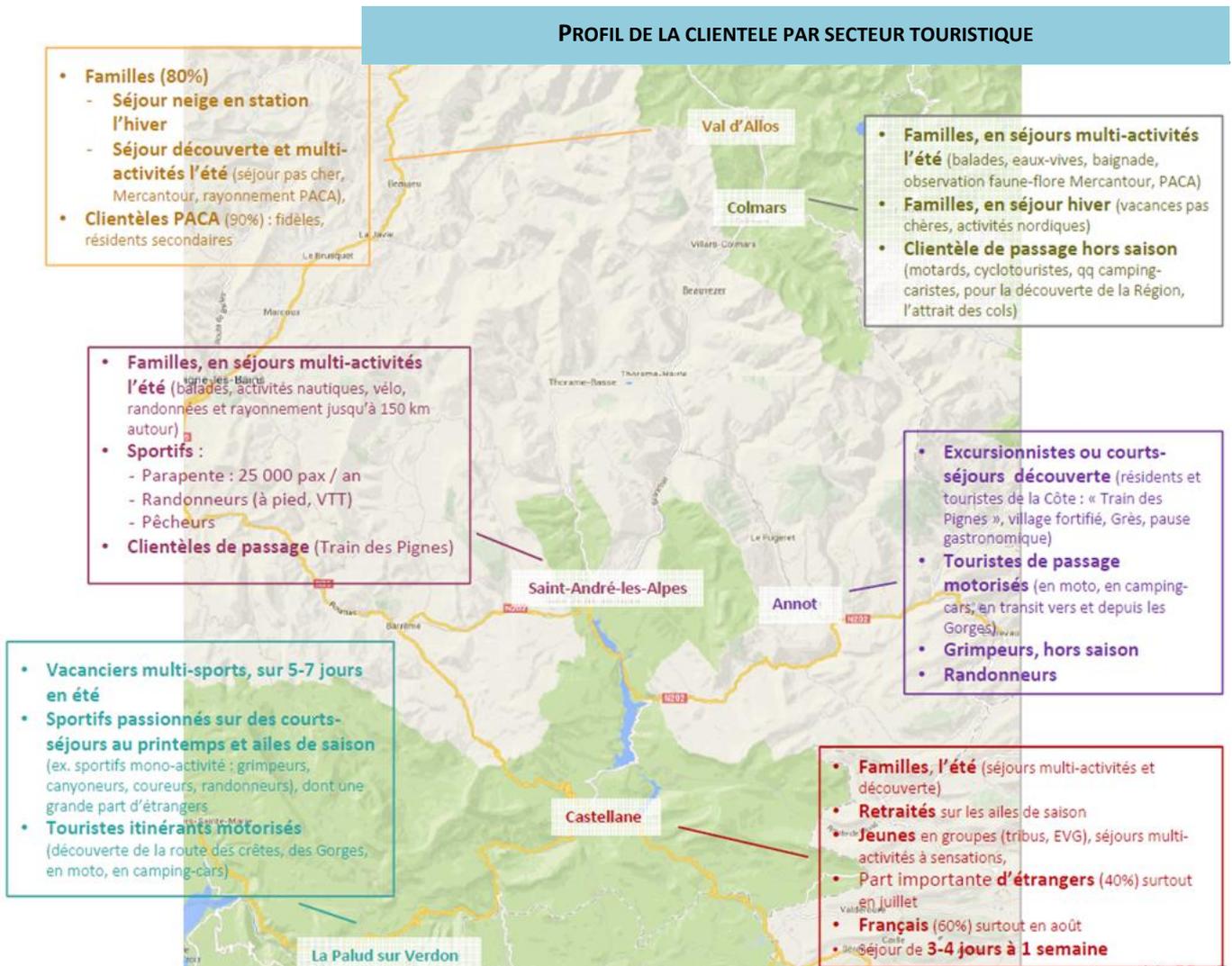
36% de la clientèle séjourne chez parents et amis contre 64% en hébergements marchands.

L'hôtellerie de plein air est le premier mode d'hébergement marchand

La visite de site naturel, d'espaces protégés est une pratique plus accrue dans le Verdon qu'ailleurs dans le département.

Pour un budget moyen du séjour de 930€, la dépense par nuit par personne atteint 58€.

76% de la clientèle est fidèle à la destination. 14% sont des primo arrivants.



### 1.4.6.3 *Clientèle de Castellane*

---

Une clientèle estivale qui vient en famille autour d'activités découverte de pleine nature (multi-activités).

Cette clientèle est bien représentée par :

- les familles (clientèle principale)
- les retraités en ailes de saison à la recherche la nature dans un cadre préservé en toute tranquillité.
- les groupes de jeunes venant pratiquer des activités sportives à sensations (eaux vives, canyoning, escalade, VTT, etc.).

Une forte proportion d'étrangers surtout en juillet (40%), en particulier les hollandais, les allemands, les belges et les anglais.

La fréquentation est néanmoins dominée par les français en particulier sur le mois d'août (60%).

Le séjour de 3 à 4 jours, allant jusqu'à une semaine.

### 1.4.6.4 *La clientèle du camping Indigo Les Gorges du Verdon*

---

Le camping Indigo du groupe HUTTOPIA accueille un profil de touristes spécifiques. Il s'agit principalement de familles désirant vivre en pleine harmonie avec la nature dans un cadre préservé. Cette clientèle recherche le dépaysement dans une nature exceptionnelle de manière à retrouver du sens à sa vie.

Changez d'environnement : la forêt et la nature préservées vous accueillent avec leurs grands arbres, leurs ambiances, leurs sons et leurs odeurs. Tous vos sens sont en éveil et vous indiquent que vous êtes loin de chez vous.

A la recherche d'un mode de vacances respectueux de son environnement, privilégiant le confort, la convivialité, la qualité du service tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Cette clientèle se tourne vers des régions authentiques, riches en savoir-faire traditionnels et en patrimoine, de manière à partager avec leurs enfants ou leurs amis des activités nouvelles, sportives, ludiques ou culturelles, en quête de repos au cœur de la nature, pour prendre le temps.

### 1.4.6.5 Analyse quantitative

*Les chiffres clés du tourisme - ADT 04 – 2012*

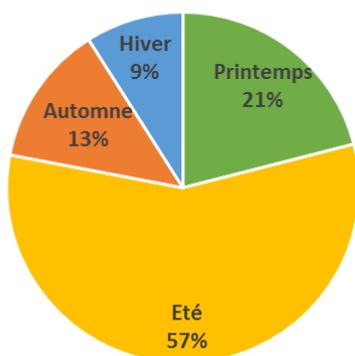
*2013- Les chiffres clés au niveau départemental - Pays A3V – OT Castellane*

14,1 millions de nuitées touristiques sont comptabilisées annuellement dans le département des Alpes de Haute Provence. Parmi elles, le Verdon représente :

- 28% des nuitées touristiques, soit **près de 4 millions de nuitées** (3,95 millions)
- 31% des séjours

En termes de saisonnalité, le Verdon est marqué par une prépondérance de la saison estivale, mais les ailes de saison sont aussi un relai de croissance, puisqu'elles totalisent 34% de la fréquentation.

Saisonnalité des nuitées dans le Verdon



La durée du séjour montre une prépondérance des courts séjours : 39% de séjours dans le département sont d'une durée de 1 à 3 nuits.

Concernant plus précisément le **camping INDIGO**, il **accueille aujourd'hui plus de 58 000 nuitées**, avec un taux d'occupation moyen proche de 90% en haute saison.



## 1.5 INFRASTRUCTURES

### 1.5.1 GESTION DE L'EAU POTABLE

#### 1.5.1.1 A l'échelle communale

Source : Rapport annuel sur l'eau et l'assainissement – Mairie de Castellanne - 2014

La gestion se fait au travers de 3 utilisations principales :

- La consommation domestique,
- Les zones de baignades (lac et piscine),
- L'utilisation pour les loisirs (pêche, sports d'eau vive).

#### 1.5.1.1.1 Ressources en eau :

Le service a 18 ressources, pour un volume prélevé durant l'exercice 441 353 m<sup>3</sup> :

#### Arrêté Préfectoral des ressources de la commune

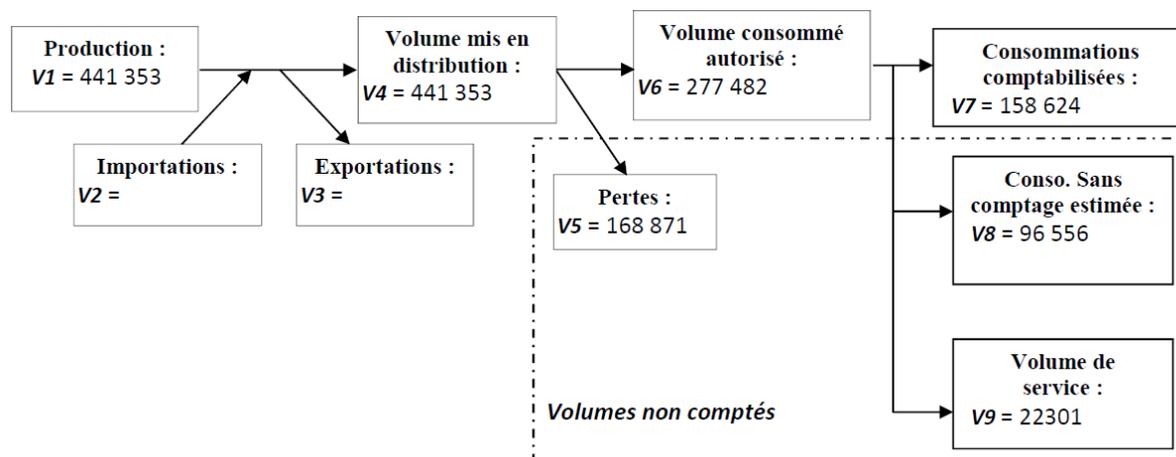
Captage	Arrêté	Débit horaire	Débit journalier
la Lagne & la Basse Lagne	2007-396 du 02/03/2007	40 m <sup>3</sup>	960 m <sup>3</sup>
la Haute Lagne	2007-397 du 02/03/2007	10 m <sup>3</sup>	200 m <sup>3</sup>
Eoux	***	x m <sup>3</sup>	x m <sup>3</sup>
Robion (les deux)	62-339 du 21/03/1962	x m <sup>3</sup>	x m <sup>3</sup>
Taloire	79-84 du 15/01/1979	0.250 m <sup>3</sup>	6 m <sup>3</sup>
Villars Brandis	79-84 du 15/01/1979	0.416 m <sup>3</sup>	10 m <sup>3</sup>
Chasteuil	79-84 du 15/01/1979	1.25 m <sup>3</sup>	30 m <sup>3</sup>
Brans	77-3353 du 12/09/1977	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
Brayal	***	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
Pesquier	2007-402 du 02/03/2007	80 m <sup>3</sup>	1700 m <sup>3</sup>
la Baume	2006-1820 du 08/08/2006	x m <sup>3</sup>	x m <sup>3</sup>
Sionne (les trois)	82-3517 du 01/09/1982	0.625 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup>
Taulanne (les deux)	2007-398 du 02/03/2007	2 m <sup>3</sup>	48 m <sup>3</sup>

L'eau est distribuée par un réseau de de canalisations du service public d'eau potable dont le linéaire est de 59 kilomètres au 31/12/2014.

#### 1.5.1.1.2 Répartition de la consommation :

- 158 624 m<sup>3</sup> ont été vendus aux 1685 abonnés de la commune (au 31/12/2013).
- 22 301 m<sup>3</sup>/an de volume de service (volume estimé utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges)
- 96 556 m<sup>3</sup>/an de volume consommateurs sans comptage (volume estimé utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

Les pertes sont estimées à 168 871 m<sup>3</sup>. Le schéma ci-après donne les détails de l'utilisation de la ressource.



### 1.5.1.1.3 Infrastructures

Les infrastructures des réseaux d'eau de la commune de Castellane sont composées de :

- 20 réservoirs d'eau potable d'un volume de 2 à 500 m<sup>3</sup> pour une capacité de stockage de 2384 m<sup>3</sup>
- 6 stations de pompages
- 2 stations de surpressions
- 2 unités de traitement automatique Chlore gazeux
- 9 unités de traitement automatique de type javel pack

### 1.5.1.1.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Captage	indice d'avancement
<b>la Lagne &amp; la Basse Lagne</b>	60%
<b>la Haute Lagne</b>	60%
<b>Eoulx</b>	00%
<b>Robion (les deux)</b>	00%
<b>Taloire</b>	00%
<b>Villars Brandis</b>	00%
<b>Chasteuil</b>	00%
<b>Brans</b>	00%
<b>Brayal</b>	00%
<b>Pesquier</b>	100%
<b>la Baume</b>	50%
<b>Sionne (les trois)</b>	60%
<b>Taulanne (les deux)</b>	60%

- 00% Aucune action de protection
- 20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

L'état d'avancement est donc inégal en fonction des captages, mais les captages principaux sont les plus avancés (Pesquier 100% ; La Lagne, la Basse Lagne et la Haute Lagne à 60%).

### 1.5.1.2 A l'échelle du camping Indigo

*Sources : rapport hydrogéologique du captage du camping Indigo - octobre 2015*

**Le camping Indigo n'est pas raccordé au dispositif communal** mais bénéficie d'une alimentation spécifique. Il comprend 235 emplacements et dispose de 14 logements locatifs. La population desservie représente à ce jour environ 1000 personnes en haute saison ; un projet de développement est envisagé pour 200 personnes supplémentaires. Les besoins en eau sont essentiellement liés à la consommation en eau potable et aux installations sanitaires.

Le bilan ressources-besoins en eau potable réalisé à partir de ces éléments, sur la base d'une consommation moyenne de 150 litres/jour/habitant, indique des besoins de l'ordre de 150 m<sup>3</sup>/j en pointe et 180 m<sup>3</sup>/j dans un avenir proche.

Le camping se développe de part et d'autre de la route départementale.

Le puits et le forage sont localisés dans l'enceinte du camping en rive droite du Verdon sur une terrasse alluviale, à proximité de la rivière sur la parcelle N°8.

Coordonnées Lambert du forage :

- X= 976 126.1265
- Y= 6 308 578.0219
- Z=638 m NGF (Coordonnées Lambert 93)

Coordonnées Lambert du puits :

- X= 976 123 4543
- Y= 6 308 578.1741
- Z=637 m NGF (Coordonnées Lambert 93)

Le forage est implanté dans les alluvions anciennes du Verdon : celles-ci forment un ensemble qui contient, à faible profondeur, la nappe d'accompagnement du Verdon ; son niveau statique est en accord avec le fil d'eau de la rivière, mais il est susceptible d'être mis en charge en période hivernale par les apports en provenance du versant et des ravins latéraux Sud.

Au niveau du site du captage existent deux ouvrages :

- un puits ancien qui date de 1959, utilisé dès la création du camping, actuellement à l'arrêt
- un forage récent réalisé en septembre 2010 qui dispose d'un récépissé de déclaration pour sa réalisation.



Le puits réalisé par havage est busé sur 8m de profondeur. Pour des raisons techniques, il n'a pas été possible de poursuivre l'ouvrage et seule la dernière buse béton est perforée. Dans ce contexte, ses performances sont limitées. Il n'est plus utilisé pour l'AEP mais dispose d'une petite pompe de surface avec une prise de secours pour l'incendie.

Le forage réalisé en 2010 par l'entreprise Guinzioni se situe à moins de 1,50 m du puits. L'ouvrage traverse les alluvions sur 6.20 m de profondeur, puis recoupe des argiles jaunes et bleues altérées qui préfigurent le substratum crétacé jusqu'à 8.00 m de profondeur.

Le niveau statique de la nappe alluviale varie en fonction des saisons et se situe à 4,90 m de profondeur au moment des essais. Il est soutenu directement par le Verdon et il est en équilibre avec le fil d'eau de la rivière qui varie en fonction des débits lâchés par ERDF depuis les barrages.

#### CONCERNANT LA QUANTITE DE L'EAU,

L'ouvrage a été testé au débit de pompage de 25 m<sup>3</sup>/h pendant 20 heures et son niveau dynamique évolue entre 5,00 et 6,00 m au moment des essais.

Le compte rendu des essais de pompages, du 12 décembre 2011, ne donne cependant pas de directive précise sur le débit d'exploitation du forage, mais indique des fluctuations de niveaux dans l'ouvrage liées aux variations du niveau de la rivière. Il est recommandé, en raison de la faible tranche d'eau disponible dans les alluvions, de ne pas dépasser le débit de 20 m<sup>3</sup>/h pour éviter de dénoyer la tranche d'alluvions aquifères et entraîner un colmatage rapide du filtre de l'ouvrage. **Ce débit d'exploitation est largement suffisant** puisqu'un pompage de 10 heures suffit pour répondre aux besoins présents et avenir du camping.

**CONCERNANT LA QUALITE DE L'EAU,**

Le local technique qui jouxte les ouvrages comprend une unité de désinfection au chlore sur chaque exhaure, le matériel récent est en bon état de fonctionnement. L'eau est ensuite acheminée vers deux réservoirs de 50 et 30 m<sup>3</sup> qui permettent d'assurer le volume tampon nécessaire à l'activité touristique du camping, avec un temps de contact suffisant pour la désinfection. Les réservoirs sont désinfectés et nettoyés après la saison avant que la totalité des installations soient mises hors gel pendant l'hiver.

Les analyses de l'adduction réalisées par le laboratoire le 09 juillet 2014 révèlent une eau potable conforme aux limites de qualité fixées par le code de la santé publique sur l'ensemble des paramètres mesurés.

Il s'agit d'une eau moyennement minéralisée (conductivité 584 µs/cm), de type bicarbonaté calcique et légèrement basique (pH 7,45), exempte de polluant.

Il en est de même pour l'analyse de surveillance réalisée sur l'eau traitée distribuée le 29 mai 2015. On note simplement un taux de chlore résiduel faible nécessitant un réglage des appareillages de désinfection.

Les seuls véritables vecteurs de pollution pourraient provenir :

- du Verdon qui passe au droit du forage et alimente la terrasse alluviale
- de l'inondation de la terrasse en cas de crue du Verdon
- de l'occupation liée au camping et à la route départementale sur le secteur.

L'eau de la nappe d'accompagnement du Verdon est de bonne qualité et les sédiments alluviaux à matrice sablo argileuse possèdent un bon pouvoir de filtration et une protection naturelle efficace, comme l'attestent les résultats des analyses réalisées sur le forage.

Néanmoins, l'absence d'une couverture protectrice limoneuse au-dessus de l'aquifère qui reste très proche du sol implique de rester vigilant et de prendre des mesures de protection pour conserver une bonne qualité de l'eau.

La situation des ouvrages dans la zone inondable du Verdon nécessitera de prendre des mesures de protection spécifiques sur les ouvrages pour éviter les risque d'intrusion direct d'eaux superficielles provenant des crues du Verdon dans les ouvrages.

Il convient de signaler que le camping dispose d'un assainissement de type filtres étanches plantés de roseaux et d'un épandage par drains en complément en aval hydraulique de l'ouvrage d'alimentation en eau et à plus de 35 m de celui-ci. Ce dispositif est parfaitement adapté à la configuration du site.

La protection du puits et du forage est assurée par une dalle béton circulaire de 5.00 m de rayon et de 0.25 m d'épaisseur qui évite la pénétration des eaux superficielles par l'espace inter annulaire. Le puits et le forage sont tous deux rehaussés de 1.50 m environ pour éviter une submersion des ouvrages en cas de crue du Verdon.

L'ensemble est complété par une clôture naturelle arbustive de 10,00 m de diamètre qui maintient la zone de protection à l'abri de l'activité du camping. Enfin, la zone de proximité est réservée à des emplacements de camping traditionnel de toiles, mais laisse tout de même l'accès libre aux véhicules sur les emplacements.

Les conditions actuelles de protection mises en place par le propriétaire du camping sont efficaces ; elles devront néanmoins être complétées par la mise en place d'un capot aluminium étanche fermant à clé sur le regard du forage, en remplacement de la plaque en contreplaquée existante.

Sur les voies d'accès proches des ouvrages, il convient d'éviter que le lessivage des chaussées ne s'écoule vers le périmètre de protection, 3 bacs à sable absorbant devront être disposés en bord de voies autour du point d'eau pour prévenir tout risque d'infiltration en cas de fuite moteur sur les véhicules de campeurs en stationnement. En cas de problème, les terres souillées sont à évacuer immédiatement.

L'entretien de la zone clôturée devra être réalisé exclusivement avec des moyens mécaniques, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite ; il est recommandé d'étendre cette consigne sur l'ensemble du camping dans le cadre de la protection naturelle des eaux souterraines et des eaux du Verdon.

La réglementation (code de l'environnement) impose la mise en place d'un dispositif de mesure avant la distribution et des relevés périodiques par le propriétaire. Il est recommandé :

- d'effectuer des relevés périodiques de débits sur les pompes d'autant qu'elles sont déjà équipées de compteurs
- de tenir les mesures consignées dans un registre à disposition de l'administration
- d'équiper le forage d'une sonde pressiométrique de relevé de niveau d'eau en continu pour suivre l'évolution de la nappe en exploitation et permettre une meilleure gestion du site.

L'hydrogéologue agréé a émis un avis favorable en octobre 2015 pour l'exploitation du forage pour l'alimentation en eau potable du camping Indigo, sous réserve de l'application des prescriptions de protection ci-dessus énoncées. La quantité et la qualité de l'eau sont conformes aux besoins actuels et futurs sur cet espace.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a émis l'arrêté préfectoral 2016-099-003 le 8 avril 2016 concernant l'alimentation collective privée en eau du camping, autorisant à capter et à distribuer l'eau du forage situé sur le camping. Il précise que les recommandations de l'hydrogéologue devront être strictement respectées.

## **1.5.2 GESTION DE L'ASSAINISSEMENT**

### **1.5.2.1 A l'échelle communale**

*Source : Rapport annuel sur l'eau & l'assainissement 2014 - Commune de Castellane*

#### **1.5.2.1.1 Les Infrastructures :**

La commune de Castellane dispose de plusieurs stations d'épurations, la principale étant celle du Bourg 12 500 EH (8000 + 4500 EH) dans le quartier des basses Listes.

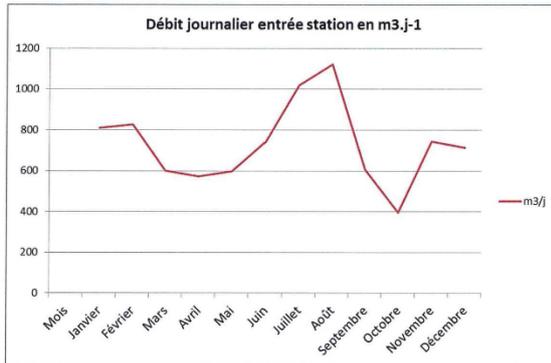
Les stations d'épurations secondaires sont situées :

- Dans la Zone Artisanale de Castellane (300 EH) mise en service en 1980
- Dans le hameau d'Eoulx (75 EH) mise en service en 1979
- Dans le hameau de Chasteuil (75 EH) mise en service en 1980
- Dans le hameau de la Baume (75 EH) mise en service en 1979

### 1.5.2.1.2 Le réseau :

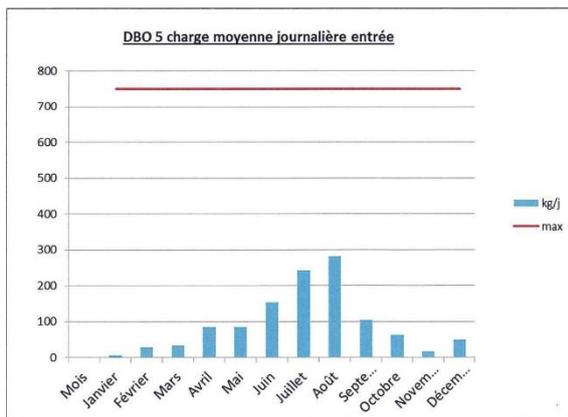
Le réseau d'eaux usées de la commune à un linéaire de 18.800 kilomètres les différents types de matériaux sont le PVC, et le Fibro ciment. Ce réseau comporte 548 regards de visites et quatre postes de relevage qui sont :

- Poste de la Piscine
- Poste de la rue Nationale
- Poste de la Colle
- Poste du Cheiron



La capacité nominale de la station est de 1875 m<sup>3</sup> jour-1. On observe plusieurs phases durant l'année :

- la montée en charge au printemps et en période estivale où l'on peut atteindre des débits importants de l'ordre de 1150m<sup>3</sup> j-1
- l'influence des précipitations sur les débits entrant sur la station.



La pollution entrant dans le système de traitement est mesurée par la charge organique en DBO5. La charge nominale est de 750kg.j-1, alors que la charge maximale atteinte est de 281 kg.j-1 en moyenne au mois d'août, nettement en-dessous de cette valeur. (moins de 38% de la charge théorique).

Concernant les rejets le constat est le même : les seuils ne sont pas atteints, le système est donc satisfaisant sur ce paramètre : en sortie de station, les valeurs mesurées les jours de bilan restent largement inférieures à la limite autorisée par l'arrêté d'autorisation de rejet (pic en juillet <5mg/l pour un maximum autorisé de 25mg/l).

Quant aux produits de l'assainissement, le volume le plus important concerne les boues. La quantité de boue produite pour la commune de Castellane, elle est de 47,316 tonnes de matière sèche, dont 100% sont évacuées au centre de compostage de Manosque (environ 100km).

1.5.2.2 A l'échelle du camping Indigo

Sources : Rapport Coma août 2012

**Le camping Indigo n'est pas raccordé au dispositif collectif de la commune de Castellane.** Il dispose d'une station d'épuration autonome. La station d'épuration est constituée au préalable d'un poste de relevage puis d'un prétraitement, d'un traitement primaire et enfin d'un filtre planté de roseaux. Elle est dimensionnée pour 1500 équivalent habitant.



Les coordonnées GPS de la station sont : Latitude : 43°49'17.33"N / Longitude : 6°25'52.06"E,

La localisation est présentée sur la vue aérienne ci-dessous :



La mesure de débit installée en sortie de traitement primaire et secondaire et avant la filtration sur terre drainé, nous a permis de mesurer un volume de 125.83 m<sup>3</sup> durant les 24 heures de prélèvement.

Le tableau suivant compare les concentrations et les charges en entrée et sortie de station d'épuration et présente le rendement calculé à partir des concentrations entrée et sortie :

Camping des Gorges du Verdon	Entrée STEP	Sortie STEP	Entrée STEP	Sortie STEP	Rendement
	Concentrations (mg/l)		Charge (kg)		
MES	280	74	35,23	9,31	74%
DCO	725	53	91,23	6,67	93%
DBO5	272	<3	34,23	<0,38	99%
NTK	117	3,9	14,72	0,49	97%
P total	11000	6 500	1384,2	817,9	41%

Les charges sont calculées à partir du débit mesuré, soit 125.83 m<sup>3</sup>/jour.

Lors de la réalisation du bilan 24h00 du 1 au 2 août 2012, la mesure a permis de déterminer un volume journalier de 125.83 m<sup>3</sup> en entrée du tertre de filtration.

La station d'épuration du camping Gorges du Verdon doit satisfaire aux exigences réglementaires de l'arrêté du 22 Juin 2007 concernant dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 et inférieur ou égale à 120 kg/j de DBO5.

Dans ce cadre, les valeurs réglementaires à ne pas dépasser sont présentées dans le tableau ci-dessous :

PARAMÈTRES	CONCENTRATION	RENDEMENT	RENDEMENT
	à ne pas dépasser	minimum à atteindre	STEP
DBO5	35 mg/l	60 %	99% (<3 mg/l)
DCO		60 %	93%
MES		50 %	74%

Les résultats de sortie démontrent :

- d'un bon ensemencement du traitement biologique,
- que la qualité de l'eau traitée répond aux critères d'exécution de l'arrêté du 22/06/2007,
- que les rendements épuratoires sont largement supérieurs au rendement minimum à atteindre pour les 3 critères évalués.

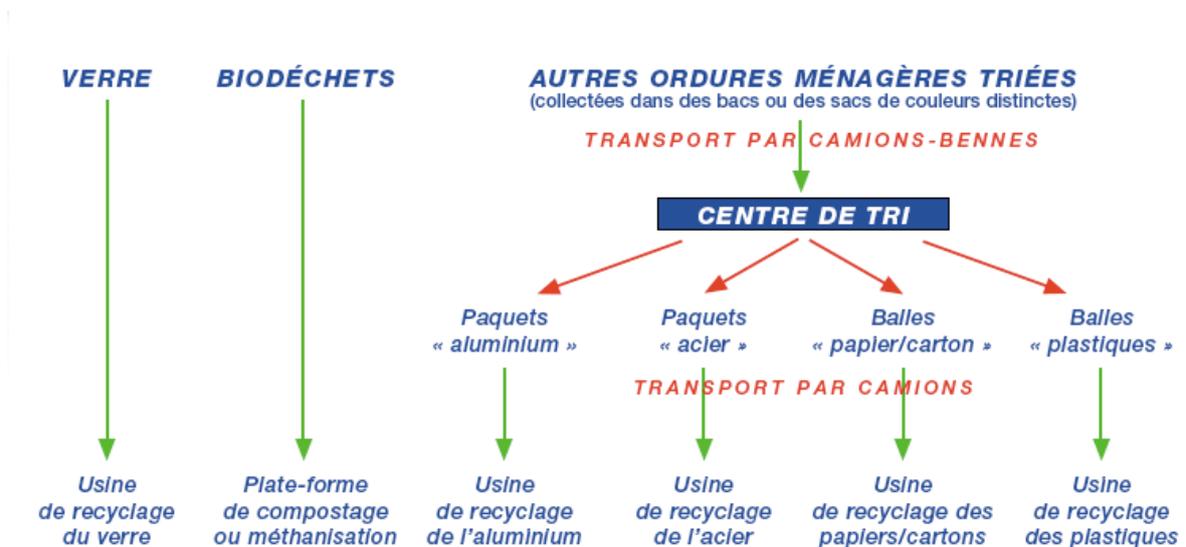
Le camping Indigo bénéficie d'une station d'épuration autonome à proximité immédiate de l'établissement. Les paramètres témoins des rendements épuratoires de la STEP du camping Indigo sont conformes à la réglementation en vigueur. Les rendements épuratoires sont largement supérieurs au rendement minimum à atteindre pour les 3 critères évalués.

### 1.5.3 GESTION DES DECHETS

La Communauté de Communes du Moyen Verdon assure la gestion de la collecte et du traitement des déchets au moyen de trois déchetteries situées à Barrême, Castellane et La Mure-Argens.

Les déchets suivants sont à apporter en déchetterie : les gros cartons, les ferrailles, le bois, les produits électroménagers et d'ameublement, les peintures et solvants, les déchets verts non compostés, les piles et les batteries, etc.

La déchetterie de Castellane est située sur la zone d'activité. Elle est ouverte tous les jours de 13h30 à 17h30, à l'exception du dimanche.



**SYDEVOM**  
www.sydevom04.fr

Castellane est adhérente au SYDEVOM de Haute Provence, le Syndicat Mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures ménagères : syndicat mixte départemental qui a pour compétence le traitement des déchets ménagers.

Créé en Mars 2002, le SYDEVOM de Haute Provence est né de la volonté des élus de se doter d'un outil à l'échelle départementale pour le traitement et la réduction des déchets.

Sur le site lui-même, les déchets sont collectés dans des containers de tri à l'intérieur du camping. Deux containers pour le verre sont situés en bord de route à l'extérieur du camping à proximité de son entrée principale.



Les déchets sont triés à l'intérieur du camping et traités ensuite par la Communauté de Communes (gestion de la collecte et du traitement des déchets).

### 1.5.4 ENERGIE ELECTRIQUE

La commune de Castellane ne produit pas elle-même d'énergie électrique.

Elle se fournit pour son électricité auprès d'ERDF, par le biais de nombreux contrats.

Le camping Indigo est dans le même cas : il se fournit directement auprès d'ERDF car il ne produit pas non plus d'électricité sur place.

### 1.5.5 DEPLACEMENT ET STATIONNEMENT

#### 1.5.5.1 Mode de déplacements

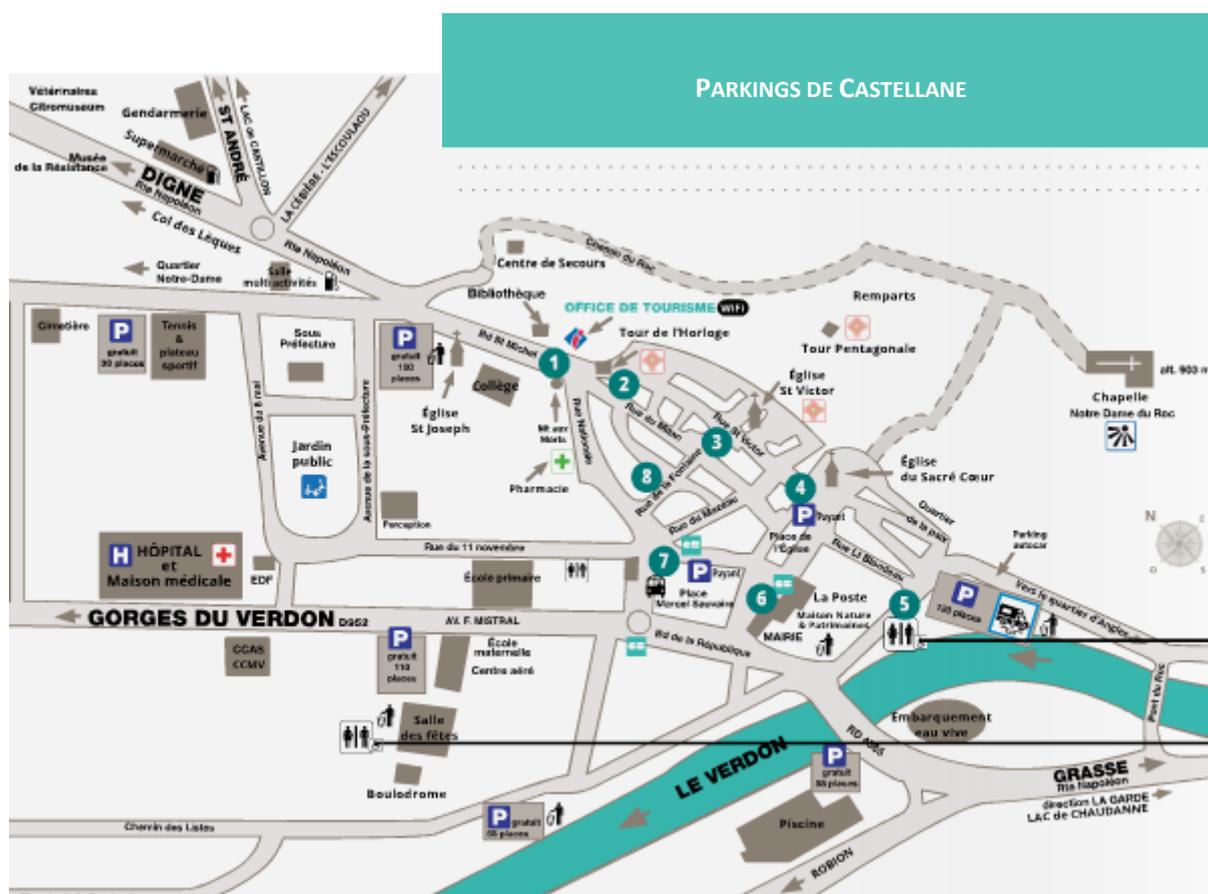
ALLER					RETOUR			
7h25*				ST ANDRE LES ALPES	19h25*			
7h40*				ST JULIEN DU VERDON	19h10*			
8h05	7h35*	15h50	↓	CASTELLANE	↑	10h45	11h40*	18h45
8h15	7h45*	16h00		CAMPING CAMP DU VERDON		10h40	11h35*	18h35
8h25	7h55*	16h10		CAMPING CHASTEUIL		10h30	11h25*	18h25
8h30	8h00*	16h15		CAMPING INDIGO		10h25	11h20*	18h20
8h33	8h03*	16h18		PONT DE SOLEILS		10h22	11h17*	18h20
8h35	8h05*	16h20	CAMPING CARAJUAN	10h20	11h15*	18h17		
8h45	8h15*	16h30	9h30*	POINT SUBLIME	9h30*	10h10	11h05*	18h05
9h00	8h30*	16h45	9h45*	LA PALUD SUR VERDON	9h15*	9h55	10h50*	17h50
9h20	8h50*	17h05	10h00*	LE CHALET DE LA MALINE	9h00*	9h35	10h30*	17h30

\* Circule du 13/07 au 20/08/2015

Des autocars de la société Delaye circulent tous les jours durant les vacances de Pâques et d'été et tous les week-ends, jours fériés et « ponts » du 1er avril au 30 juin et du 1er au 16 septembre

Ils assurent le trajet entre Saint André les Alpes et Saint Julien du Verdon uniquement du jeudi du 13 juillet au 20 août 2015.

## 1.5.5.2 Stationnement



Le village de Castellane met à disposition les parkings suivants :

- Place Marcel Sauvaire, 58 places
- Place de l'église, 31 places
- Parking saint Michel, 100 places
- Parking salle des Fêtes, 100 places
- Parking de la Boudousque, 23 places VL et 48 places de Camping-Car
- Parking de la Piscine, 58 places
- Parking des Aires, 37 places
- Parking de l'hôpital, 30 places
- Parking du plateau Sportif, 52 places
- Les stationnements au bord de la voirie
- En 2016 création de 25 places délaissées RN 85 la Boudousque
- Espace de stationnement sous-préfecture et ancien Tennis

Soit plus de 500 places matérialisées, plus les places en bord de voirie.

Le camping Indigo se situant à près de 10 kilomètres du centre de Castellane, celui-ci n'est concerné par l'équipement en places de parking du centre bourg que pour ce qui concerne des déplacements courts pendant le séjour (courses, renseignements à l'OT, etc...).

## 1.6 ELEMENTS D'ENVIRONNEMENT

### 1.6.1 CADRE GEOLOGIQUE

Cette région fait partie de la zone subalpine méridionale, plus précisément de la branche est de l'Arc de Castellane (environs de St Auban). On y observe des terrains sédimentaires secondaires et tertiaires fortement plissés, qui appartiennent à la couverture sédimentaire de la zone externe alpine, dont le socle n'apparaît qu'à plusieurs dizaines de kilomètres au Nord, dans le dôme permien de Barrot. La structure actuelle résulte de la superposition de plusieurs phases tectoniques, parmi lesquelles on distingue facilement une phase anté-nummulitique relativement tranquille déformée par une ou plusieurs phases ultérieures, difficiles à dater du fait de l'absence de terrains plus récents que l'Oligocène inférieur. Au cours de ces derniers mouvements se sont produits des chevauchements vers le Sud qui sont le trait le plus caractéristique de la structure de la région. Il en résulte des redoublements de la série, en particulier du niveau repère que constituent les calcaires du Jurassique supérieur, ossature du relief qui forment une succession de barres regardant au Sud et dominant des dépressions synclinales.

Les faciès du Mésozoïque et du Nummulitique montrent de nombreuses variations, car cette légion se situe :

- au Jurassique et au Crétacé : à la limite des domaines provençaux et vocontiens ;
- au Nummulitique : en bordure du bassin marin alpin

### 1.6.2 GEOMORPHOLOGIE

*Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence/ PLU*

D'un point de vue géomorphologique, le territoire de Castellane appartient à deux entités :

- **LES PAYS DES GORGES DU VERDON** : représenté sur la majorité du territoire. Cette entité s'appuie au nord sur les contreforts du massif du Mourre de Chanier qui forme la limite avec les vallées de l'Asse. C'est une série de montagnes élevées orientées nord-ouest/sud-est, avec le sommet de Pré Chauvin à 1741m d'altitude, la crête des Traversières, le Mourre de Chanier à 1930 m d'altitude et le Pic de Chiran à 1905 m.
- **LES PAYS DU LAC DE CASTILLON** que l'on retrouve sur la partie nord. Au sud du lac de Castillon, les reliefs décrivent une courbe ouest/est donnant naissance à de petits vallons d'altitude, et forment ainsi une succession de plans et barrent les horizons. Puis, plus au sud, la retenue de Chaudanne, encadrée par des reliefs aux formes acérées, annonce les gorges du Verdon.



Le torrent forme d'abord de petites gorges en aval de Castellane et traverse une série de cluses et de chaos (porte Saint-Jean, cluse de Chasteuil, chaos de Trescaire).

Au sud, le Verdon forme les majestueuses gorges qui entaillent les massifs calcaires.

Au niveau du pont du Gatelas, le Verdon débouche sur le lac de Sainte-Croix.

**RAINURES DUES A L'EROSION, OU L'EAU S'ECOULE**

**GRAND CANYON DU VERDON**

#### 1.6.2.1 Géologie

C'est le pays des calcaires blancs du Jurassique, qui forment des massifs allongés orientés vers le sud-est. Au Quaternaire, le Verdon et ses affluents (Jabron, Artuby), l'ont érodé souterrainement puis ont dégagé de grandes falaises verticales.

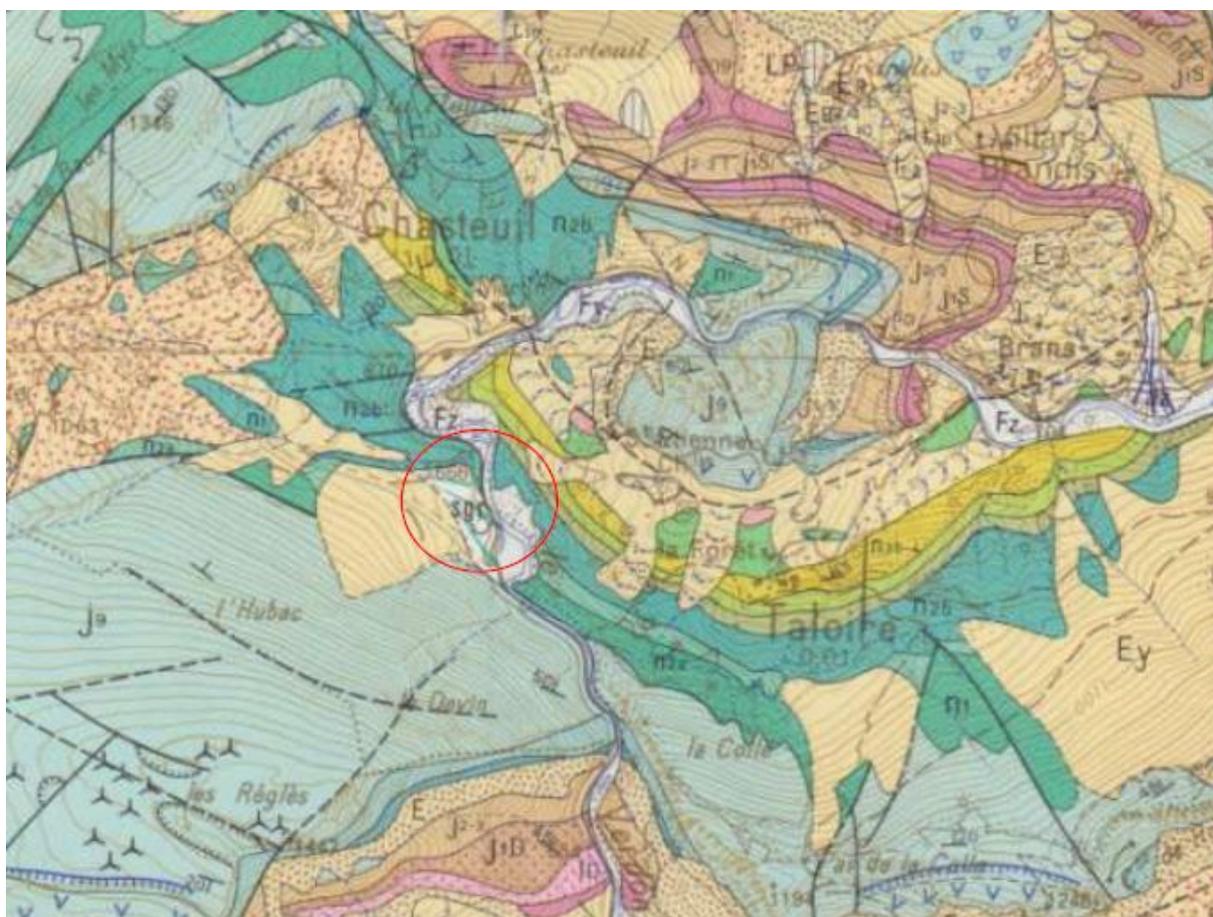
Ces montagnes sont séparées par des fossés d'effondrement qui forment les larges vallons suspendus constitués de dalles de calcaires inclinées (calcaires lités du Crétacé) et de marnes calcaires.

Ces dernières forment des reliefs plus doux, propices à l'agriculture (vallon de Châteauneuf-lès-Moustiers et de Le Bau, versants de Rougon et de Chasteuil). Les molasses rouges (Tertiaire) et les limons (Quaternaire) des fonds de vallons (cuvettes de La Palud et de Castellane) constituent des terres encore plus fertiles.

Au niveau de Castellane, des terrains plus anciens comme les marnes noires (Trias) et gypses affleurent, créant un relief vallonné caractéristique. Toute la zone présente un fort intérêt géologique qui justifie la présence de la Réserve Naturelle Géologique de Haute Provence.



Les gorges du Verdon correspondent à un ensemble géologique particulièrement tectonisé. En rive droite des gorges, le camping est implanté sur une terrasse alluviale en amont de la clue de Chasteuil. A l'ouest de la route départementale, la terrasse alluviale se mêle à des éboulis de versant en provenance des formations calcaires sus jacentes qui constituent la montagne des Régles.

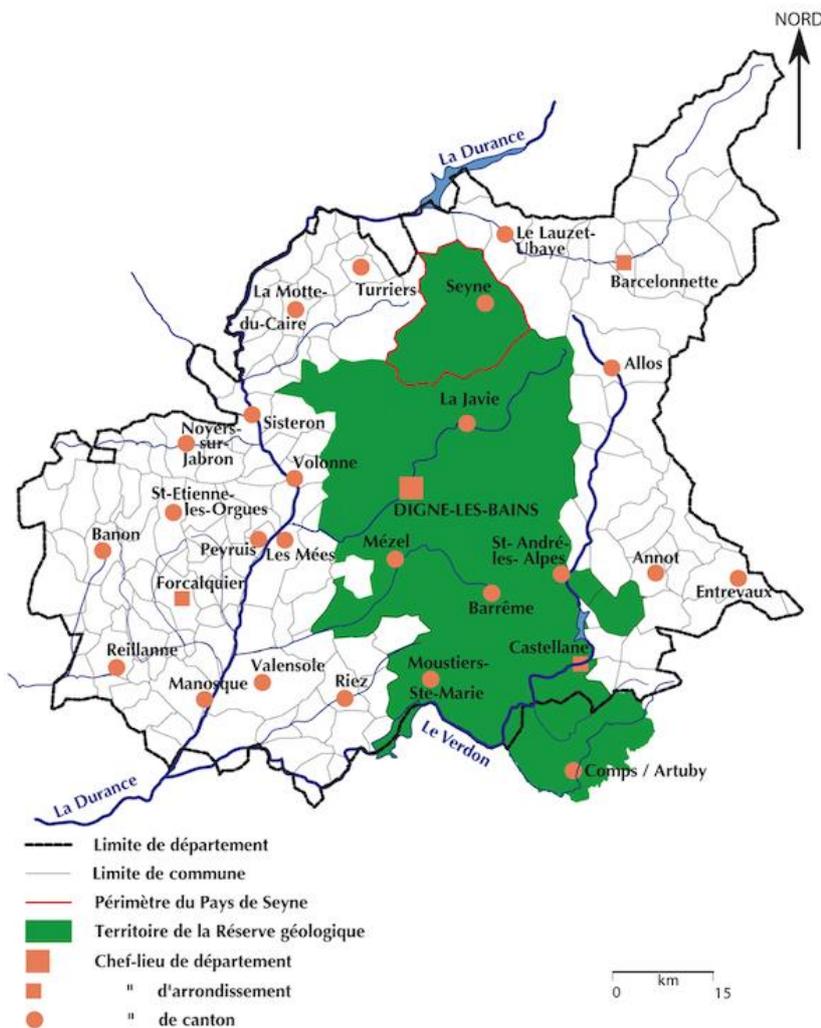


### 1.6.2.2 Réserve géologique

Sise dans une région montagneuse au Sud-Ouest des Alpes, entre la Durance et le Verdon, la Réserve naturelle assure la conservation d'un patrimoine géologique exceptionnel à différentes échelles : du paysage à l'échantillon, en passant par l'affleurement. Ainsi, trois cents millions d'années d'histoire de la Terre se succèdent sur ce territoire, depuis la forêt tropicale du Carbonifère, les mers peuplées de créatures étranges des ères Secondaire et Tertiaire, jusqu'aux traces de glaciations du quaternaire jusqu'à aujourd'hui.

De nombreux sites, comme la fameuse Dalle aux ammonites de Digne, les Siréniens de Castellane, l'Ichtyosaure de la Robine ou le Stratotype du Barrémien, ont rendu la Réserve célèbre dans le monde entier. Certains de ces sites sont aménagés et ouvert au public, et ils peuvent se visiter comme un véritable musée à ciel ouvert.

Le territoire bénéficie d'une protection forte avec le classement de 18 sites dès 1984, puis la création d'un périmètre de protection de près de 2 300 km<sup>2</sup> sur 59 communes des départements des Alpes de Haute-Provence et du Var. La Réserve Naturelle géologique de Haute-Provence, la plus grande de ce type en Europe, est gérée depuis 2014 par le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.



Des circuits de découverte balisés accessibles à tous sont proposés depuis les pôles muséographiques partenaires de la Réserve : la Maison Nature & Patrimoine de Castellane, le Musée Terre et Temps de Sisteron, le Musée Promenade de Digne les Bains, et l'écomusée de Barles. Ainsi, découvrir la Réserve Naturelle géologique de Haute-Provence, c'est vivre un véritable voyage à travers le temps.

Dix-huit sites sont classés en Réserve Naturelle Nationale par décret ministériel. Sur ces sites, il est interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux substances minérales ou aux fossiles, de les extraire, de les ramasser ou de les emporter. Tout travail susceptible de modifier l'état ou l'aspect des lieux est également interdit.

### 1.6.3 CADRE HYDROGRAPHIQUE

*Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence*



De Castellane au lac de Sainte-Croix, le Verdon reçoit les eaux de petits torrents adjacents (le Rouvet et le Bau au nord, le Jabron et l'Artuby, plus conséquents au sud).

Dans les gorges, le Verdon a lutté avec le calcaire pour sculpter des paysages plus ou moins encaissés et tourmentés qui font sa célébrité (le Styx, le

Couloir Samson, l'Imbut, le Défilé...).

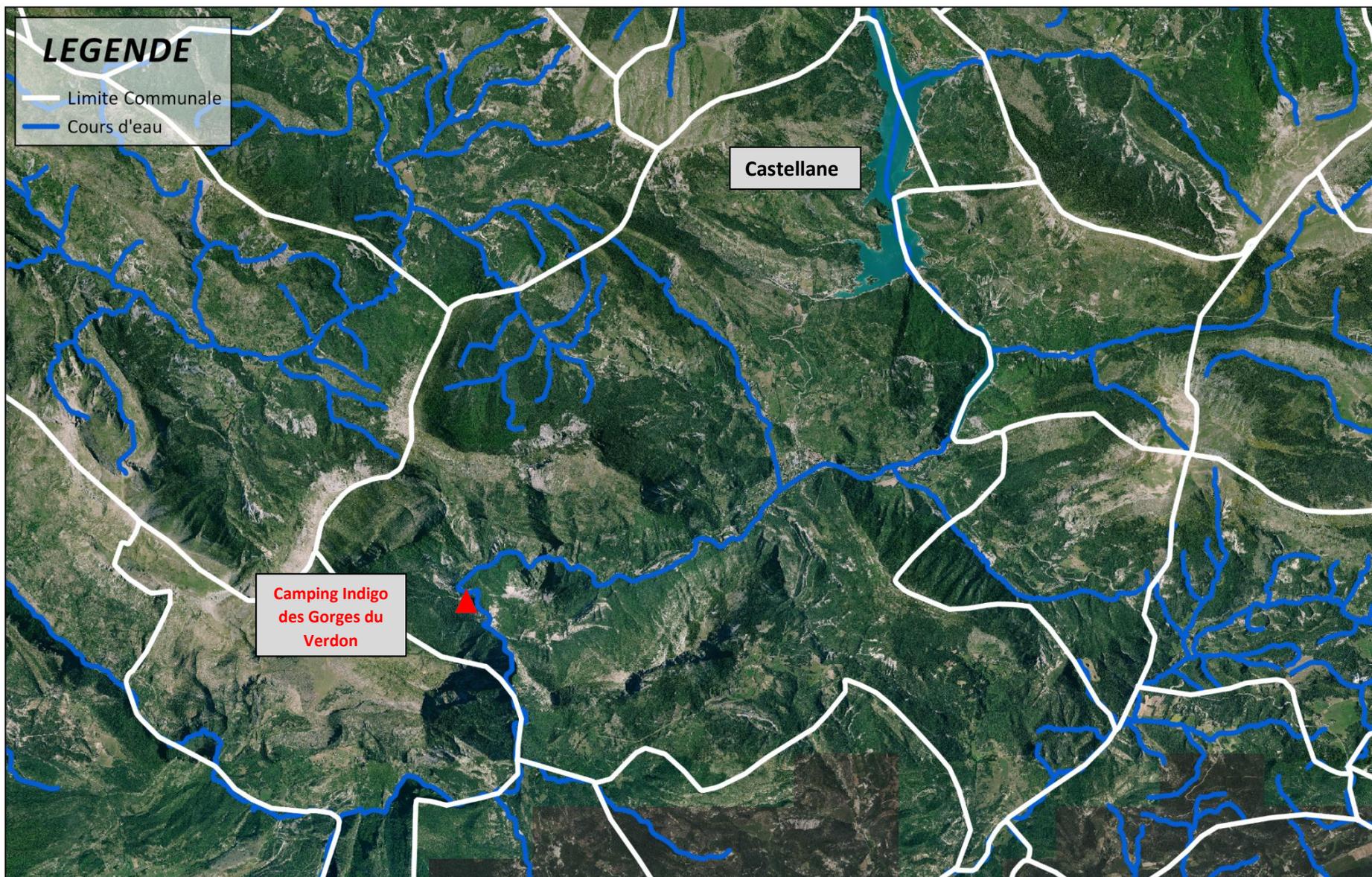


Au-dessus des gorges, les massifs sont affouillés par des réseaux karstiques souterrains. Des sources situées à mi-pente, des fontaines pétrifiantes (Saint-Martin) et des avens (montagne de Barbin) parsèment les versants.

Les cours d'eau superficiels sont rares et souvent intermittents. Les villages puisent donc dans le sous-sol (puits de la Palud).

Des sources d'eau salée ont aussi été exploitées à Castellane (le Salaou).





**LEGENDE**

- Limite Communale
- Cours d'eau

Castellane

Camping Indigo  
des Gorges du  
Verdon



Réseau hydrographique  
DATE: 03/2016 SOURCE: MDP, DREAL, IGN  
N° AFFAIRE: 20151145



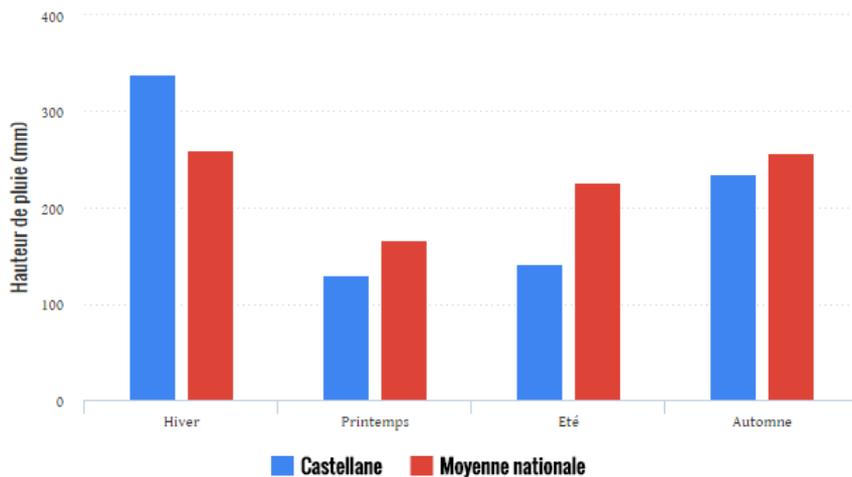
## 1.6.4 LES FACTEURS CLIMATIQUES

Sources :PLU/ Météo France

### LES PRECIPITATIONS :

Castellane est entourée de sommets qui forment une barrière naturelle entre les Alpes et le bassin méditerranéen. De gros nuages s'accrochent et s'amoncellent sur ces hauteurs, provoquant pluies et orages violents. Les précipitations sont nombreuses et fournies au printemps et à l'automne ; les orages qui éclatent l'été sont soudains et quelques fois spectaculaires.

Les brouillards : c'est une des caractéristiques de Castellane d'être plongée dans le brouillard tout le début de matinée. Les hameaux, eux, sont en plein soleil, surplombant la mer de nuage.



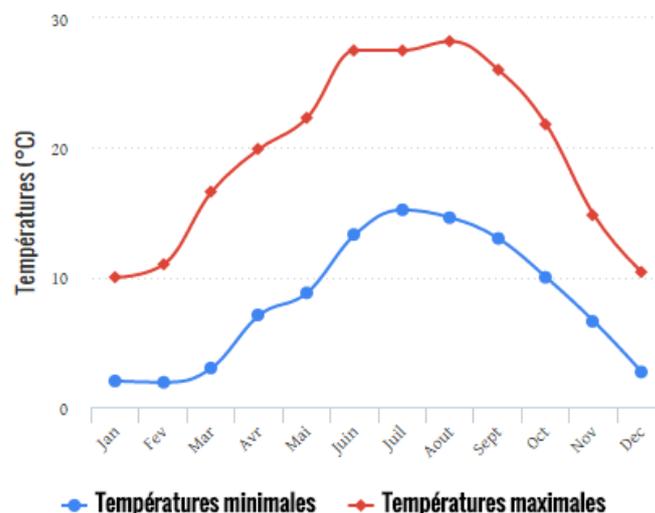
Le brouillard est particulièrement fréquent à l'automne et au printemps. Il se forme au-dessus des canyons et peuvent venir s'étaler jusque sur les plaines avoisinantes, ce qui peut provoquer des gelées nocturnes.

### LA NEIGE :

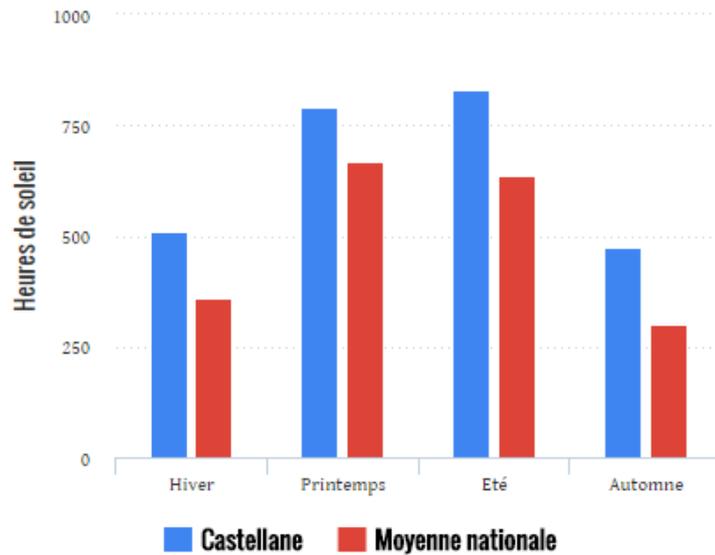
La neige descend bas, jusqu'à 900 m d'altitude. Les versants exposés au nord peuvent être enneigés plusieurs mois.

### LES TEMPERATURES :

Les mois les plus froids sont, sans surprise, les mois de janvier et février. Cependant les températures peuvent être négatives dès le mois de novembre et jusqu'en mars. Concernant les amplitudes thermiques, elles sont les plus faibles au mois de janvier et les plus fortes au mois d'août. Les températures à Castellane en 2015 :



**L'ENSOLEILLEMENT :**



**LES VENTS :**

Les vents dominants, le Mistral et la Tramontane, proviennent du Nord-Ouest, dégagent le ciel des nuages mais rafraîchissent les températures.

Castellane bénéficie d'un climat méditerranéen montagnard.

Ces meilleurs atouts sont des pluies assez rares et peu abondantes pour un département de montagne, des températures élevées l'été et un excellent ensoleillement.

De plus, la faible humidité de l'air et l'absence de fumées industrielles contribuent à une remarquable pureté et luminosité de l'air.

Comme les Préalpes en général, les températures y sont très agréables en journée, avec une chaleur estivale comparable à celle de la côte méditerranéenne, même si elle est tempérée par l'altitude et par les brises de vallée. On sera cependant surpris par des températures nocturnes plutôt fraîches.

Autres caractéristique : le régime de précipitations méditerranéen est extrêmement irrégulier. Les pluies se produisent sur un faible nombre de jours (70 à 80 par an sur le sud-ouest, 90 à 110 sur le relief), très mal répartis au cours de l'année. A une longue période de sécheresse estivale succède généralement un automne très arrosé.

De plus, de mi-juin à mi-août, les précipitations tombent presque uniquement sous forme d'orages. Enfin, les hivers sont très froids et la neige n'est pas rare, sans excès toutefois.

## 1.6.5 PATRIMOINE HUMAIN

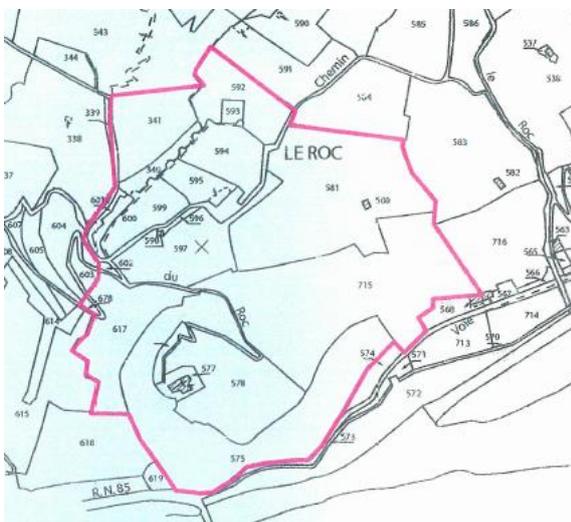
Sources : PLU-

### 1.6.5.1 Archéologie

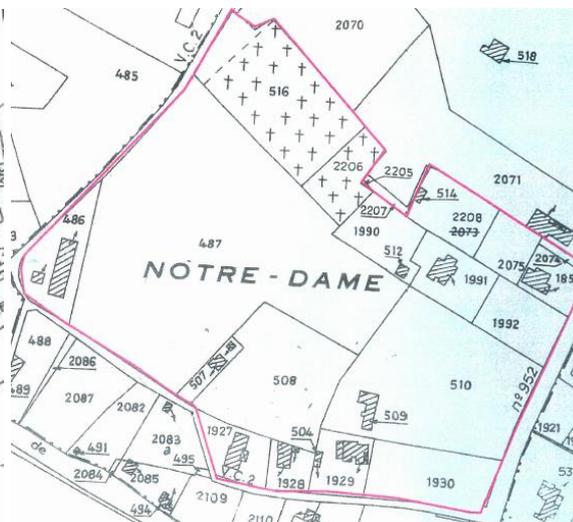
Dans le cadre de la loi N° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive et du décret N°2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, trois zones de saisine sur les dossiers d'urbanisme ont été créées sur la commune de Castellane par arrêté du Préfet de Région N°04039-2003 du 31 juillet 2003 :

- La zone 1 concernant le bourg de Castellane, la ville,
- La zone 2, concernant le quartier Notre Dame,
- La zone 3, concernant le Roc, le Castrum

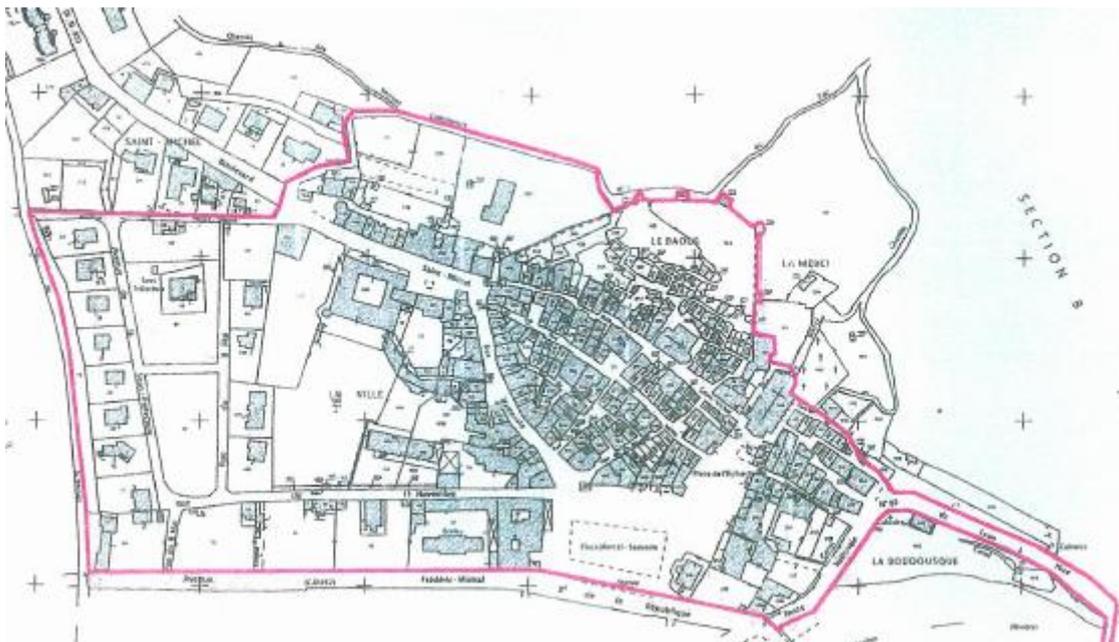
Ces éléments sont annexés dans les « Recommandations » du PLU



**ZONE 3-LE ROC**



**ZONE 2-NOTRE DAME**



**ZONE 1, LE BOURG, LA VILLE DE CASTELLANE**

A l'intérieur de ces 3 zones de saisine, tout travaux doit être précédé d'une autorisation au titre du Code de l'Urbanisme. L'arrêté de zonage correspond à l'état de connaissance du territoire à la date de la publication. Il peut donc évoluer au vu des découvertes archéologiques postérieures à cette date.

Tout dossier de ZAC, lotissement ou aménagement faisant l'objet d'une étude d'impact, catégories de projet soumis à déclaration préalable doivent également faire l'objet d'une saisine de la la DRAC sur l'ensemble du territoire communal en cas de :

- Affouillement, nivellement ou exhaussement du sol d'une superficie supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup> sur une profondeur de 0.50 m,
- Préparation de sol ou plantation d'arbres ou de vignobles affectant le sol sur une profondeur de plus de 0.50 m sur une surface de plus de 10 000 m<sup>2</sup>

Par ailleurs, un recensement exhaustif des découvertes archéologiques a été réalisé en 1997 par G. Berard dans son ouvrage « Archéologie de la Gaule : les Alpes de Haute Provence ».

Le territoire de Castellane est considéré comme un nœud routier, territoire où se sont croisées plusieurs voies antiques ou préromaines :

- Voie Vintinia (Cagnes/Digne)
- Voie Salinaria (Castellane/Digne)
- Voie Prétorienne (Cimiez/Digne)
- 3 autres voies antiques reliant Riez, Comps, Entrevaux.

Y ont été signalés notamment :

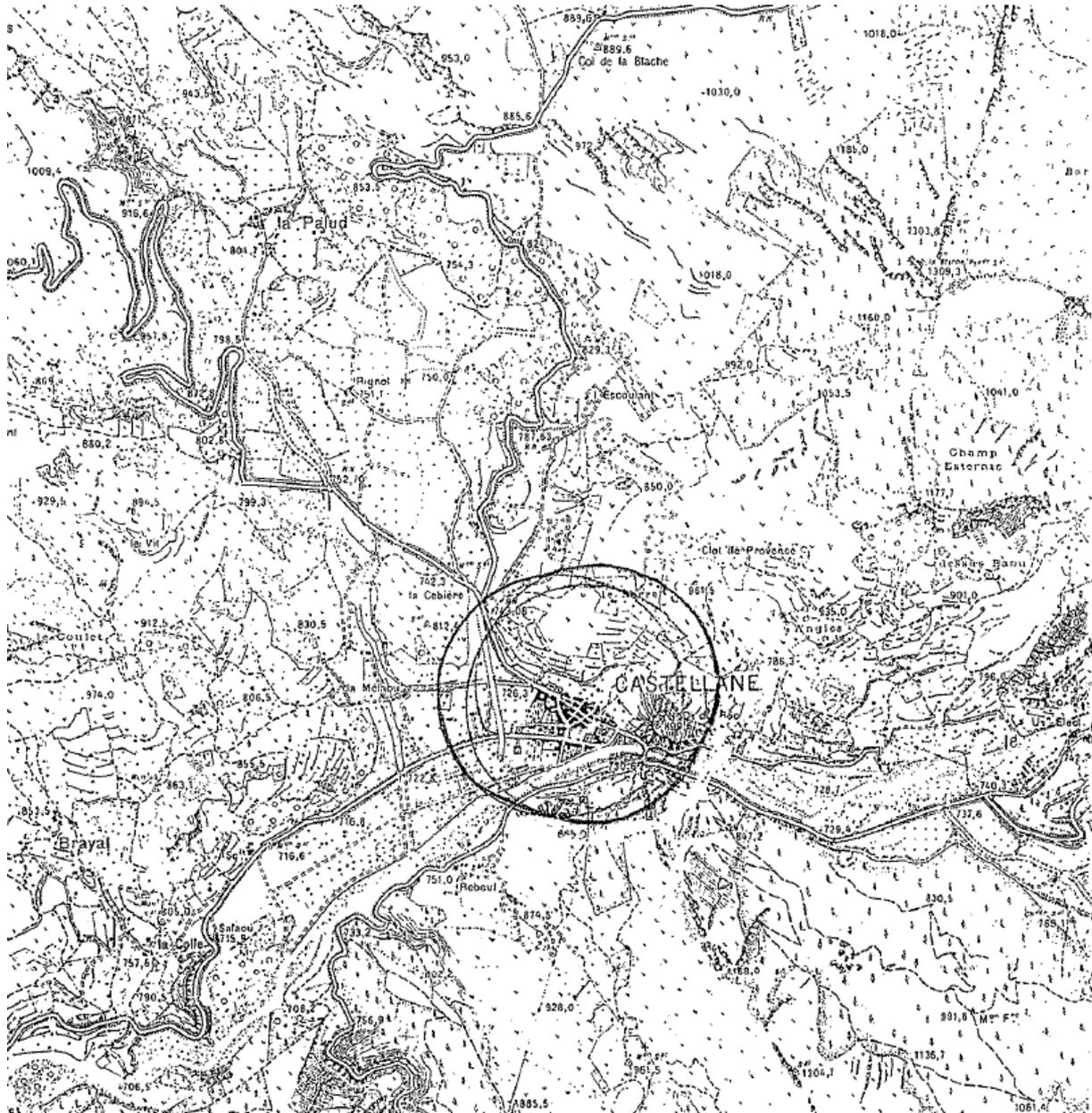
- Des vestiges et traces d'occupation préhistoriques près du hameau Brayal
- Des murs en pierres sèches protohistorique sur le site de la Baume Fine (Oppidum de Docélia ?)
- Des monnaies en argent, or ou autre métal et des inscriptions dans le quartier de Notre Dame du Plan ou de Salaou,
- Des ruines d'un monument à gradins du XVII ou XVIII ème,
- Deux inscriptions antiques près du couvent des Augustins, les vestiges d'un édifice bâti de 1807
- Une inscription antique dans l'église Saint Victor
- Le pont de Roc d'origine antique
- Des pierres de calcaires au pied du Roc, projectiles ayant servi à repousser les assaillants.

1.6.5.2 *Monuments historiques*

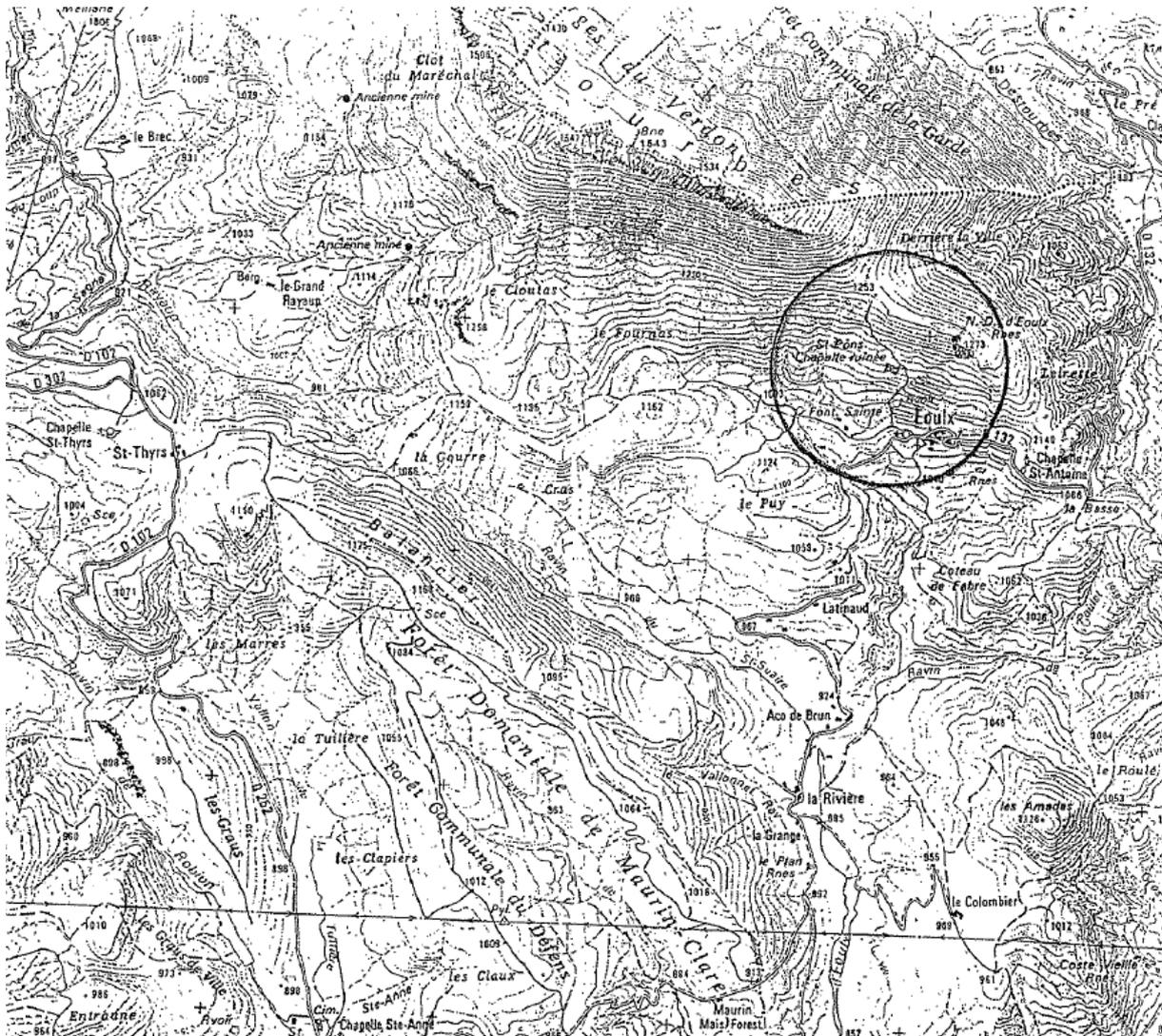
Les monuments historiques sur la commune de Castellane sont les suivants :

- Eglise Saint-Victor (Classé MH : 14 Mars 1944)
- Tour de l'Horloge (Classé MH : 13 septembre 1920)
- Tour Pentagonale du XIVe siècle, sur une hauteur dominant la ville (Classé MH : 12 août 1921)
- Vieille tour carrée dominant la ville (Inv.MH : 9 mars 1927)

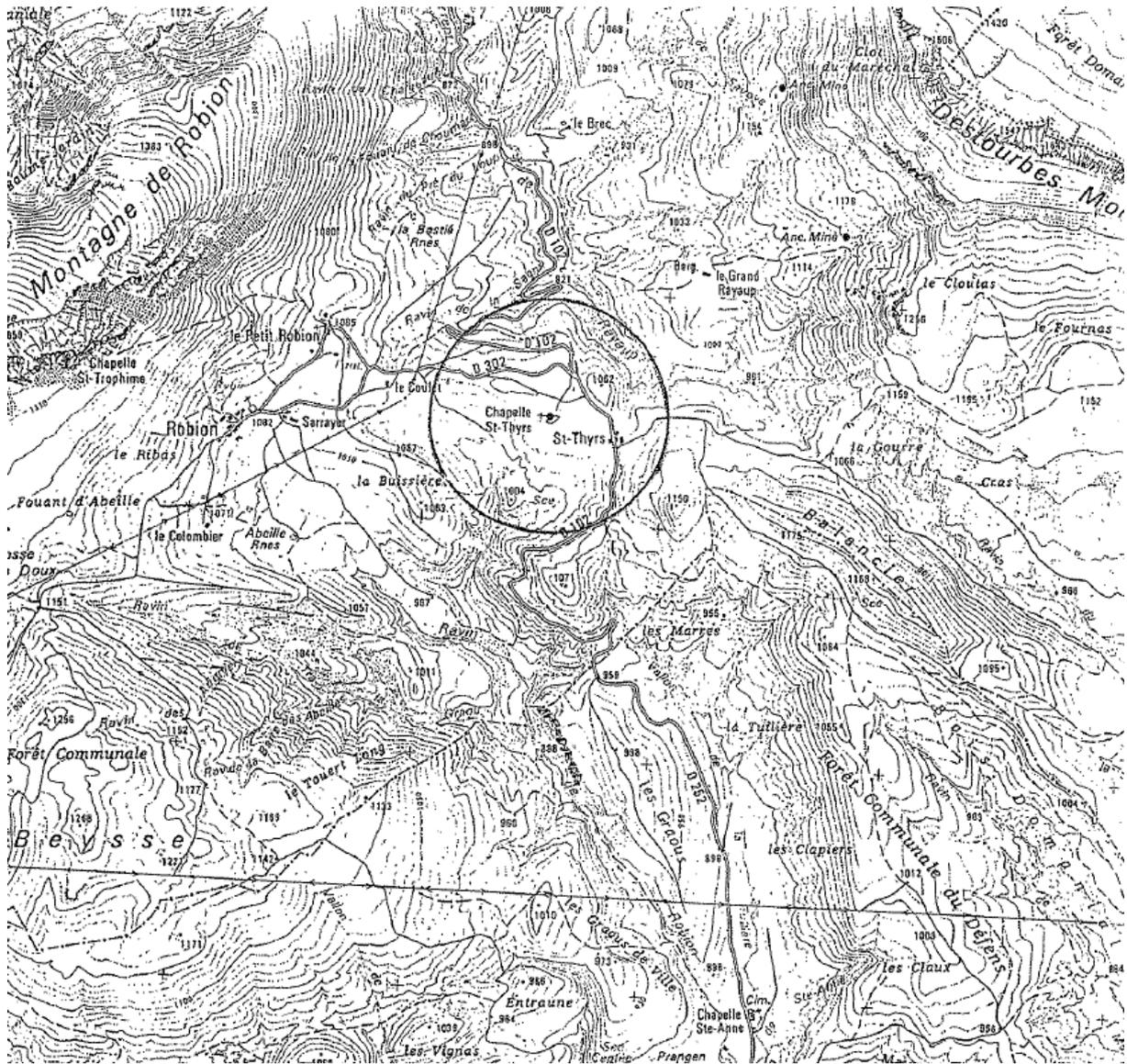




- Partie subsistante de l'ancienne église Saint-Pons-d'Eoulx (Classé MH 6 avril 1981) :



- Chapelle Saint-Thyrse de Robion (Classé MH : 12 avril 1944) :



- Dolmen des Pierres Blanches (Inv.MH : 25 juillet 1994) :



Le territoire de Castellane est le nœud routier de plusieurs voies antiques et préromaines. Trois zones de saisine y ont été créées. Le territoire communal dans son ensemble est susceptible d'y abriter des trésors archéologiques. En conséquence, tout aménagement susceptible d'affecter le sous-sol (sous les seuils décrits précédemment) devra être précédé d'une autorisation et d'une saisine de la DRAC. En l'occurrence, le service régional de l'archéologie, par courrier n°499 du 29/01/2016, précise que « Le projet cité en objet est hors zonage archéologique ».

Il n'y a donc pas de démarche particulière de conservation à observer.

## 1.6.6 ZONAGE DE CONNAISSANCE, DE GESTION ET DE CONSERVATION DES ESPACES NATURELS

### 1.6.6.1 Inventaire du patrimoine naturel

#### 1.6.6.1.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Source : Diagnostic Faune Flore Alp'Pages, DREAL PACA, PLU

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des inventaires des espaces naturels terrestres remarquables du territoire français. Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il rationalise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore. Deux catégories de zones sont distinguées :

- **LES ZNIEFF DE TYPE I**, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ;

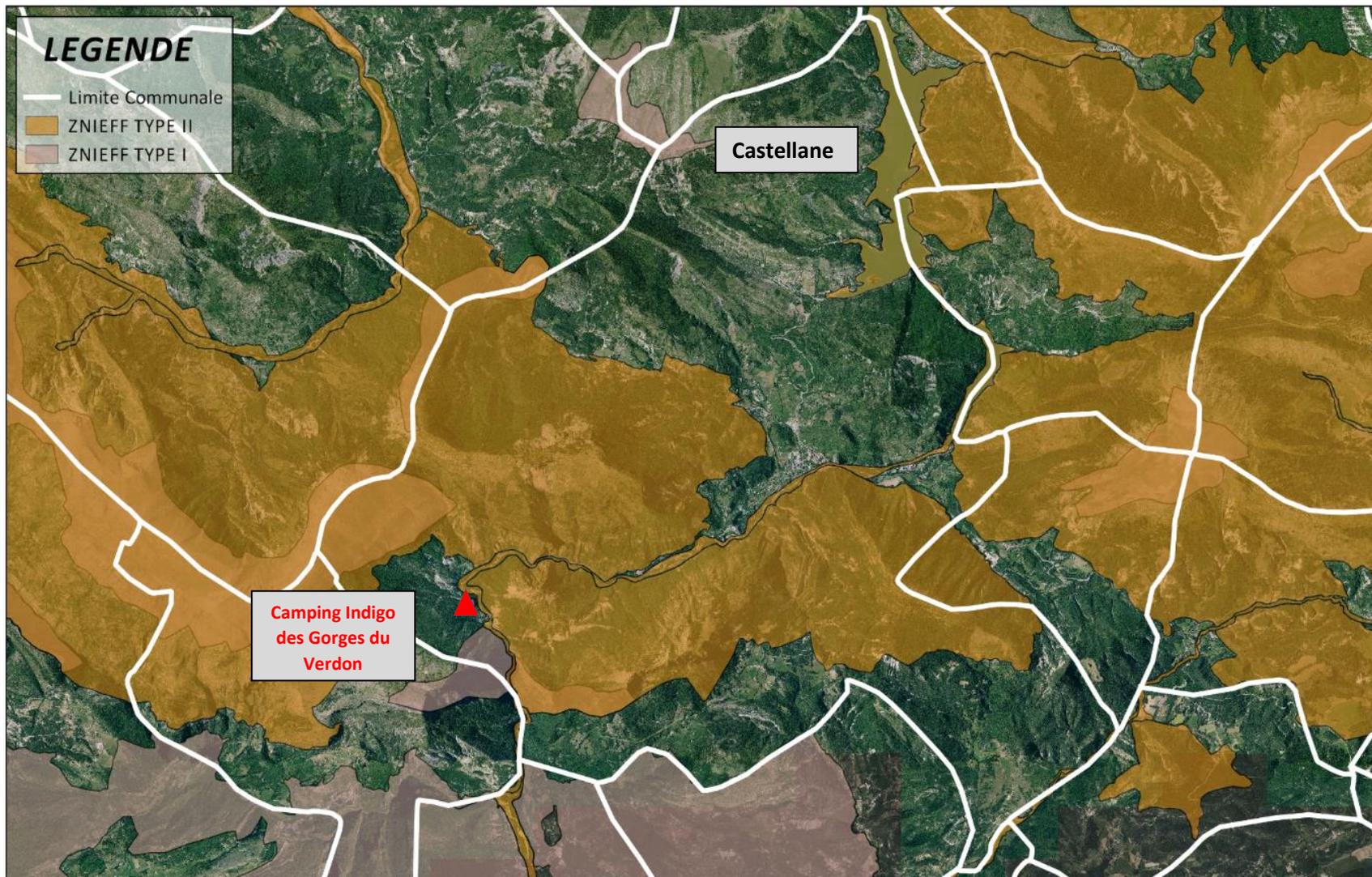
Code	Nom	Surface (ha)
04100171	Plateau de la Grau de Courchon et de la Montagne de l'Aup	199,35
04100185	Clue de Chasteuil (partie ouest) – Les Réglés	176,15
04135184	Clue de Chasteuil (partie est) – Barre Rousse	115,05
04136182	Crêtes du Mourre de Chanier et du Chiran	2328,34
04136183	Clue de Taulanne ou de la Roche Percée et crêtes de Pré Chauvin	203,67
83100126	Bois de la Faye et colle de Breïs	4751,5

- **LES ZNIEFF DE TYPE II** sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

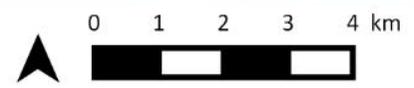
Code	Nom	Surface (ha)
04132100	Retenues Castillon et Chaudanne–Moyen Verdon entre Vaucluse et grand canyon	977,59ha
04134100	Massif Crémon-Bernade-Vauplane-Crête Teillon-col des Portes-La Faye-Trébec-Plan Mousteiret	11410,65
04135100	Montagnes de Robion et de Destourbes – Taloire	2709,38
04136100	Massif Mourre Chanier-serre Montdenier-gorges Trévans-pré Chauvin - font d'Isnard	18266,88
04141100	Le cours amont du Jabron de Peyroules	62,46
83184100	Le Jabron et sa vallée	349,07

L'inventaire des ZNIEFF constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature. Il n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel. Ainsi, l'absence de prise en compte d'une ZNIEFF lors d'une opération d'aménagement relèverait d'une erreur manifeste d'appréciation susceptible de faire l'objet d'un recours. Les ZNIEFF constituent en outre une base de réflexion pour l'élaboration d'une politique de protection de la nature, en particulier pour les milieux les plus sensibles, comme les zones humides, les landes, etc.

La commune de Castellane est concernée par des ZNIEFF de type I et II. Le projet d'extension ne se situe pas dans une aire ZNIEFF, bien qu'il soit à la limite d'une ZNIEFF de type I.



 **ZNIEFF**  
DATE: 03/2016 SOURCE: MDP, DREAL, IGN  
N° AFFAIRE: 20151145



## 1.6.6.1.2 Zones humides et tourbières

Source : Carmen PACA

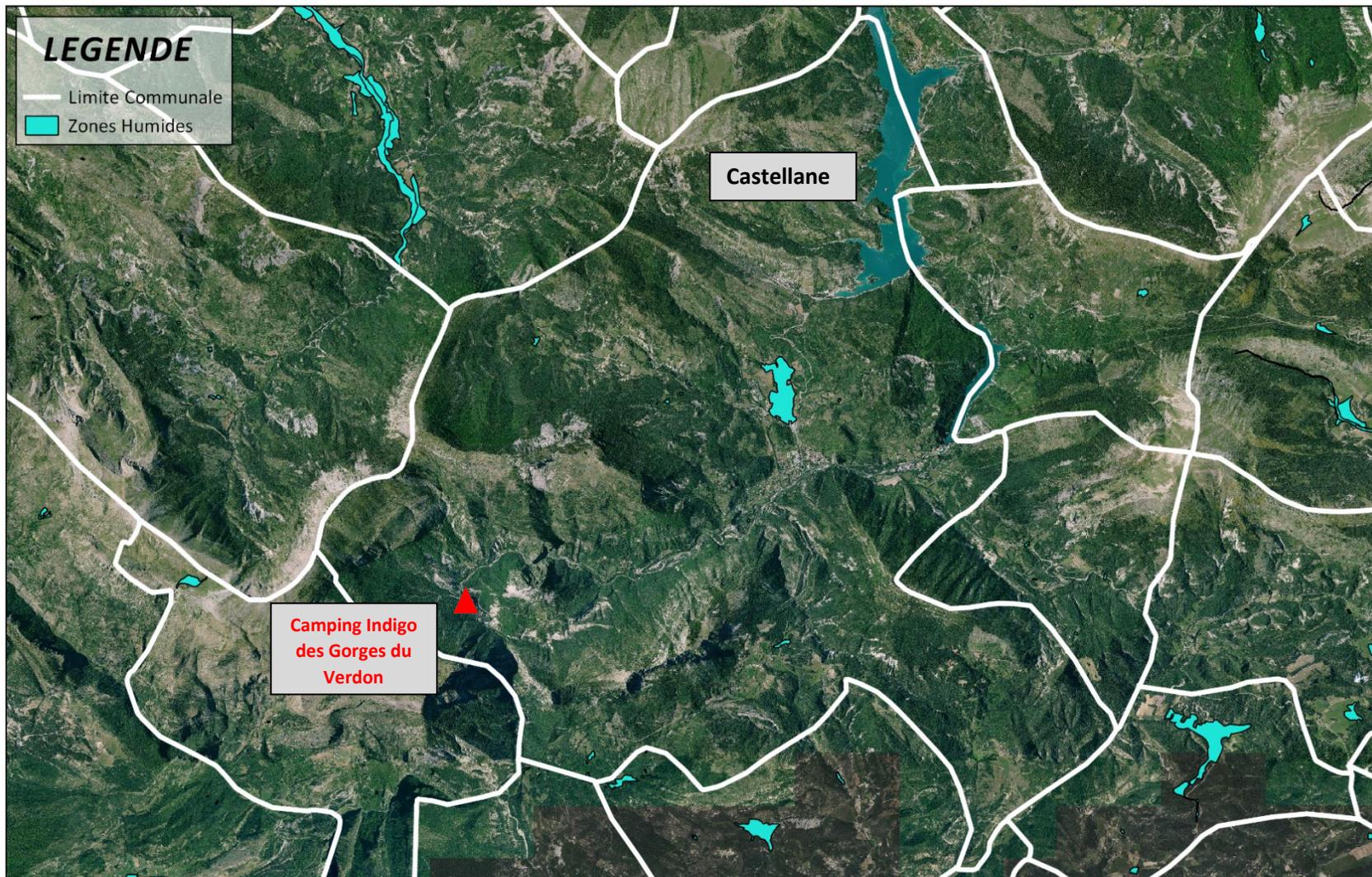
Selon le code de l'environnement, les zones humides sont définies comme des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire.

Le territoire de la commune de Castellane comprend les zones humides suivantes :

Code	Nom	Surface
04PNRV0070	Taulanne	1,42
04PNRV0072	La Bastide du Couvent –étang	0,56
04PNRV0071	La Bastide du Couvent – mare 1	0,21
04PNRV0073	La Bastide du Couvent- mare2	0,05
04PNRV0048	La Salaou	0,25
04PNRV0046	L'escoulaou	0,22
04PNRV0047	Ravin de la Sagne	2,04
04PNRV0109	Le Moulineau	0,32
04PNRV0110	Château de Soleils	1,45
04PNRV0074	Plan de la Palud	48,78

Le territoire est concerné par plusieurs zones humides. C

Cependant la zone de projet ne se situe pas sur un de ces périmètres.



## LEGENDE

- Limite Communale
- Zones Humides

Castellane

Camping Indigo  
des Gorges du  
Verdon



Zones humides

DATE: 03/2016 SOURCE: MDP, DREAL, IGN  
N° AFFAIRE: 20151145



0 1 2 3 4 km



## 1.6.6.1.3 ZICO

La commune ne compte aucune Zone d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux.

## 1.6.6.2 Protection réglementaire

## 1.6.6.2.1 Natura2000

Le réseau Natura2000 a pour objectif de préserver la biodiversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. Ce réseau est formé par un maillage de sites sur toute l'Europe permettant la préservation des espèces et des habitats naturels. Il s'appuie sur deux directives européennes :

- **La directive « Oiseaux »** (2009/147/CE du 30 novembre 2009) qui cible 215 espèces et sous-espèces menacées. Elle définit des sites pour leur conservation, appelés Zones de Protection spéciales (ZPS) ;
- **La directive « Habitat-Faune-Flore »** (92/43/CEE du 21 mai 1992) qui répertorie les habitats naturels, espèces animales et espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les sites définis sont appelés en fin de procédure les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Au niveau français, ces directives ont été retranscrites dans le Code de l'Environnement, précisant le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura2000 en France (art L. 414.1 à L. 414.7).

**NATURA2000-DIRECTIVE HABITATS**

La commune de Castellane a identifié une Zone Spéciale de Conservation (ZSC), et 2 Sites d'Importance Communautaire.

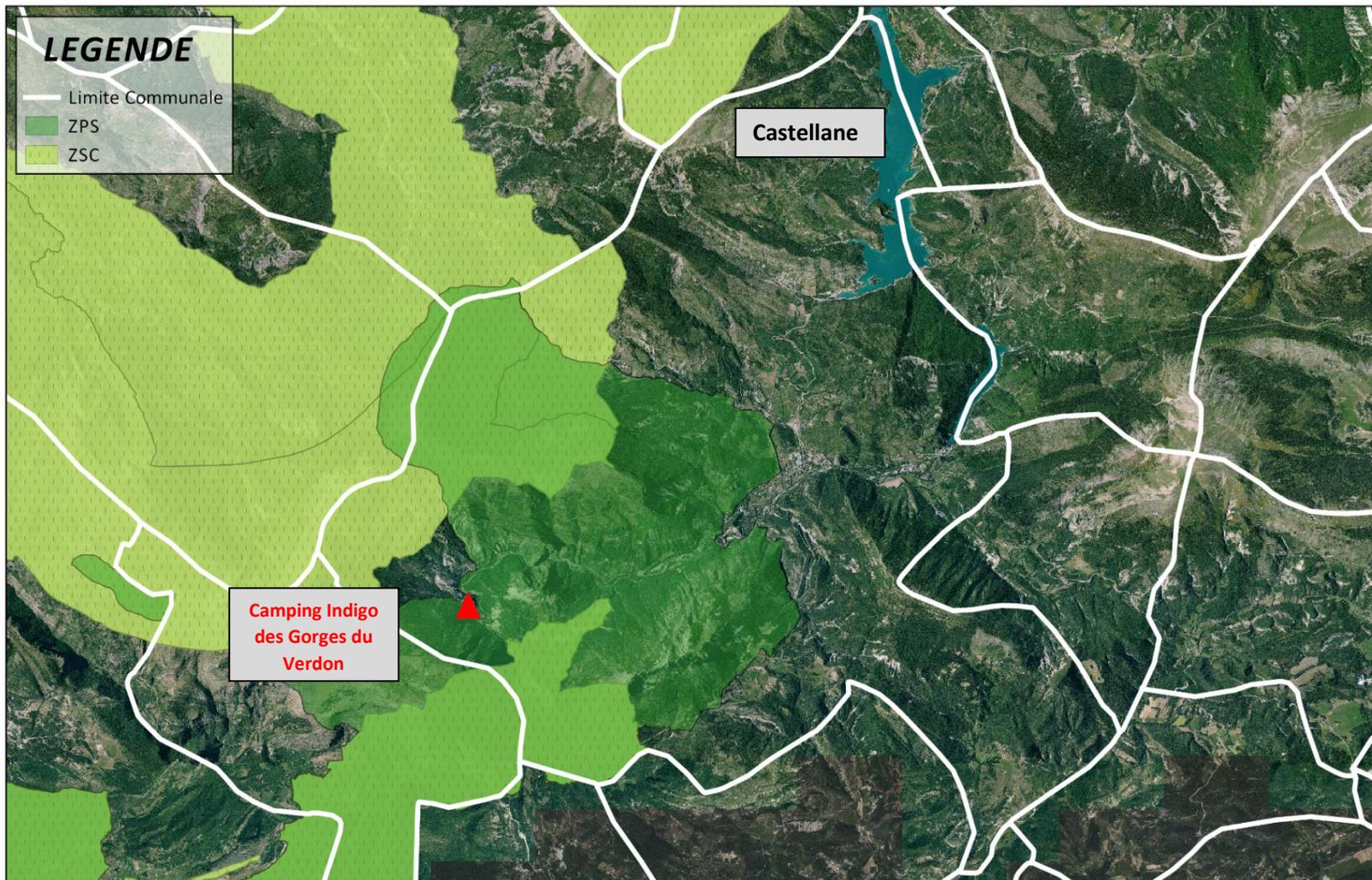
Code	Nom	Surface (ha)
ZSC FR9301540	Gorges de Trevans – Montdenier – Mourre de Chanier	8808,080
SIC FR9301616	Grand Canyon du Verdon – Plateau de la Palud	9798,090
SIC FR9301533	L'Asse	21843,600

**NATURA2000 – DIRECTIVE OISEAUX**

La commune a identifié une Zone de Protection Spéciale sur son territoire.

Code	Nom	Surface (ha)
ZPS FR9312022	Verdon	16033,5

La commune de Castellane est concernée par une Zone Spéciales de Conservation, deux Sites d'intérêt communautaire et une Zone de Protection Spéciale. La zone d'étude se situe dans le périmètre de la ZPS du Verdon. La partie 4 de ce dossier traitera des effets d'incidence.



Natura 2000  
DATE: 03/2016 SOURCE: MDP, DREAL, IGN  
N° AFFAIRE: 20151145



## 1.6.6.2.2 Sites inscrits, sites classés

Selon la loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L341-1 et L341-22 du Code de l'Environnement,

- L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose au maître d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site.
- Le classement d'un site est une protection forte qui correspond à la volonté de maintenir en l'état le site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation de ce dernier.

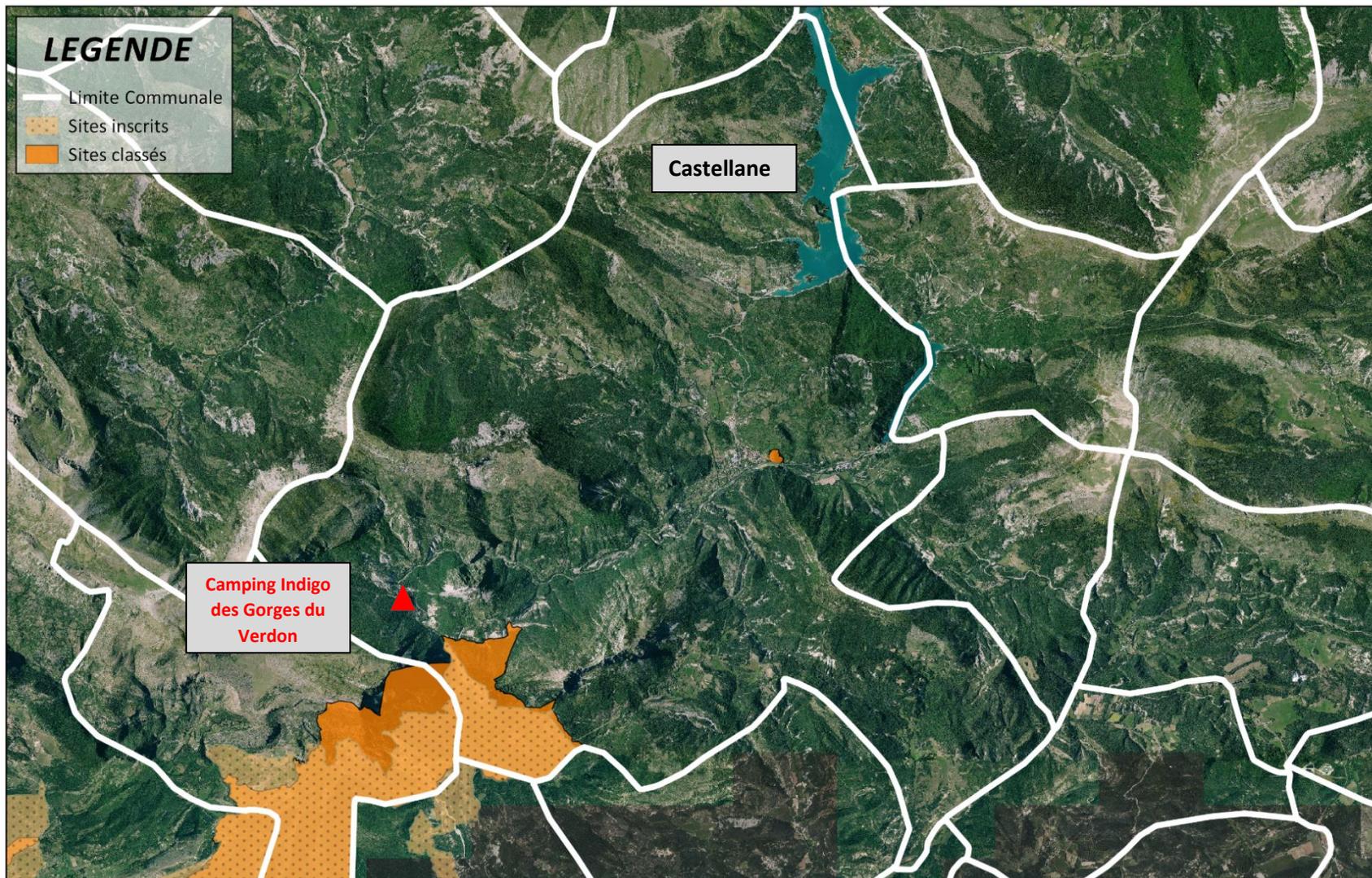
Les sites classés répertoriés sur la commune sont les suivants :

Code	Nom	Surface (ha)
93C00001	Gorges du Verdon	7669,68
93C04004	Roc de Notre-Dame	5,38
93C04013	Abords du Pont du Roc	0,27

Les sites inscrits répertoriés sur la commune sont les suivants :

Code	Nom	Surface (ha)
93I00003	L'ensemble formé par les gorges du Verdon	10024,9
93I04002	Pont du Roc et abords	2,03

Trois sites classés sont recensés sur la commune, ainsi que 2 sites inscrits. Ils ne sont pas concernés par la zone d'étude.



Sites inscrits et classés  
DATE: 03/2016 SOURCE: MDP, DREAL, IGN  
N° AFFAIRE: 20151145



### 1.6.6.2.3 *Parc National*

La commune de Castellane n'est pas située dans un Parc National.

### 1.6.6.2.4 *Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope*

L'arrêté préfectoral de biotope constitue une mesure de protection du patrimoine biologique. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc). L'arrêté de protection de biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Il peut arriver que le biotope soit constitué par un milieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée.

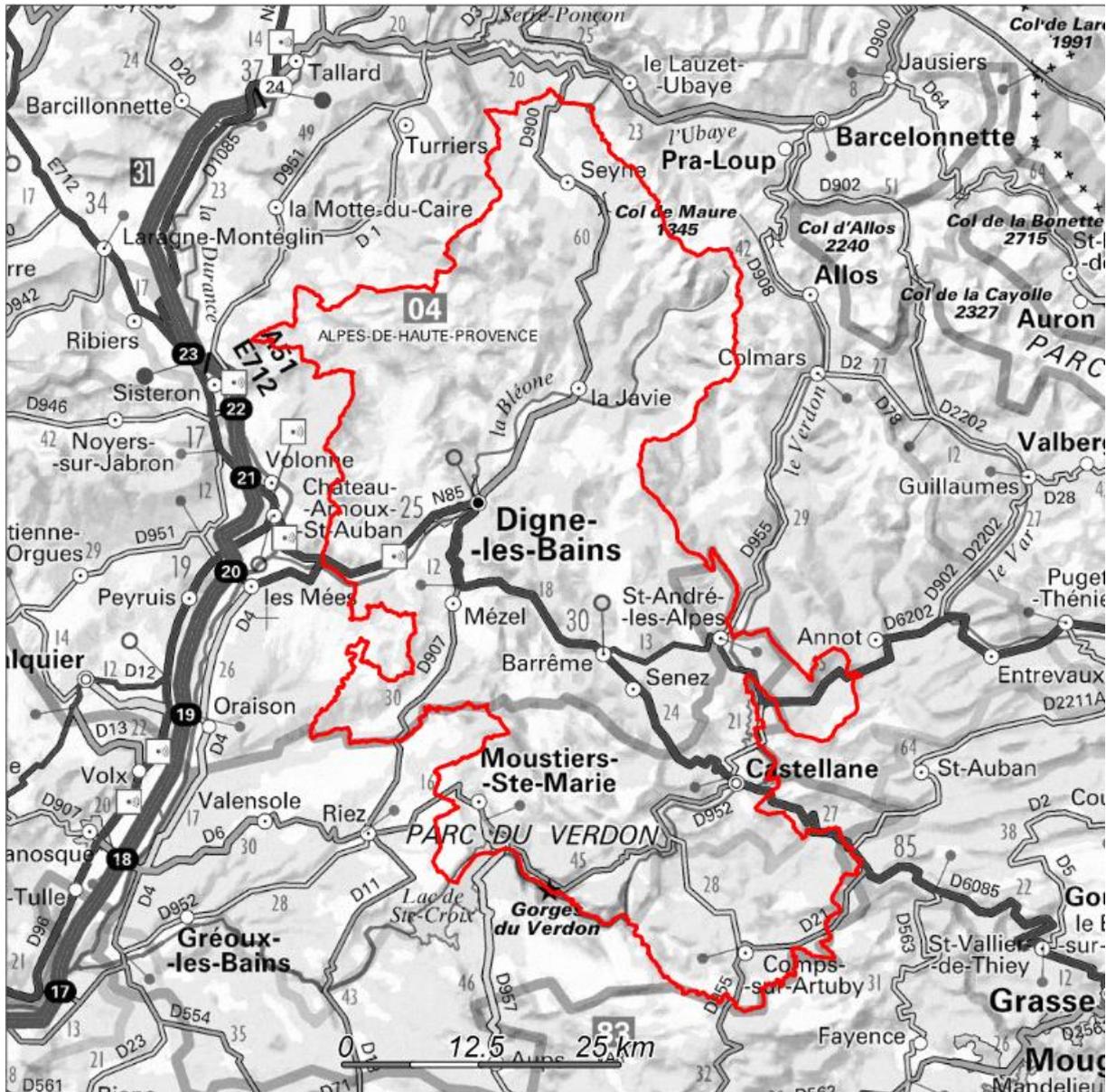
Régis par les articles L 411-1 et L. 411-2, les arrêtés de protection de biotope sont pris par le Préfet de département. Cet arrêté établit, de manière adaptée à chaque situation, les mesures d'interdiction ou de réglementation des activités pouvant porter atteintes au milieu. Il s'agit d'une mesure de protection qui, par son caractère déconcentré, peut être rapide à mettre en place. Elle ne comporte toutefois pas, en elle-même, de moyens spécifiques de suivi et de gestion des milieux.

Aucun arrêté préfectoral de protection de biotope n'est répertorié sur le territoire de Castellane.

### 1.6.6.2.5 *Réserve Naturelle Géologique*

Le territoire communal de Castellane est situé dans la zone de protection de la Réserve naturelle géologique de Haute-Provence, créée par arrêté inter préfectoral du 15 mars 1989 : toute extraction de fossiles est interdite de façon globale sur l'ensemble de la zone de protection.

Code	Nom	Surface (ha)
FR3600073	Périmètre de protection de la réserve naturelle géologique de Haute-Provence	200 000



PERIMETRE DE PROTECTION DE LA RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE DE HAUTE PROVENCE

Le site d'étude se situe dans le périmètre de la Réserve Naturelle Géologique.

#### 1.6.6.2.6 Parc Naturel Régional (PNR)

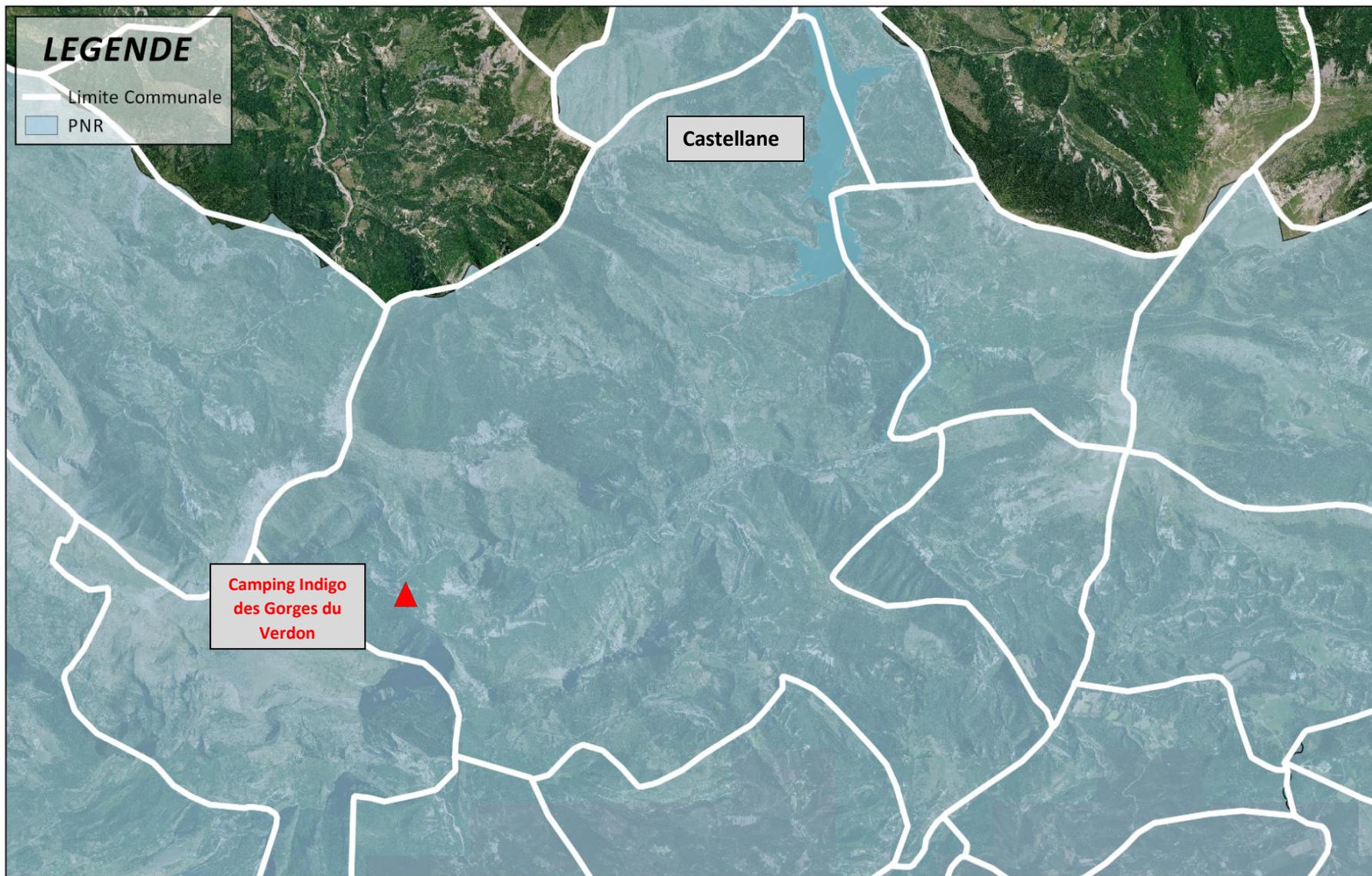
La création d'un Parc Naturel Régional est portée par des communes d'un territoire, qui souhaitent mettre en place un projet de conservation de leur patrimoine naturel et culturel partagé. Cette création nécessite une labellisation par l'État et concerne un territoire remarquable, dont il est souhaitable de protéger la qualité paysagère et le patrimoine naturel, historique ou culturel. Ce territoire est alors classé par décret du premier ministre pour une période de 12 ans renouvelable. La Charte d'un parc naturel régional définit le programme de conservation, d'étude et de développement à mettre en œuvre sur le territoire. La gestion est généralement organisée par un syndicat mixte qui

regroupe des élus des collectivités locales (communes, départements, régions) et des partenaires socio-économiques. Les PNR ne disposent pas de pouvoir réglementaire spécifique mais les collectivités appartenant aux PNR s'engagent à mettre en œuvre les dispositions qui figurent dans la Charte du parc en l'approuvant. De plus, le parc est systématiquement consulté pour avis lorsqu'un équipement ou un aménagement sur son territoire nécessite une étude d'impact.

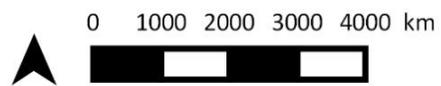
Le territoire de la commune de Castellane a été classé en parc naturel régional par le décret n°97-187 du 3 mars 1997 portant classement du Parc Naturel Régional du Verdon.

Code	Nom	Surface (ha)
FR8000033	Parc Naturel Régional du Verdon	192 377,32

L'intégralité de la commune de Castellane est comprise dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Verdon.



 *Parc naturel Régional*  
DATE: 03/2016 SOURCE: MDP, DREAL, IGN  
N° AFFAIRE: 20151145



### 1.6.7 HABITATS

Cette phase présente une caractérisation des habitats naturels et semi-naturels de la zone d'étude (CORINE Biotope et EUR27), les espèces dominantes ainsi que leur valeur écologique.

Sur la zone d'étude, les formations végétales sont fortement marquées par :

- L'altitude,
- La roche mère,
- Les activités anthropiques.

Les prospections de terrain ont permis de déterminer les formations végétales appartenant aux unités suivantes :

- Les formations arborescentes,
- Les formations herbacées

#### 1.6.7.1 La pinède à Pin sylvestre

<b>CORINE BIOTOPE</b>	42.59 « Forêts supra-méditerranéennes de Pins sylvestres » 41.711 « Chênaies blanches occidentales et communautés associées de Quercus pubescens »
<b>EUR 27</b>	-

Cet habitat regroupe les forêts à faciès dominés par *Pinus sylvestris* des Chênaies thermophiles supraméditerranéennes (41.7), en alternance, mélanges ou imbrications avec des bois de *Quercus pubescens*. Il fait partie de la typologie des habitats naturels français CORINE biotopes 42.59 x 41.711, et n'est pas intégré dans la typologie EUR27 des habitats communautaires.

La strate arborée est dominée par le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) accompagné par le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), et ponctuellement par du Pin noir d'Autriche (*Pinus nigra subsp nigra*). Le recouvrement de cette strate est hétérogène sur le site, relativement fort sur la partie haute (50 %) et non dominant sur la partie principale du projet d'extension (10 %). La strate arbustive est composée d'Alisier blanc (*Sorbus aria*), Genévrier commun (*Juniperus communis*), Buis (*Buxus sempervirens*) et de petits arbres comme l'Erable de Montpellier (*Acer monspessulanum*) et l'Erable à feuille d'obier (*Acer opalus*). Le recouvrement global de cette strate est 20 % environ sur la partie principale du projet d'extension, un peu plus élevé sur la partie haute du site (30 %). La strate herbacée est composée de Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), Fraisier des bois (*Fragaria vesca*), Sceau de Salomon (*Polygonatum odoratum*), ...

La Pinède à Pin sylvestre recouvre la partie haute du site, correspondant probablement à d'anciennes cultures abandonnées. Cet habitat est commun à très commun dans les Alpes du Sud et est dans un bon état de conservation tant au niveau local qu'au niveau régional. Aucune menace ne pèse sur la conservation de cet habitat.

L'habitat des Pinède à Pin sylvestre est commun au niveau local et régional, et dans un bon état de conservation. L'enjeu local de conservation est qualifié de faible.

1.6.7.2 *La pelouse à Brome érigé*

<b>CORINE BIOTOPE</b>	42.59 « Forêts supra-méditerranéennes de Pins sylvestres » 41.711 « Chênaies blanches occidentales et communautés associées de Quercus pubescens »
<b>EUR 27</b>	-

Cet habitat regroupe les pelouses mésophiles fermées, habituellement riches en *Bromus erectus* et archidées, situées à la périphérie du bassin méditerranéen, dans les Pyrénées orientales, les Corbières, les Causses, la Provence et le sud-ouest des Alpes. Il fait partie de la typologie des habitats naturels français CORINE biotopes 34.3265, et n'est pas intégré dans la typologie EUR27 des habitats communautaires.

Les strates arborées et arbustives correspondent à celles de l'habitat de la pinède à Pin sylvestre, avec un recouvrement dispersé et de l'ordre de 10 % en moyenne. La strate herbacée est dominée par les Poacées (*Bromus erectus*, *Brachypodium pinnatum*, *Elytrigia repens*, *Holcus lanatus*,...) et des nombreuses Fabacées (*Genista pilosa*, *Genista cinerea*, *Lotus corniculatus*, ...).

La pelouse à Brome érigé recouvre la partie principale du projet d'extension. Cet habitat est commun à très commun dans les Alpes du Sud et est dans un bon état de conservation tant au niveau local qu'au niveau régional. Aucune menace ne pèse sur la conservation de cet habitat.

L'habitat de la pelouse à Brome érigé est commun au niveau local et régional, et dans un bon état de conservation. L'enjeu local de conservation est qualifié de faible.

1.6.7.3 *La pelouse à Fétuque*

<b>CORINE BIOTOPE</b>	34.33 « Prairies calcaires subatlantiques très sèches » 34.332H « Xerobromion des Alpes sud-occidentales »
<b>EUR 27</b>	-

Cet habitat regroupe des formations xérophiles ouvertes dominées par des graminées pérennes, formant des touffes, souvent riches en chaméphytes, colonisant les sols calcaires superficiels, souvent sur des pentes escarpées, au sommet des collines ou au sommet des falaises, dans le domaine subatlantique du Quercion pubescenti-petraea et de ses irradiations septentrionales, et dans les montagnes sub-méditerranéennes du nord de la péninsule italienne. Il fait partie de la typologie des habitats naturels français CORINE biotopes 34.3265, et n'est pas intégré dans la typologie EUR27 des habitats communautaires.

Les strates arborées et arbustives correspondent à celles de l'habitat de la pinède à Pin sylvestre, avec un recouvrement dispersé et de l'ordre de 10 % en moyenne. Cet habitat est positionné sur les sols très superficiels, formant des pelouses écorchées. La strate herbacée est composée par la Fétuque marginée (*Festuca marginata*), la Fétuque améthyste (*Festuca amethystinae*) accompagnées de

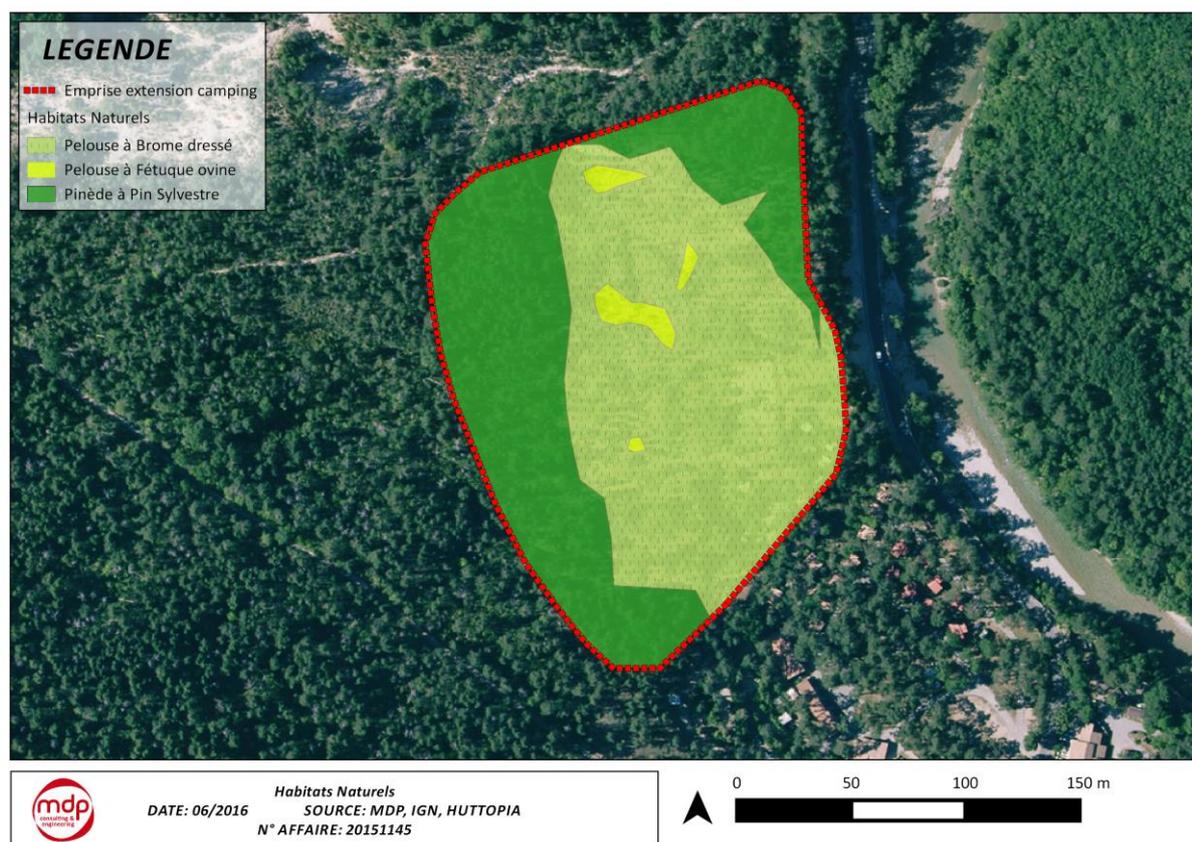
l'Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*), de l'Hélianthème d'Italie (*Helianthemum oelandicum*) et Gaillet tricorne (*Galium tricornutum*).

La pelouse à Fétuque recouvre des zones écorchées réduite dans la partie principale du projet d'extension. Cet habitat est assez commun dans les Alpes du Sud et est dans un bon état de conservation tant au niveau local qu'au niveau régional. Aucune menace ne pèse sur la conservation de cet habitat.

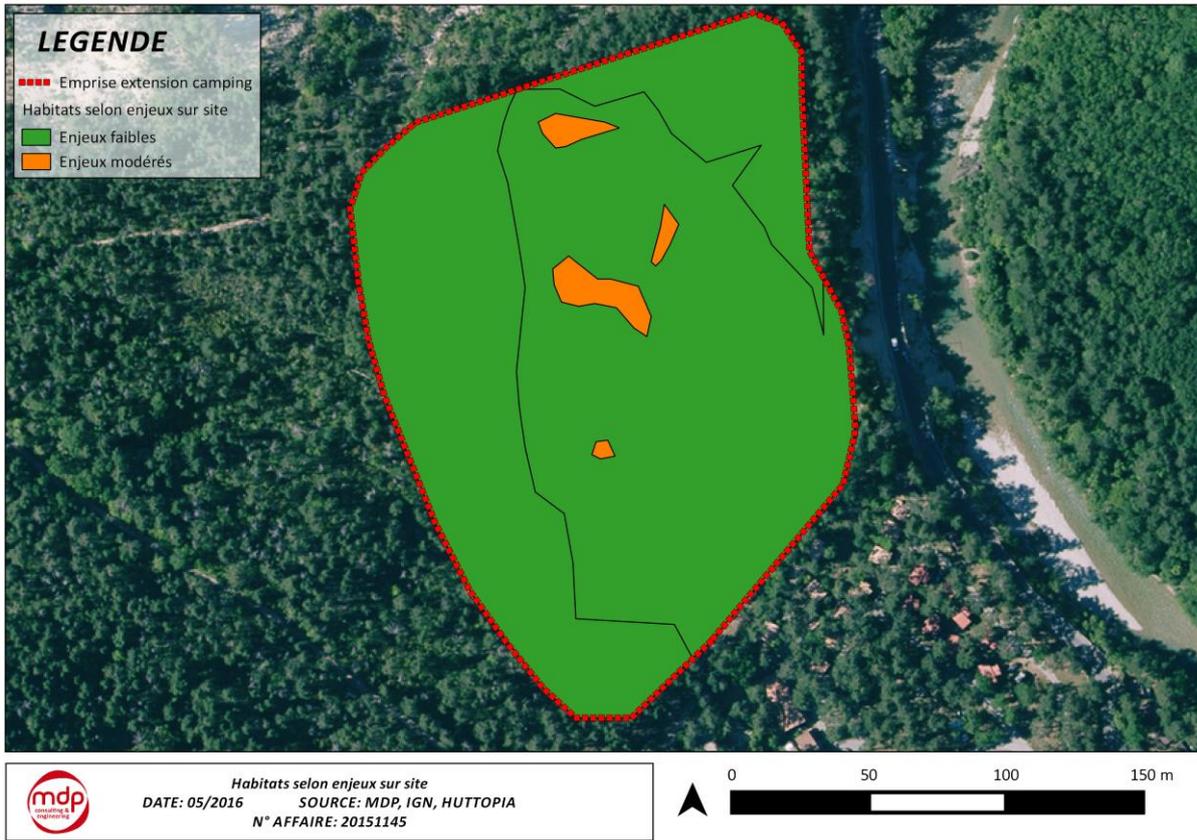
L'habitat de la pelouse à Fétuque est assez commun au niveau local et régional, et dans un bon état de conservation. L'enjeu local de conservation est qualifié de modéré.

#### 1.6.7.4 Evaluation des enjeux écologiques concernant les habitats naturels et semi-naturels

Les habitats ont été cartographiés sur l'ensemble de la zone d'étude et sont présentés ci-après.



CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS



CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DES HABITATS NATURELS

**1.6.8 FLORE**

Sur l'ensemble du site, 107 espèces végétales ont été recensées dans les différents habitats.

FAMILLE	NOM COMPLET (LATIN+AUTEUR)	NOM VERNACULAIRE FRANÇAIS	PROTECTION
Pinaceae	Abies alba Mill.	Sapin pectiné	
Sapindaceae	Acer monspessulanum L.	Érable de Montpellier	
Sapindaceae	Acer opalus Mill.	Érable à feuilles d'obier	
Sapindaceae	Acer platanoides L.	Érable plane	
Sapindaceae	Acer pseudoplatanus L.	Érable sycomore	
Asteraceae	Achillea millefolium L.	Achillée millefeuille	
Rosaceae	Agrimonia eupatoria L.	Aigremoine	
Lamiaceae	Ajuga genevensis L.	Bugle de Genève	
Rosaceae	Amelanchier ovalis Medik.	Amélanchier des bois	
Ranunculaceae	Anemone hepatica L.	Hépatique à trois lobes	
Fabaceae	Anthyllis vulneraria L.	Anthyllide vulnéraire	
Plantaginaceae	Antirrhinum majus L.	Muflier à grandes fleurs	
Asparagaceae	Aphyllanthes monspeliensis L.	Aphyllanthe de Montpellier	
Brassicaceae	Arabis hirsuta (L.) Scop.	Arabette poilue	
Brassicaceae	Arabis verna (L.) R.Br.	Arabette du printemps	
Fabaceae	Astragalus hypoglottis L.		
Fabaceae	Astragalus monspessulanus L.	Astragale de Montpellier	
Asteraceae	Bellis perennis L.	Pâquerette	
Brassicaceae	Biscutella laevigata L.	Lunetière lisse	
Poaceae	Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult.	Brachypode des rochers	
Poaceae	Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv.	Brachypode des bois	
Poaceae	Bromopsis erecta (Huds.) Fourr.	Brome érigé	
Buxaceae	Buxus sempervirens L.	Buis	
Cyperaceae	Carex flacca Schreb.	Laîche glauque	
Cyperaceae	Carex halleriana Asso	Laîche de Haller	
Cyperaceae	Carex humilis Chaix	Laîche humble	
Cyperaceae	Carex pairae F.W.Schultz	Laîche de Paira	
Asteraceae	Carlina acaulis L.	Carline acaule	
Asteraceae	Carlina vulgaris L.	Carline commune	
Orchidaceae	Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs	
Caryophyllaceae	Cerastium arvense L.	Céraiste des champs	
Ranunculaceae	Clematis vitalba L.	Clématite des haies	
Cornaceae	Cornus sanguinea L.	Cornouiller sanguin	
Anacardiaceae	Cotinus coggygria Scop.	Arbre à perruque	
Rosaceae	Crataegus monogyna Jacq.	Aubépine à un style	
Fabaceae	Cytisophyllum sessilifolium (L.) O.Lang	Cytise à feuilles sessiles	
Poaceae	Dactylis glomerata L.	Dactyle aggloméré	
Poaceae	Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski	Chiendent commun	
Brassicaceae	Erysimum nevadense subsp. collisparsum (Jord.) P.W.Ball	Vélar de Provence	
Euphorbiaceae	Euphorbia cyparissias L.	Euphorbe petit-cyprès	
Parmeliaceae	Evernia prunastri (L.) Ach.	mousse de chêne/lichen fruticuleux	
Poaceae	Festuca amethystina L.	Fétuque améthyste	
Poaceae	Festuca marginata (Hack.) K.Richt.	Fétuque de Timbal-Lagrange	
Rosaceae	Fragaria vesca L.	Fraisier des bois	
Rubiaceae	Galium tricornutum Dandy	Gaillet à trois cornes	
Fabaceae	Genista cinerea (Vill.) DC.	Genêt cendré	
Fabaceae	Genista germanica L.	Genêt d'Allemagne	
Fabaceae	Genista hispanica L.	Petit Genêt d'Espagne	

Fabaceae	<i>Genista pilosa</i> L.	Genêt poilu	
Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	
Cistaceae	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill.	Hélianthème des Apennins	
Cistaceae	<i>Helianthemum oelandicum</i> (L.) Dum.Cours.	Hélianthème des chiens	
Ranunculaceae	<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	
Asteraceae	<i>Hieracium murorum</i> L.	Épervière des murs	
Fabaceae	<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Lassen	Coronille faux-séné	
Poaceae	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	
Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	
Cupressaceae	<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	
Fabaceae	<i>Lathyrus aphaca</i> L.	Gesse aphyllé	
Fabaceae	<i>Lathyrus sphaericus</i> Retz.	Gesse à fruits ronds	
Fabaceae	<i>Lathyrus sylvestris</i> L.	Gesse des bois	
Asteraceae	<i>Leontodon hispidus</i> L.	Liondent hispide	
Oleaceae	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène	
Linaceae	<i>Linum suffruticosum</i> L.	Lin souffré	
Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	
Caprifoliaceae	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille des haies	
Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	
Fabaceae	<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	
Boraginaceae	<i>Myosotis arvensis</i> Hill	Myosotis des champs	
Asteraceae	<i>Pilosella cymosa</i> (L.) F.W.Schultz & Sch.Bip.	Piloselle en cyme	
Asteraceae	<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip.	Piloselle	
Pinaceae	<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre	
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	
Plantaginaceae	<i>Plantago media</i> L.	Plantain moyen	
Poaceae	<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois	
Poaceae	<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun	
Polygalaceae	<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygala commun	
Rosaceae	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	
Rosaceae	<i>Poterium sanguisorba</i> L.	Pimprenelle à fruits réticulés	
Primulaceae	<i>Primula veris</i> L.	Coucou	
Primulaceae	<i>Primula vulgaris</i> Huds.	Primevère acaule	
Rosaceae	<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Prunier merisier	
Rosaceae	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	
Fagaceae	<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus acris</i> L.	Bouton d'or	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus monspeliacus</i> L.	Renoncule de Montpellier	
Rosaceae	<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs	
Rosaceae	<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce commune	
Lamiaceae	<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés	
Caryophyllaceae	<i>Saponaria ocyroides</i> L.	Saponaire faux-basilic	
Caryophyllaceae	<i>Silene latifolia</i> Poir.	Silène à feuilles larges	
Caryophyllaceae	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel	Silène à oreillettes	
Asteraceae	<i>Solidago virgaurea</i> L.	Solidage verge d'or	
Rosaceae	<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	Alisier blanc	
Asteraceae	<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg.	Pissenlit	
Lamiaceae	<i>Thymus polytrichus</i> A.Kern. ex Borbás	Thym à pilosité variable	
Malvaceae	<i>Tilia cordata</i> Mill.	Tilleul à petites feuilles	
Fabaceae	<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle champêtre	
Fabaceae	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	
Scrophulariaceae	<i>Verbascum lychnitis</i> L.	Molène lychnide	

Plantaginaceae	Veronica chamaedrys L.	Véronique petit chêne	
Fabaceae	Vicia cracca L.	Vesce cracca	
Fabaceae	Vicia onobrychioides L.	Vesce fausse esparcette	
Fabaceae	Vicia tenuifolia Roth	Vesce à petites feuilles	
Apocynaceae	Vincetoxicum hirundinaria Medik.	Dompte-venin	
Santalaceae	Viscum album subsp. abietis (Wiesb.) Abrom.	Gui des Sapins	

#### 1.6.8.1 Espèces végétales protégées

**Aucune espèce végétale protégée n'a été relevée sur le site de projet.**

#### 1.6.8.2 Espèces végétales réglementées

Aucune espèce végétale n'est inscrite à l'Annexe B de la Convention de Washington sur le commerce international des espèces protégées autorisées mais d'une façon réglementée et limitée à un niveau qui ne compromet pas la survie de l'espèce.

#### 1.6.8.3 Espèces végétales rares

Aucune espèce végétale rare n'a été relevée sur le site de projet.

107 espèces végétales ont été recensées sur le site d'étude. Cependant, aucune d'entre elles n'est à enjeux.

### 1.6.9 FAUNE

Un protocole a été établi pour définir l'état de conservation de l'espèce.

Chaque espèce est prise en compte selon **son statut réglementaire et son statut de conservation** :

- Les espèces inscrites sur les listes de protection européenne, nationale ou régionale,
- Les espèces menacées inscrites sur les listes rouge européenne, nationale ou régionale et autre documents d'alerte,
- Les espèces endémiques, rares ou menacées à l'échelle du département de la Savoie,
- Les espèces en limite d'aire de répartition,
- Certaines espèces bio-indicatrices, à savoir des espèces typiques de biotopes particuliers et qui sont souvent caractéristiques d'habitats patrimoniaux ou en bon état de conservation.

L'analyse de ces différents critères permet de qualifier l'enjeu global de l'espèce considérée selon la classification suivante :

- **Espèce à enjeu « TRES FORT »** : Espèces bénéficiant de haut niveau de protection, généralement inscrites sur les documents d'alerte. Cela peut concerner les espèces endémiques ou les espèces à très forts enjeux de conservation. Ces espèces font parfois l'objet d'un Plan National d'Action (PNA).
- **Espèce à enjeu « FORT »** : Espèces bénéficiant pour la plupart de statuts de protection élevés, généralement inscrites sur les documents d'alerte. Ces espèces sont relativement répandues sur une aire géographique bien définie mais présentent généralement un très fort enjeu de conservation.
- **Espèce à enjeu « MODERE »** : Espèces protégées et/ou le statut de conservation présente une particularité.
- **Espèce à enjeu « FAIBLE »** : Espèces éventuellement protégées mais non menacées à l'échelle nationale, ni régionale, ni au niveau local. Ces espèces sont en général ubiquistes et possèdent une bonne adaptabilité à des perturbations éventuelles de leur environnement.

La sensibilité intrinsèque de l'espèce est définie à partir des statuts de protection communautaire et/ou nationale, et des menaces d'extinction ou de régression des populations d'espèces qui pèsent au niveau mondial, national et régional. La sensibilité de chaque espèce sur le site est pondérée au regard de l'utilisation du site pour la reproduction, l'hivernage, l'estivage, la chasse ou le nourrissage, par chaque espèce (défini lors des inventaires de terrain) et de la présence de l'habitat type de l'espèce considérée sur le site. Le tableau suivant résume le processus de définition des sensibilités spécifiques intrinsèques.

	• Espèce non protégée	• Espèce protégée (Directive Habitat/Oiseaux ou Protection nationale)	• Espèce protégée (Directive Habitat/Oiseaux et Protection nationale)
• Territoire pour tout ou partie présent sur le site de projet			
• Domaine vital sur le site de projet (reproduction avérée <b>ou</b> site d'hivernage avéré <b>et</b> chasse)			
• Espèce non menacée (LC)	• Enjeu FAIBLE	• Enjeu FORT	• Enjeu FORT
• Espèce peu menacée (NT)	• Enjeu MODERE	• Enjeu FORT	• Enjeu TRES FORT
• Espèce menacée (VU)	• Enjeu FORT	• Enjeu TRES FORT	• Enjeu TRES FORT
• Espèce en danger (CR/EN)	• Enjeu TRES FORT	• Enjeu TRES FORT	• Enjeu TRES FORT
• Fréquentation régulière du site de projet = reproduction potentielle <b>ou</b> site d'hivernage potentiel <b>ou</b> chasse			
• Espèce non menacée (LC)	• Enjeu FAIBLE	• Enjeu MODERE	• Enjeu MODERE
• Espèce peu menacée (NT)	• Enjeu FAIBLE	• Enjeu MODERE	• Enjeu FORT
• Espèce menacée (VU)	• Enjeu MODERE	• Enjeu FORT	• Enjeu TRES FORT
• Espèce en danger (CR/EN)	• Enjeu FORT	• Enjeu TRES FORT	• Enjeu TRES FORT
• Fréquentation occasionnelle du site de projet = chasse potentielle			
• Espèce non menacée (LC)	• Enjeu FAIBLE	• Enjeu FAIBLE	• Enjeu FAIBLE
• Espèce peu menacée (NT)	• Enjeu FAIBLE	• Enjeu FAIBLE	• Enjeu MODERE
• Espèce menacée (VU)	• Enjeu FAIBLE	• Enjeu MODERE	• Enjeu FORT
• Espèce en danger (CR/EN)	• Enjeu MODERE	• Enjeu FORT	• Enjeu TRES FORT
• Transit sur le site de projet			
• LC/NT/VU/CR/EN	• Enjeu FAIBLE	• Enjeu FAIBLE	• Enjeu FAIBLE

## 1.6.9.1 Mammifères

## 1.6.9.1.1 Espèces présentes

Six espèces de Mammifères ont été relevées sur le site. Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-après.

NOM SCIENTIFIQUE NOM VERNACULAIRE	DH	PN	LISTE ROUGE			SENSIBILITE DE L'ESPECE	HABITAT D'ESPECE SUR LE SITE	ENJEU SUR LE SITE
			MONDE	EUROPE	FRANCE		H/R/C	
<i>Capreolus capreolus</i> Linnaeus, 1758 <b>Chevreuil</b>			LC	LC	LC	FAIBLE	Forêts, lisières, prairies	FAIBLE
<i>Nyctalus leisleri</i> Kuhl, 1817 <b>Noctule de Leisler</b>	An IV	X	LC	LC	NT	TRES FORTE	Arbres à cavités et bâtiments / Plans d'eau	FAIBLE
<i>Pipistrellus kuhlii</i> Kuhl, 1817 <b>Pipistrelle de Kuhl</b>	An IV	X	LC	LC	LC	FORTE	Bâtiments / Bâtiments / tous types de milieux	MODERE
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758 <b>Sanglier</b>			LC	LC	LC	FAIBLE	Forêts	FAIBLE
<i>Vulpes vulpes</i> Linnaeus, 1758 <b>Renard roux</b>			LC	LC	LC	FAIBLE	Forêts, lisières, prairies	FAIBLE
<i>Vespertilio murinus</i> Linnaeus, 1758 <b>Sérotine bicolore</b>	An IV	X	LC	LC	DD	FORTE	Habitat rocheux / bâtiment / prairies	FAIBLE

**Légende : Directive Habitat : Annexe II** - Espèces ayant permis la désignation des Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - **Protection nationale** : Arrêté du 23 avril 2007 modifié au 07 octobre 2012 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2012) ; Liste Rouge France (UICN France, 2009) ; Liste Rouge Rhône Alpes (2008) - CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué, DD : Données insuffisantes **Enjeux** : valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort - **Habitat d'espèce sur le site** : H Hivernage, R Reproduction, C Chasse ou nourrissage

## LISTE DES MAMMIFERES RELEVES SUR LE SITE

## 1.6.9.1.2 Espèces sensibles

CHORDATA- MAMMALIA	<b>CHIROPTERA – VESPERTILIONIDAE- LA NOCTULE DE LEISLER</b>	
	<b><i>Nyctalus leisleri</i> Kuhl, 1817 - Noctule de Leisler</b>	
		<b>Distribution</b> Présent partout en France
		<b>Morphologie</b> Sa tête et son corps mesure de 48 à 72 mm pour une envergure de 260 à 340 mm et des avant-bras de 38 à 47 mm. Espèce discrète à face et membranes alaires brunes, aux oreilles courtes et larges. Le pelage est brun gris à brun. Il est un peu plus clair sur le ventre.
	<b>Phénologie et comportement</b> C'est une espèce essentiellement forestière, notamment des forêts claires feuillues, souvent à proximité des zones humides où elle chasse. Elle chasse dès le coucher de soleil. Elle chasse au-dessus de la canopée, au ras de l'eau, ou dans les allées forestières. Elle semble pouvoir chasser à plus de 100 m d'altitude. Ses proies sont capturées en vol. Elle préfère gober des insectes dans un essaim plutôt que chasser des proies isolées. Elle chasse même sous une pluie fine. Les gîtes de mise bas sont situés dans des grandes cavités arboricoles avec une ouverture généralement assez grande (20 cm) et regroupent 20 à 40 individus. Elles atteignent jusqu'à 150 individus lorsque les gîtes de mise bas sont situés dans un bâtiment.	
	<b>Répartition France</b> 	<b>Habitat</b> Elle vit dans les biotopes forestiers, plus généralement dans des forêts ouvertes avec des arbres grands et âgés, mais également dans les forêts résineuses. Elles chassent dans les vergers, les lisières, au-dessus des eaux des étangs et rivières, des prairies. Les femelles prospectent jusqu'à 17 km de leur gîte. Le gîte estival est situé dans les arbres en majorité où de petites colonies s'installent dans des fissures, cavités, ... Les mâles et les femelles sont séparés à cette période. Elle change de gîte estival tous les 3 jours en moyenne. Elle gîte également dans les bâtiments. Ses gîtes hivernaux sont également situés dans les arbres et les bâtiments.
	<b>Vulnérabilité : Préoccupation mineure</b> Liste rouge monde (2008) : LC Liste rouge Europe (2007) : LC Liste rouge France métropolitaine (2009) : NT	
	<b>Etat de conservation - Directive Habitats</b> Région alpine : Favorable Région atlantique : Favorable Région continentale : Favorable Région méditerranéenne : Favorable	
	<b>Statut : Espèce réglementée</b> International : Convention de Berne : Annexe II /Convention de Bonn : Annexes II / Convention de Bonn : Accord EUROBATS - ANNEXE 1 National : Mammifères protégés : Article 2	
	<b>Menaces locales</b> Gestion forestière supprimant les arbres âgés ou morts-Prédation par la Martre dans les cavités de Pic-Tubage des cheminées où les Noctules sont piégées-Victimes des éoliennes	
<b>Mesures de gestion</b> Conservation des bois morts et sénescents Mise en place de protection autour des éoliennes		

La Noctule de Leisler est une chauve-souris qui a ses gîtes estivaux dans de grandes cavités arboricoles. Ses habitats d'espèce sont constitués de forêts feuillues, et de cours d'eau, habitats non présents dans l'emprise du projet. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de faible au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

CHORDATA- MAMMALIA	<b>CHIROPTERA – VESPERTILIONIDAE - LA PIPISTRELLE DE KULH</b>	
	<b>Pipistrellus kuhlii Kuhl, 1817 – Pipistrelle de Kuhl</b>	
		<b>Distribution</b> La Pipistrelle de Kuhl est présente dans toute la France sauf dans le Nord-Pas-de-Calais et sur une partie du Nord-Est.
		<b>Morphologie</b> Petite espèce de 21 à 26 cm d'envergure pour une taille de 5,5 cm au maximum. Plutôt trapue, elle arbore un pelage dans les tons brun-caramel variables. Le ventre est plus clair, plus grisâtre. Son museau arrondi, ses petites oreilles triangulaires arrondies et son patagium sont brun foncé à noir. Un liseré beige clair sur le bord des membranes alaires caractérise cette espèce. Le mâle est plus petit que la femelle.
	<b>Phénologie et comportement</b> La Pipistrelle de Kuhl est polyphage, elle se nourrit de toutes sortes d'insectes (Lépidoptères, diptères, coléoptères, trichoptères, etc.), de grande taille de préférence (5 mm), selon les ressources disponibles. Elle chasse à faible altitude, par un vol peu spectaculaire à vitesse élevée qui lui offre de remarquables figures aériennes. Elle décrit de larges cercles dans les jardins et parcs, à proximité des lampadaires offrant le plus grand nombre d'insectes. Elle chasse souvent en petits groupes, augmentant ainsi le succès des attaques. Espèce mal connue, on lui reconnaît aujourd'hui une préférence pour les sites anthropiques, où elle séjourne en colonies mixtes. Seuls les mâles peuvent être solitaires en été. Les colonies de reproduction comptent jusqu'à 100 individus, pour la plupart femelles. Les naissances débutent entre mai et juin selon la localisation géographique, à raison d'un ou deux petits par femelle. L'élevage dure tout l'été. Les femelles sont très fidèles à leur site. En hiver, les individus hibernent en petits ou grands groupes selon le gîte.	
	<b>Répartition France</b> 	<b>Habitat</b> Espèce qui affectionne les agglomérations et les paysages agricoles, avec présence de sites ouverts humides et peu boisés. De la plaine jusqu'à 1000 m d'altitude, avec quelques exceptions à plus de 1000 m. Gîte d'hiver : tous types de bâtiments (maison, vieilles bâtisses abandonnées, églises, etc.). Gîte d'été : bâtiments
	<b>Etat de conservation</b> Région alpine : Défavorable inadéquat Région atlantique : Favorable Région continentale : Favorable Région méditerranéenne : Défavorable inadéquat	
	<b>Statut : Espèce protégée</b> Communautaire : Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV International : Convention de Bonn : Annexe II Accord EUROBATS - Annexe 1 Convention de Berne : Annexe II National : Mammifères protégés : Article 2	
	<b>Menaces locales</b> Menacée par le dérangement et les pertes d'habitats (réaménagement, sécurisation des vieilles bâtisses, perturbation des sites de reproduction par l'Homme, etc.). Également menacée par les collisions avec des véhicules, ou par la prédation (chat, Chouette effraie).	
	<b>Mesures de gestion</b> Espèce très peu étudiée.	

La Pipistrelle de Kuhl est une chauve-souris qui a ses gîtes estivaux dans des bâtiments et chasse dans les milieux ouverts et semi ouverts. Ses habitats de chasse sont constitués de forêts hétérogènes ouvertes, habitats présents dans l'emprise de projet. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de modéré au regard des habitats d'espèce présents sur le site.

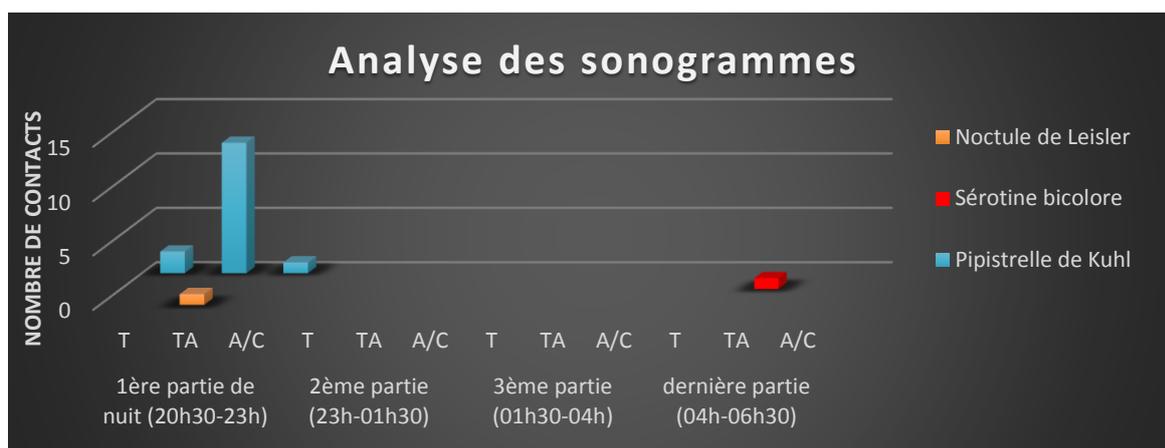
CHORDATA- MAMMALIA	<b>CHIROPTERA- VESPERTILIONIDAE- LA SEROTINE BICOLORE</b>	
	<b><i>Vespertilio murinus</i> Linnaeus, 1758 - Sérotine bicolore</b>	
		<b>Distribution</b> Présent sur la moitié Est de la France.
		<b>Morphologie</b> Espèce de taille moyenne, elle mesure jusqu'à près de 7 cm, pour un poids de 10 à 23 g et une envergure de 26 à 33 cm. Son pelage est typique de l'espèce : long, brun, foncé à la base avec des pointes argentées. La face et les membres sont foncés, en contraste avec son pelage méché. Son museau est court et large, tout comme ses oreilles arrondies. Ses ailes sont étroites.
	<b>Phénologie et comportement</b> De sortie tardive, ce n'est qu'une heure après le coucher du soleil que l'on peut observer la Sérotine bicolore le plus souvent. Elle chasse en plein ciel, dans les espaces dégagés, à la recherche de différentes proies selon la disponibilité du milieu : Diptères, Trichoptères, Lépidoptères, etc. Mâles et femelles reproductrices se séparent durant l'été. Les femelles rejoignent leur colonie de mise bas, d'une soixantaine d'individus et souvent en mixité avec des Pipistrelles ou la Sérotine commune, en Mai. Les jeunes, souvent des jumeaux, naissent en Juin. Ils seront indépendants en Juillet, et c'est à ce moment que les colonies se dispersent. Les femelles et jeunes retrouvent ainsi les mâles, et les parades nuptiales vont durer jusqu'à la fin de l'automne, à proximité des gîtes hivernaux.	
	<b>Répartition France</b> 	<b>Habitat</b> Cette espèce est peu forestière. Elle fréquente les milieux ouverts et steppiques, et est souvent retrouvée dans les milieux urbanisés. Gîte hivernal : espèce rupicole qui fréquente les bâtisses hautes, garages, hôpitaux, falaises naturelles, etc. Gîte estival : endroits thermiques bien chauds (toitures, bardages, volets, coffres de store, falaises exposées, etc.)
	<b>Vulnérabilité :</b> Liste rouge Monde (2014) : LC Liste rouge Europe (2014) : LC Liste rouge France (2009) : DD	
	<b>Etat de conservation</b> Région alpine : Inconnu Région continentale : Défavorable inadéquat Région méditerranéenne : Inconnu	
<b>Statut : Espèce protégée</b> Communautaire : Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV International : Convention de Bonn : Annexe II / Accord EUROBATS - Annexe 1 / Convention de Berne : Annexe II National : Mammifères protégés : Article 2		
<b>Menaces locales</b> Destruction des colonies, chouette hulotte, guêpes.		
<b>Mesures de gestion</b>		

La Sérotine bicolore est une chauve-souris qui a ses gîtes estivaux dans des bâtiments et chasse dans les milieux ouverts. Ses habitats d'espèce sont constitués de milieux ouverts, habitats non présents dans l'emprise du projet. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de faible au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

### Utilisation du site par les Chiroptères :

Espèce	heure du 1er passage	Contacts (T = transit, TA = transit actif, A/C = approche/chasse)												Nb contact total	Commentaires
		1ère partie de nuit (20h30-23h)			2ème partie (23h-01h30)			3ème partie (01h30-04h)			dernière partie (04h-06h30)				
		T	TA	A/C	T	TA	A/C	T	TA	A/C	T	TA	A/C		
Pipistrellus kuhlii	21h00	2	12	1										15	Contacts en début de nuit. Gîte proche du site
Nyctalus leisleri	21h12		1											1	Contact unique en début de nuit, gîte proche mais hors site
Vespertilio murinus	05h31											1		1	Contact en fin de nuit, gîte hors site

REPARTITION DES CONTACTS DE CHIROPTERES SUR LE SITE (17 MAI 2016)



### SONOGRAMMES

#### 1.6.9.1.3 Espèces potentielles de Mammifères à enjeu

D'après la bibliographie, plusieurs espèces sont citées sur Castellane. Il s'agit essentiellement de chauves-souris et de l'Ecureuil roux. Ces espèces n'ont pas été contactées lors des prospections 2016 :

- Molosse de Cestoni (Tadarida teniotis)
- Murin à moustaches (Myotis mystacinus)
- Murin de Daubenton (Myotis daubentonii)
- Oreillard gris (Plecotus austriacus)
- Oreillard montagnard (Plecotus macrobullaris)
- Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)
- Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)
- Pipistrelle pygmée (Pipistrellus pygmaeus)
- Sérotine commune (Eptesicus serotinus)
- Vespère de Savi (Hypsugo savii)
- Ecureuil roux (Sciurus vulgaris)

Les habitats d'espèces sur le site ne sont pas favorables aux gîtes des chauves-souris (absence de rochers et grottes ou bâtiments, arbres jeunes sans cavité, ...). L'enjeu local de conservation de ces espèces est donc qualifié de faible au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet. L'Ecureuil roux est un petit rongeur forestier très commun, menacé par la concurrence d'une espèce introduite, l'Ecureuil gris. Les habitats présents sur le site de projet sont favorables notamment sur la partie haute du site, et assez peu favorables (arbres isolés et éloignés les uns des autres) dans la partie principale du projet d'extension. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de faible au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

## 1.6.9.1.4 Récapitulatif des espèces à enjeu sur le site d'étude

Nom scientifique Nom vernaculaire	D H	P N	Liste rouge			Sensibilité de l'espèce	Habitat d'espèce sur le site  H / R / C	Sensibilité locale
			Monde	Europe	France			
<i>Nyctalus leisleri</i> Kuhl, 1817 Noctule de Leisler	A n IV	X	LC	LC	NT	TRES FORTE	Arbres à cavités et bâtiments / Plans d'eau	FAIBLE
<i>Pipistrellus kuhlii</i> Kuhl, 1817 Pipistrelle de Kuhl	A n IV	X	LC	LC	LC	FORTE	Bâtiments / Bâtiments / tous types de milieux	Modéré
<i>Vespertilio murinus</i> Linnaeus, 1758 Sérotine bicolore	A n IV	X	LC	LC	DD	FORTE	Habitat rocheux / bâtiment / prairies	FAIBLE

## 1.6.9.2 Avifaune

## 1.6.9.2.1 Espèces présentes

Vingt espèces d'Oiseaux ont été contactées à vue ou au chant sur le site.

Nom scientifique Nom vernaculaire	DO	PN	Liste Rouge			Sensibilité de l'espèce	Cortège	Nidificati on sur site	Sensibilité sur le site
			Monde	Europe	France				
<i>Apus apus</i> Linnaeus, 1758 <b>Martinet noir</b>		X	LC	LC	LC	FORTE	tous milieux, habitations	Non nicheur	FAIBLE
<i>Aquila chrysaetos</i> Linnaeus, 1758 <b>Aigle royal</b>	An I	X	LC	LC	VU	TRES FORTE	versant montagneux dénudés	Non nicheur	FAIBLE
<i>Buteo buteo</i> Linnaeus, 1758 <b>Buse variable</b>		X	LC	LC	LC	FORTE	régions boisées, cultivées	Non nicheur	FAIBLE
<i>Carduelis cannabina</i> Linnaeus, 1758 <b>Linotte mélodieuse</b>		X	LC	LC	VU	FORTE	haies, vignes, landes	Non nicheur	FAIBLE
<i>Carduelis chloris</i> Linnaeus, 1758 <b>Verdier d'Europe</b>		X	LC	LC	LC	FORTE	jardins, parcs.	Nicheur certain	FORTE
<i>Certhia brachydactyla</i> Brehm, 1820 <b>Grimpereau des jardins</b>		X	LC	LC	LC	FORTE	parcs, jardins, bosquets	Nicheur certain	FORTE
<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758 <b>Grand corbeau</b>		X	LC	LC	LC	FORTE	rochers, arbres	Non nicheur	FAIBLE
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758 <b>Coucou gris</b>		X	LC	LC	LC	FORTE	régions boisées	Non nicheur	FAIBLE
<i>Dendrocopos major</i> Linnaeus, 1758 <b>Pic épeiche</b>		X	LC	LC	LC	FORTE	tous milieux boisés	Nicheur certain	FORTE
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771 <b>Faucon pèlerin</b>	An I	X	LC	LC	LC	TRES FORTE	régions ouvertes: falaises montagne, landes.	Non nicheur	FAIBLE
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758 <b>Pinson des arbres</b>		X	LC	LC	LC	FORTE	tous milieux avec des arbres	Nicheur certain	FORTE
<i>Garrulus glandarius</i> Linnaeus, 1758 <b>Geai des chênes</b>	An II/2	chassable	LC	LC	LC	FAIBLE	bois, forêt	Non nicheur	FAIBLE
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771 <b>Bergeronnette des ruisseaux</b>		X	LC	LC	LC	FORTE	rives des eaux courantes	Non nicheur	FAIBLE
<i>Otus scops</i> Linnaeus, 1758 <b>Petit-duc scops</b>		X	LC	LC	LC	FORTE	arbres près des maisons, vergers, jardins, parcs	Non nicheur	FAIBLE
<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758 <b>Mésange bleue</b>		X	LC	LC	LC	FORTE	bois, jardins, parcs, roseaux	Nicheur certain	FORTE
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758 <b>Mésange charbonnière</b>		X	LC	LC	LC	FORTE	bois, jardins, parcs	Nicheur certain	FORTE
<i>Phylloscopus collybita</i> Vieillot, 1887 <b>Pouillot véloce</b>		X	LC	LC	LC	FORTE	boisement de tous types	Nicheur certain	FORTE
<i>Ptyonoprogne rupestris</i> Scopoli, 1769 <b>Hirondelle de rochers</b>		X	LC	LC	LC	FORTE	rochers	Non nicheur	FAIBLE
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758 <b>Merle noir</b>	An II/2	chassable	LC	LC	LC	FAIBLE	bois, haies, jardins	Nicheur certain	FAIBLE
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831 <b>Grive musicienne</b>	An II/2	chassable	LC	LC	LC	FAIBLE	forêts, haies	Nicheur certain	FAIBLE

**Légende** : Annexe I de la Directive Oiseaux : Espèces ayant permis la désignation des Zone de Protection Spéciale (ZPS) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté Protection nationale : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - Liste Rouge : Liste Rouge Monde (UICN, 2014) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste Rouge Rhône Alpes (2008) : Sed. Espèces sédentaire ou nicheuses, Hiv. Espèces hivernantes - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Faiblement menacé, NE : Non évalué

**LISTE DES OISEAUX RELEVES SUR LE SITE ET LEUR SENSIBILITE**

## 1.6.9.2.2 Espèces sensibles

CHORDATA- AVES	<b>PASSERIFORMES - FRINGILLIDAE</b>	
	<b><i>Carduelis chloris</i> Linnaeus, 1758- Verdier d'Europe</b>	
		<b>Distribution</b> Présent partout en France. Espèce sédentaire.
		<b>Morphologie</b> Passereau de 14 à 15 cm, pour une envergure de 25 à 28 cm et un poids de 25 à 31 g. Le verdier d'Europe est un oiseau trapu au corps rondlet. Le mâle en plumage nuptial a le dos vert-olive teintées de jaune. Le dessus des ailes est plus foncé, plutôt gris avec des liserés jaune, avec une tache jaune visible quand elles sont fermées. La queue est grise avec une tache jaune à la base. Le ventre est jaune verdâtre. La tête est vert-olive. Le bec robuste et conique est de couleur corne. Les yeux sont brun foncé. Les pattes et les doigts sont rosâtres. La adulte est plus terne, plus brune dans l'ensemble, tout comme les juvéniles.
	<b>Phénologie et comportement</b> Le nid est caché dans la végétation, les buissons, les plantes grimpantes, les petits arbustes pourvus de feuillage, les arbres de taille moyenne situés dans les parcs et les jardins à l'intérieur des villes ou dans la campagne environnante. Le nid est souvent dans une fourche à une hauteur moyenne. Il est volumineux et fait d'herbes sèches et de mousse. L'intérieur est tapissé de fibres végétales, radicelles, poils, plumes et laine. La femelle pond au cours de la seconde moitié d'avril et jusqu'en août, 4 à 6 œufs brillants, bleu clair ou blanc-crème, avec quelques marques roussâtres ou violacées. L'incubation dure environ 13 à 14 jours, assurée par la femelle qui est nourrie par le mâle pendant toute la période. Les poussins sont nourris avec des larves d'insectes par les deux parents pendant les premiers jours. Ensuite, les parents régurgitent fréquemment une pâte jaunâtre constituée de graines. Ils quittent le nid au bout de 13 jours mais ne volent pas encore, mais en général, ils abandonnent le nid à 16-18 jours et peuvent voler. Cette espèce produit 2 à 3 couvées par an. Le verdier d'Europe se nourrit principalement de graines de tournesol, mais il prend aussi des graines provenant de plantes diverses, des bourgeons, des baies et des insectes pendant la nidification.	
	<b>Répartition France</b> 	<b>Habitat</b> Le Verdier d'Europe fréquente les zones boisées ouvertes et leurs lisières, les zones buissonneuses, les jardins et les cultures. Il s'est bien adapté à la présence humaine. <b>Vulnérabilité : Non menacée</b> Liste rouge monde : LC Liste rouge France : LC <b>Statut : Espèce protégée et réglementée</b> <b>International :</b> Convention de Berne : Annexe II <b>Communautaire :</b> - <b>National :</b> Oiseaux protégés : Article 3
<b>Menaces locales</b> Les populations du verdier d'Europe ont décliné à cause des changements survenus dans les pratiques de l'agriculture. Cependant, cette espèce est commune et largement répandue dans son habitat, et les populations ne sont pas menacées actuellement malgré des populations en régression en France.		

Le Verdier d'Europe est un oiseau inféodé aux jardins, haies, souvent en cohabitation avec l'homme. Les habitats d'espèce sont constitués de milieux ouverts en alternance avec des haies, et arbres isolés, habitats présents dans l'emprise du projet. Un couple a été contacté proche du camping existant. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

CHORDATA- AVES	<b>PASSERIFORMES - CERTHIIDAE</b>	
	<b><i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820 - Grimpereau des jardins</b>	
		<p><b>Distribution</b> Présent partout en France sauf en Corse. Espèce sédentaire.</p>
		<p><b>Morphologie</b> Passereau de petite taille de 12 cm, pour un poids de 8 à 12 g. Mâle et femelle sont identiques, avec la poitrine blanche, le ventre et le croupion plus bruns. Le bec est long et arqué, la queue est également longue. De nettes tâches blanches sont visibles aux pointes des ailes.</p>
	<p><b>Phénologie et comportement</b></p> <p>Le Grimpereau des jardins recherche sa nourriture, accroché aux troncs et aux branches, dont il inspecte minutieusement les crevasses et la mousse à l'affût de minuscules insectes. Il circule en permanence contre l'écorce des arbres. Pour cela il s'appuie sur sa queue rigide pour grimper le long des troncs et inspecter les arbres de bas en haut, du tronc jusqu'aux rameaux. Le bec fin et arqué permet de rechercher les insectes dans les fissures de l'écorce. Il construit son nid au fond d'une anfractuosité ou derrière une écorce soulevée, parfois très bas, mais souvent à trois ou quatre mètres du sol. La femelle pond en mai 5 à 6 œufs. L'incubation dure 15 jours, et les jeunes s'envolent au bout de deux semaines. Le grimpereau des jardins se nourrit d'insectes et d'araignées.</p>	
	<p><b>Répartition France</b></p> 	<p><b>Habitat</b> Il fréquente les parcs, les jardins, les vergers et les bois où subsistent de vieux arbres</p> <p><b>Vulnérabilité : non menacée</b> Liste rouge monde : LC Liste rouge France : LC Liste rouge Rhône Alpes : LC</p> <p><b>Statut : Espèce protégée et réglementée</b> <b>International</b> : Convention de Berne : Annexe III <b>Communautaire</b> : - <b>National</b> : Oiseaux protégés : Article 3</p>
	<p><b>Menaces locales</b></p> <p>Le Grimpereau des jardins est une des espèces les plus communes en France, depuis la plaine jusqu'aux zones de montagne (1200-1300m). l'espèce ne semble pas souffrir de menace particulière. La préservation des vieux arbres qui lui offrent gîte et couvert, constitue une approche essentielle dans son maintien, notamment en ville où l'aménagement urbain a tendance à éliminer les arbres morts ou vieillissant.</p>	

Le Grimpereau des jardins est un oiseau inféodé aux jardins, haies, lisières denses. Les habitats d'espèce sont présents dans l'emprise du projet. Un individu a été contacté en lisière de la pinède à Pin sylvestre. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

CHORDATA- AVES	<b>PICIFORMES – PICIDAE</b>	
	<b><i>Dendrocopos major</i> Linnaeus 1758 - Pic épeiche</b>	
		<b>Distribution</b> Présent partout en France
		<b>Morphologie</b> Pic de 23 cm, pour une envergure de 34 à 39 cm et un poids de 70 à 90 g. Son plumage est noir sur le dessus, avec des ailes tachées de blanc, prolongeant deux bandes blanches dorsales caractéristiques. Les joues sont blanches entourées de noir, avec un long bec sombre et pointu. Le mâle a une calotte rouge. Le dessous est blanc, parfois légèrement jaunâtre. Les pattes et les doigts zygodactyles sont clairs, munies de longues griffes solides lui servant à s'accrocher à l'écorce des arbres, avec la queue comme appui. Le croupion est rouge.
	<b>Phénologie et comportement</b> Le Pic épeiche se nourrit de larves de coléoptères, de divers insectes, de fruits et de graines. Il se sert généralement de son long bec pourvu d'une langue effilée et crochetée sur le bout pour capturer ses proies dans l'écorce des arbres morts ou sénescents, ou pour briser des graines. Son vol est puissant et ondulant, son tambourinement sur les arbres est caractéristique. Plutôt cavernicole, cette espèce va creuser une cavité dans un arbre pour y construire son nid, entre 2 et 10 m de haut. Ils peuvent aussi utiliser d'anciennes loges ou des nichoirs pour pondre. La femelle dépose 4 à 7 œufs à la fin du printemps, couvés conjointement pendant 16 jours. Les jeunes quitteront le nid au bout de 3 semaines.	
<b>Répartition France</b> 	<b>Habitat</b> Forêts et zones boisées, de la taïga arctique jusqu'aux régions méditerranéennes. Des milieux en basses altitudes jusqu'à la limite supérieure des arbres.	
<b>Vulnérabilité : non menacée</b> Liste rouge monde (2012) : LC Liste rouge Europe (2015) : LC Liste rouge France métropolitaine (2008) : LC		
<b>Statut : Espèce protégée et réglementée</b> <b>Communautaire : -</b> <b>International : Convention de Berne : Annexes II et III</b> <b>National : Oiseaux protégés : Article 3</b>		
<b>Menaces locales</b> Raréfaction des bois morts et sénescents utilisés pour se nourrir et pondre.		

Le Pic épeiche est un oiseau inféodé aux forêts. Les habitats d'espèce sont présents dans l'emprise du projet. Des traces de nourrissages ont été identifiées, et une loge avec un couple a été identifiée. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

CHORDATA- AVES	<b>PASSERIFORMES – FRINGILLIDAE</b>	
	<b><i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus 1758 - Pinson des arbres</b>	
		<b>Distribution</b> Présent partout en France
		<b>Morphologie</b> Petit passereau de 15 à 16 cm, pour une envergure de 26 cm et un poids de 19 à 24 g. Le mâle est brun-noisette sur le dessus, avec deux bandes blanches sur les ailes. La tête est habillée d'une calotte et d'une nuque bleue, des joues rouges et un front noir. Il a un bec conique gris-bleu qui brunit en hiver. Le dessous est rouge à blanchâtre en allant vers le bas ventre, avec un croupion pâle. La queue est grise bordée de noir aux liserés blancs. Les pattes sont marron clair. La femelle est moins colorée, avec le dessous gris-brun et le dessus brun aux reflets verts olives, avec une bande alaire moins développée.
	<b>Phénologie et comportement</b> Le Pinson des arbres se nourrit de graines d'arbres (Hêtres, Érables, Bouleaux, Aulnes et Résineux) et d'invertébrés principalement, et de fruits. Il capture les insectes sur les branches, ou en vols acrobatiques. Partiellement sédentaires, les individus se regroupent par sexe en hiver, les femelles rejoignant le Sud. A la mi-mars, elles construisent leur nid en forme de corbeille à base de mousse, de fils d'araignées et de brindilles, sur le territoire établi par leur mâle très territoriaux. Il est placé entre 2 et 10 m de haut, sur un arbre, dans une enfourchure. L'intérieur est garni de poils et de plumes, afin d'accueillir 5 œufs deux fois par an. Les femelles couvent seules pendant deux semaines, mais l'élevage des juvéniles est fait conjointement. Ils seront nourris d'insectes et d'araignées pendant 14 à 20 jours.	
	<b>Répartition France</b> 	<b>Habitat</b> Espèce arboricole : massifs forestiers, les jardins, les vergers, etc. Du niveau de la mer jusqu'à 2000 m d'altitude.
		<b>Vulnérabilité : non menacée</b> Liste Rouge Monde (2014) : LC Liste Rouge Europe (2015) : LC Liste Rouge France (2014) : LC
	<b>Statut : Espèce protégée et réglementée</b> <b>International</b> : Convention de Berne : Annexe III <b>National</b> : Oiseaux protégés : Article 3	
<b>Menaces locales</b> L'usage de pesticides et d'herbicides peut nuire à l'espèce, du fait de son alimentation variée et insectivore. La déforestation est aussi une menace pesante, du fait des zones de reproduction nettement arboricoles.		

Le Pinson des Arbres est un oiseau du cortège forestier et des haies. Les habitats d'espèce sont présents dans l'emprise du projet. Deux couples ont été repérés sur le site. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

CHORDATA- AVES	<b>PASSERIFORMES - PARIDAE</b>	
	<b><i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758 - Mésange bleue</b>	
		<b>Distribution</b> Présent essentiellement dans un grand quart Sud Est de la France. Espèce migratrice (Afrique tropicale)
		<b>Morphologie</b> Petit passereau, la Mésange bleue mesure de 11 à 12 cm, pour un poids de 7,5 à 14 g. Le mâle a le dos et le croupion vert-jaune. Les ailes et la queue sont bleues. Le dessus des ailes porte une barre alaire blanche, et les rémiges sont bordées de blanc. Le ventre est jaune pâle, avec une ligne noire étroite au milieu de la poitrine. Les flancs sont d'un jaune plus vif alors que le milieu de l'abdomen est plutôt blanchâtre. Sur la tête, la calotte est bleue, entourée d'une bande blanche qui part du front, passe au-dessus des yeux et finit sur le haut de la nuque. Une ligne noire sur les yeux devient bleu foncé en rejoignant la nuque. Les joues et la zone auriculaire sont blanches. Le menton est bleu-noir, et la couleur s'étend autour du cou comme un fin collier. Le petit bec conique est noir. Les yeux sont noirs. Les pattes et les doigts sont gris-bleu. Les 2 sexes sont semblables, mais la femelle est légèrement plus terne.
	<b>Phénologie et comportement</b> Après les parades nuptiales, la femelle construit le nid. C'est une coupe faite de mousse, d'herbes sèches, feuilles, fibres végétales, morceaux d'écorce, poils et plumes. Cette coupe est habituellement située dans un trou d'arbre, ou autres cavités artificielles telles que des nichoirs. La femelle dépose d'avril à juin, 7 à 13 œufs selon la région. L'incubation dure environ 12 à 16 jours, assurée par la femelle qui est nourrie au nid par le mâle. Les poussins sont nourris par les deux parents, et la période au nid dure entre 16 et 23 jours. Les jeunes sont nourris avec des chenilles et des lépidoptères. Cette espèce produit en général deux couvées par saison. La Mésange bleue se nourrit surtout d'invertébrés et de larves, chenilles, insectes et araignées. Elle consomme aussi quelques fruits et des graines, mais surtout en dehors de la saison de reproduction. Cette espèce fréquente aussi les mangeoires où elle accepte du pain, du fromage, de la graisse et des graines variées. Elle peut aussi consommer de la sève prise sous l'écorce des arbres et parfois aussi du nectar de fleur.	
	<b>Répartition France</b> 	<b>Habitat</b> La Mésange bleue fréquente les forêts mixtes, les bosquets, les haies, les zones arbustives avec quelques arbres, les lisières des cultures, les vergers, les parcs et les jardins. Elle est souvent vue dans les villes. <b>Vulnérabilité : non menacée</b> Liste rouge monde : LC Liste rouge Europe : LC Liste rouge France : LC
<b>Statut : Espèce protégée et réglementée</b> <b>International</b> : Convention de Berne : Annexe II <b>Communautaire</b> : - <b>National</b> : Oiseaux protégés : Article 3		
<b>Menaces locales</b> La Mésange bleue est commune ou localement abondante. Elle n'est pas menacée actuellement et ses populations sont en augmentation en France. Le succès de la reproduction dépend de l'habitat et du nombre de nichoirs. Elle est supérieure dans les forêts de chênes et moins réussie dans les pinèdes.		

La Mésange bleue est un oiseau du cortège forestier et des haies. Les habitats d'espèce présents dans l'emprise du projet. Deux couples ont été repérés sur le site. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

CHORDATA- AVES	<b>PASSERIFORMES - PARIDAE</b>	
	<b><i>Parus major</i> Linnaeus, 1758-Mésange charbonnière</b>	
		<b>Distribution</b> Présent partout en France. Espèce sédentaire.
		<b>Morphologie</b> Passereau de 13 à 15 cm, pour une envergure de 23 à 26 cm et un poids de 14 à 22 g. Le mâle a la tête plutôt noire avec les joues et les couvertures auriculaires blanches. La nuque est d'un noir bleuâtre luisant et présente une tache centrale blanchâtre à sa base. Le manteau est jaune verdâtre devenant plus vert en bas, tout comme le haut du dos. Le bas du dos est d'un bleu-gris pâle, teinté de vert sur le croupion. La queue est bleu-gris avec les vexilles internes noirâtres et les rectrices externes largement terminées de blanc. Le dessus des ailes est bleu-grisâtre et présente une nette barre alaire blanche. Le ventre est jaune. Le menton et la gorge sont noirs, et une ligne noire sépare en deux la poitrine et l'abdomen. La femelle est semblable au mâle, à peine un peu plus terne. Le bec est pointu et noir. Les yeux sont brun foncé. Les pattes et les doigts sont gris-bleuâtre clair. Le juvénile ressemble aux adultes mais son plumage est plus terne avec des zones brunâtres sur la tête et la ligne ventrale très étroite.
	<b>Phénologie et comportement</b> La mésange charbonnière niche dans des trous dans les arbres, des creux, des crevasses dans des murs, des tunnels, des trous dans les rochers, mais aussi dans des nichoirs, des boîtes à lettres et des conduites ou tuyaux. La femelle construit le nid en ajoutant beaucoup de matériaux tels que la mousse, la laine, les poils et les plumes. Le nid est situé depuis le plus bas niveau jusqu'à 6 mètres au-dessus du sol. Elle pond 6 à 8 œufs blancs, tachetés de façon éparse de points rougeâtres. L'incubation dure environ 13 à 16 jours, assurée par la femelle. Le mâle la nourrit au nid. Les poussins naissent nidicoles, couverts partiellement de long duvet gris sur la tête et le dos. Ils sont nourris par les deux parents, surtout avec des chenilles. Ils grandissent assez lentement, ouvrant les yeux à seulement neuf jours. Les jeunes quittent le nid à l'âge de 18 à 24 jours. Les deux parents les nourrissent encore pendant 15 à 25 jours après leur envol. Cette espèce produit deux couvées par saison. La mésange charbonnière se nourrit d'invertébrés au printemps et à l'été, mais aussi de graines et de fruits en automne et à l'hiver. Elle fréquente les mangeoires quand la nourriture se fait plus rare.	
	<b>Habitat</b> La Mésange charbonnière fréquente les forêts et les lisières, ainsi que les clairières dans les forêts plus épaisses, mais également les vergers, les haies, les parcs et les jardins, les lisières des champs cultivés et elle vit près des humains en ville comme à la campagne.	
	<b>Vulnérabilité : non menacée</b> Liste Rouge Monde (2014) : LC Liste Rouge Europe (2015) : LC Liste Rouge France (2014) : LC	
<b>Statut : Espèce protégée et réglementée</b> <b>Communautaire :</b> - <b>International :</b> Convention de Berne : Annexe II <b>National :</b> Oiseaux protégés : Article 3		
<b>Menaces locales</b> Les populations de mésanges charbonnières ont augmenté depuis 1960. L'espèce est localement commune ou abondante selon les régions où elle vit. Ses populations sont en augmentation en France.		

La Mésange charbonnière est un oiseau du cortège forestier et des haies. Les habitats d'espèce sont présents dans l'emprise du projet. 2 couples ont été repérés sur le site. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site.

CHORDATA - AVES	<b>PASSERIFORMES – SYLVIIDAE</b>	
	<b><i>Phylloscopus collybita</i> Vieillot, 1887 - Pouillot véloce</b>	
		<b>Distribution</b> Présent partout en France.
		<b>Morphologie</b> C'est le plus petit des Pouillots européens, avec une taille 12 cm, un poids de 9 g au maximum, et une envergure ne dépassant pas 17 cm. Il est brun-vert sur le dessus, les ailes et la queue étant légèrement plus sombre. Les flancs et le ventre sont blanc cassé, tirant plus sur le jaune. Son sourcil jaune peu visible est caractéristique de l'espèce. Ses pattes sont fines et sombres, tout comme son bec. La queue est étroite est courte, tronquée droit.
	<b>Phénologie et comportement</b> Toujours en mouvement, il volette de branche en branche durant la journée. Il chasse les insectes et les araignées se trouvant sur son passage, souvent au sol, en maintenant un vol stationnaire. Il peut également se nourrir de fruits. Dès le mois de Mars, la femelle construit le nid rond et fermé au sol ou sur un arbuste bas. Elle le garnira de mousse et de feuilles, et déposera 6 à 7 œufs, une à deux fois par an. Elle les couvera seule durant 2 semaines, et les jeunes seront volants à 14 jours. Espèce sédentaire, elle quitte simplement les hautes altitudes en hiver pour rejoindre les stations plus tempérées.	
	<b>Répartition France</b> 	<b>Habitat</b> Espèce forestière, de plaine comme de montagne, jusqu'à près de 2200 m d'altitude. Elle préfère les boisements ouverts sur des espaces herbacés, avec la présence d'arbustes.
<b>Vulnérabilité : non menacée</b> Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2014) : LC Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) : LC Liste Rouge des vertébrés terrestres de la région Rhône Alpes (2008) : LC		
<b>Statut : Espèce protégée et réglementée</b> <b>National</b> : Oiseaux protégés : Article 3 <b>International</b> : Convention de Berne : Annexe II		
<b>Menaces locales</b> Destruction de son habitat de reproduction.		

Le Pouillot véloce est un oiseau du cortège forestier. Les habitats d'espèce sont présents dans l'emprise du projet. Un couple a été repéré sur le site. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

### 1.6.9.2.3 Espèces potentielles d'Oiseaux

De nombreuses espèces sont citées dans la bibliographie locale, regroupant des espèces des cortèges :

- Des rochers et falaises,
- Des plans d'eau et zones humides
- Des bocages et cultures
- Des massifs forestiers feuillus ou résineux.

Les habitats d'espèce présents sur le site du projet ne sont pas favorables aux espèces de ces différents cortèges.

### 1.6.9.2.4 Récapitulatif des espèces à enjeu sur le site d'étude

ESPECES A ENJEU	SENSIBILITE DE L'ESPECE	HABITAT	NIDIFICATION SUR SITE	ENJEU LOCAL FORT A TRES FORT
Verdier d'Europe	<b>Forte</b>	Jardins, parcs	Nicheur certain	<b>Forte</b>
Grimpereau des jardins	<b>Forte</b>	Jardins, parcs, bosquets	Nicheur certain	<b>Forte</b>
Pic épeiche	<b>Forte</b>	Tous milieux boisés	Nicheur certain	<b>Forte</b>
Pinson des arbres	<b>Forte</b>	Tous milieux avec des arbres	Nicheur certain	<b>Forte</b>
Mésange bleue	<b>Forte</b>	Bois, jardins, parcs, roseaux	Nicheur certain	<b>Forte</b>
Mésange charbonnière	<b>Forte</b>	Bois, jardins, parcs	Nicheur certain	<b>Forte</b>
Pouillot Véloce	<b>Forte</b>	Boisement de tous types	Nicheur certain	<b>Forte</b>

## 1.6.9.3 Reptiles et Amphibiens

## 1.6.9.3.1 Espèces présentes

Aucune espèce d'Amphibien n'a été contactée. Seul un Reptile, le Lézard des murailles est présent sur le site.

Espèce commune favorisée par les aménagements, cette espèce n'est pas menacée. L'enjeu local de conservation du Lézard des murailles est qualifié de modéré au regard des habitats d'espèce présents sur le site.

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	P N	Liste rouge			Sensibilité de l'espèce	Habitats d'espèce		Enjeu sur le site
			mond e	Europ e	Franc e		Hivernag e	Reproductio n	
<b>REPTILES</b>									
<i>Podarcis muralis</i> Laurenti, 1768 <b>Lézard des murailles</b>	An IV	X	LC	LC	LC	<b>FORTE</b>	Zones rocailleuses, zones rudérales		<b>MODER E</b>

**Légende :** Annexe II de la Directive Habitat : Espèces ayant permis la désignation des Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - Protection nationale : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - Liste Rouge : Liste Rouge Monde (UICN, 2012) ; Liste Rouge France (UICN France, 2009) ; Liste Rouge Rhône Alpes (2008) - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué

## LISTE DES REPTILES PRESENTS SUR LE SITE ET ENJEUX

## 1.6.9.3.2 Espèces potentielles

Nom scientifique Nom vernaculaire	DH	PN	Liste rouge			Sensibilité de l'espèce	Habitats d'espèce		Enjeu sur le site
			monde	Europe	France		Hivernage	Reproduction	
<b>REPTILES</b>									
<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758 <b>Orvet fragile</b>		X		LC	LC	<b>FORTE</b>	Lisières et friches, Hêtraies		<b>MODERE</b>
<i>Hierophis viridiflavus</i> Lacepède, 1789 <b>Couleuvre verte et jaune</b>	An IV	X	LC	LC	LC	<b>FORTE</b>	Tous types de milieux		<b>MODERE</b>
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802 <b>Lézard vert</b>	An IV	X	LC	LC	LC	<b>FORTE</b>	Lisières de bois et prairies denses		<b>MODEREE</b>
<i>Natrix maura</i> Linnaeus, 1758 <b>Couleuvre vipérine</b>		X	LC	LC	NT	<b>FORTE</b>	Bords de lacs, marais et cours d'eau		<b>FAIBLE</b>
<i>Natrix natrix</i> Linnaeus, 1758 <b>Couleuvre à collier</b>	An IV	X	LC	LC	LC	<b>FORTE</b>	Ripisylves		<b>FAIBLE</b>
<i>Vipera aspis</i> Linnaeus, 1758 <b>Vipère aspic</b>		X	LC	LC	LC	<b>FORTE</b>	Coteaux rocheux, lisières, zone humide en montagne		<b>MODERE</b>
<b>AMPHIBIENS</b>									
<i>Bufo bufo</i> Linnaeus, 1758 <b>Crapaud commun</b>		X	LC	LC	LC	<b>FORTE</b>	Forêts	Etangs	<b>FAIBLE</b>
<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758 <b>Grenouille rousse</b>		Art. 5	LC	LC	LC	<b>MODEREE</b>	Boisements et ruisseaux	Habitats humides avec eau libre	<b>MODEREE</b>
<i>Salamandra salamandra</i> Linnaeus, 1758 <b>Salamandre tachetée</b>		X	LC	LC	LC	<b>FORTE</b>	Zones forestières humides	Bords des ruisseaux et flaques d'eau	<b>FAIBLE</b>

**Légende** : Annexe II de la Directive Habitat : Espèces ayant permis la désignation des Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - **Protection nationale** : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2012) ; Liste Rouge France (UICN France, 2009) ; Liste Rouge Rhône Alpes (2008) - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué

## LISTE DES REPTILES ET AMPHIBIENS POTENTIELS SUR LE SITE ET ENJEUX

#### *1.6.9.4 Les insectes*

---

Au regard de la saison de réalisation des inventaires et des conditions climatiques du printemps 2016 (printemps froid, développement de la végétation tardif), aucun insecte n'a été relevé sur le site.

#### *1.6.9.5 Synthèse des enjeux écologiques et évaluation des enjeux des habitats d'espèces*

---

##### *1.6.9.5.1 Synthèse*

Les inventaires ont révélés un grand type d'habitat naturel constitué de boisement de Pin sylvestre, de pelouses mésiques à Brome dressé et de pelouse xériques à Fétuque. Il s'agit d'habitats communs localement et non menacés.

107 espèces végétales ont été relevées. Aucune espèce végétale patrimoniale (protégée ou rare) n'a été relevée.

6 mammifères ont été observés de façon indirecte, dont trois Chiroptères. Après analyse au regard des habitats d'espèces présents sur le site, les enjeux de conservation sur le site sont qualifiés de faibles à modérés.

20 oiseaux ont été observés et contactés, dont 7 espèces sensibles qui présentent des enjeux de conservation sur le site qualifiés de forts. Les espèces à enjeux sont donc associées au cortège forestier et des haies. Il s'agit du Verdier d'Europe, du Grimpereau des jardins, du Pic épeiche, du Pinson des arbres, de la Mésange bleue, de la Mésange charbonnière et du Pouillot véloce.

Aucun Amphibien n'a été observé. Seul le Lézard des murailles est présent ponctuellement.

### 1.6.10 HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

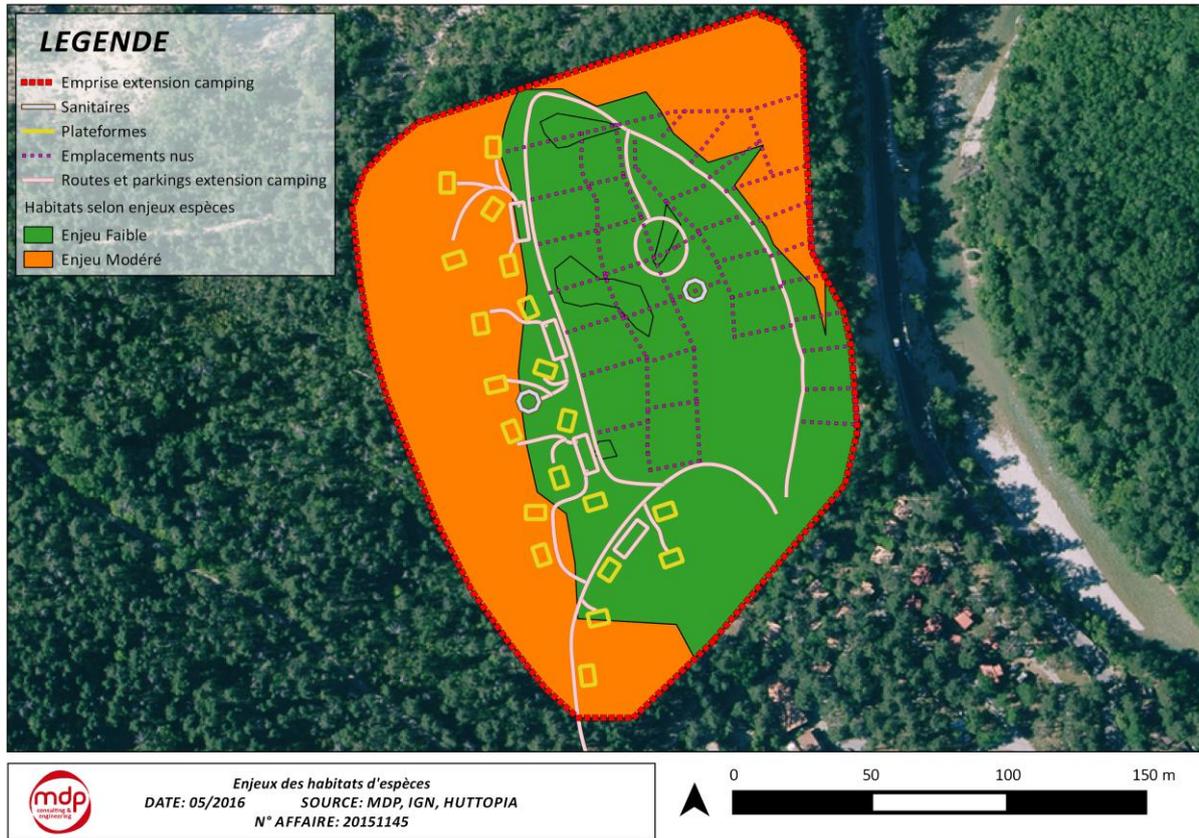
L'objectif de la hiérarchisation des enjeux écologiques est de permettre d'intégrer les espèces sensibles (enjeux forts et très forts) aux habitats dans lesquels ils évoluent afin de déterminer les habitats d'espèces et leur enjeu.

Le tableau suivant reprend ces éléments de hiérarchisation des habitats en fonction des enjeux :

ESPECES A ENJEUX DU SITE	HABITATS		
	Pinède	Pelouse à Brome dressé	Pelouse à Fétuque
Verdier d'Europe	FR	fo	fo
Grimpereau des jardins	FR	fo	fo
Pic épeiche	DV	-	-
Pinson des arbres	FR	fo	fo
Mésange bleue	FR	fo	fo
Mésange charbonnière	FR	fo	fo
Pouillot véloce	FR	fo	fo
ENJEU DES HABITATS D'ESPECES	MODERE	FAIBLE	FAIBLE

**Légende : Utilisation des habitats** : - fréquentation d'opportunité de l'habitat, la présence de l'espèce est très occasionnelle ; **fo** fréquentation occasionnelle de l'habitat par l'espèce patrimoniale considérée, l'habitat n'étant pas déterminant dans la survie de l'espèce ; **FR** fréquentation régulière de l'habitat par l'espèce patrimoniale considérée, faisant partie de son territoire, cependant l'espèce n'est pas strictement inféodée à cet habitat ; **DV** fréquentation régulière et obligatoire de l'habitat qui représente le domaine vital pour l'espèce patrimoniale considérée. **Enjeux** : **FAIBLE** (habitat fréquent, aucune espèce patrimoniale inféodée) ; **MODERE** (habitat fréquent, biodiversité patrimoniale réduite, fréquentation régulière) ; **FORT** (habitat peu fréquent, biodiversité patrimoniale forte et inféodée), **TRES FORT** (habitat rare, impact sur la survie d'une espèce patrimoniale sensible)

Les espèces et habitats d'espèces présentant des enjeux de conservation forts et très forts doivent être pris en compte dans le projet d'agrandissement du camping. Les habitats d'espèces sur la partie principale de la zone de projet d'extension ne sont pas dans un état fonctionnel optimal. Ils ne représentent donc pas une zone d'enjeu à ce titre.



Les inventaires ont montré la présence d'un certain nombre d'espèces présentant des enjeux de conservation importants, bien qu'il s'agisse d'espèces communes et fréquentes. Il s'agit essentiellement d'espèces forestières et anthropophiles présentes dans les arbres du site.

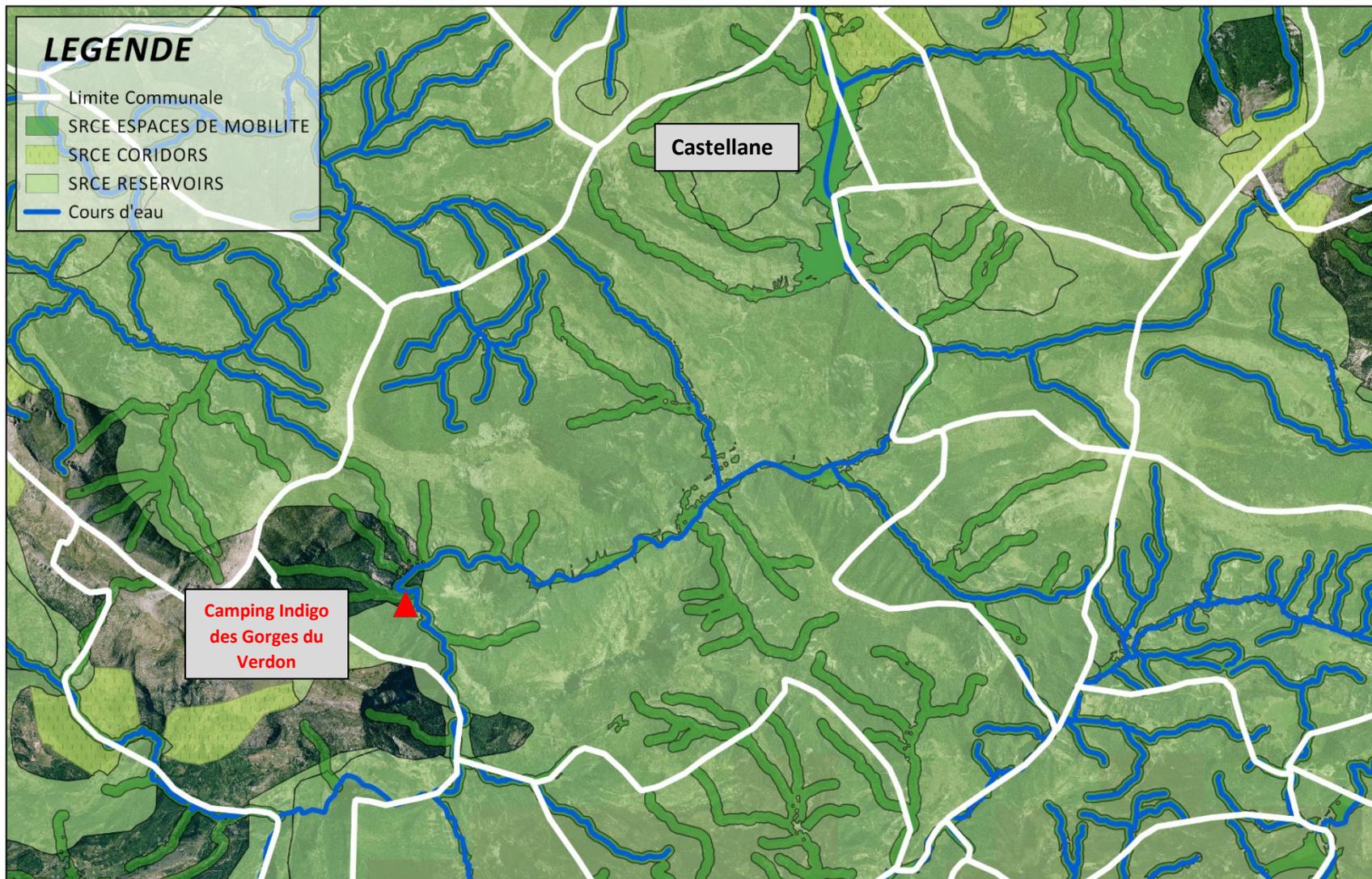
### **1.6.11 CONTINUITES ECOLOGIQUES**

---

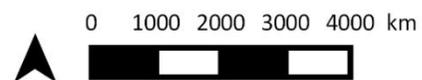
Le territoire de Castellane est presque intégralement identifié comme un réservoir de biodiversité, excepté une petite étendue à l'ouest de la commune, à proximité du camping Indigo. La commune reste peu urbanisée.

La trame bleue de la commune s'appuie sur le réseau hydrographique. Ainsi le principal réservoir de biodiversité hydrologique est le cours d'eau du Verdon.

La trame verte est dotée de vastes espaces naturels et forestiers. Cela définit une très grande partie du territoire comme un réservoir de biodiversité. De plus, de nombreux espaces de mobilité sont répartis sur le territoire, représentant des continuités écologiques importantes.

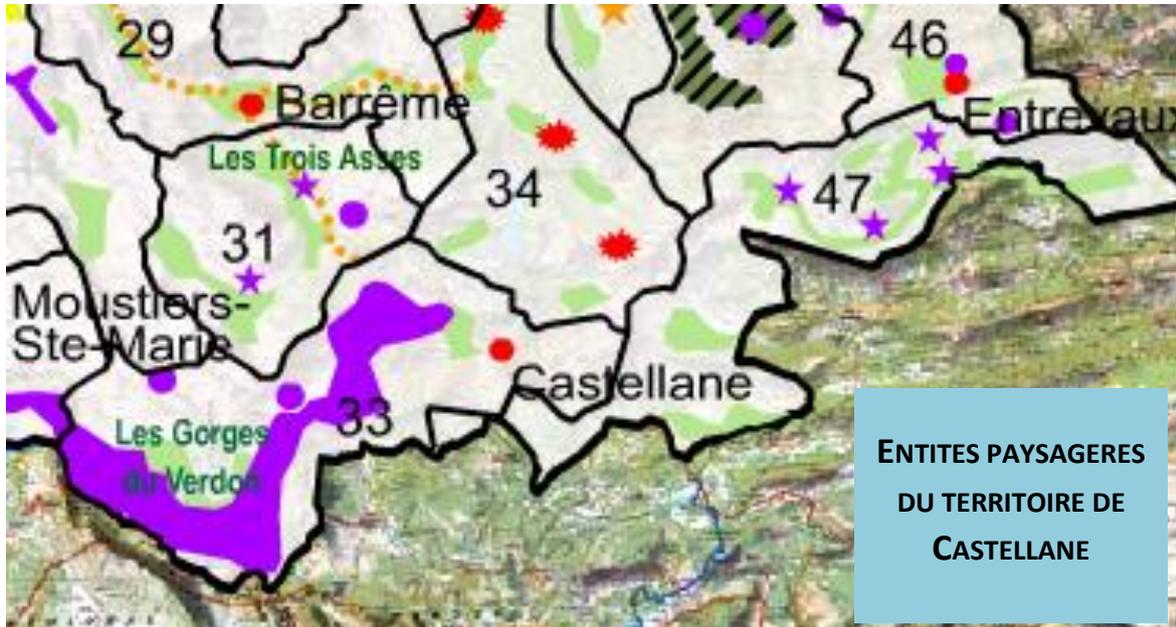


Continuités écologiques  
DATE: 03/2016 SOURCE: MDP, DREAL, IGN  
N° AFFAIRE: 20151145



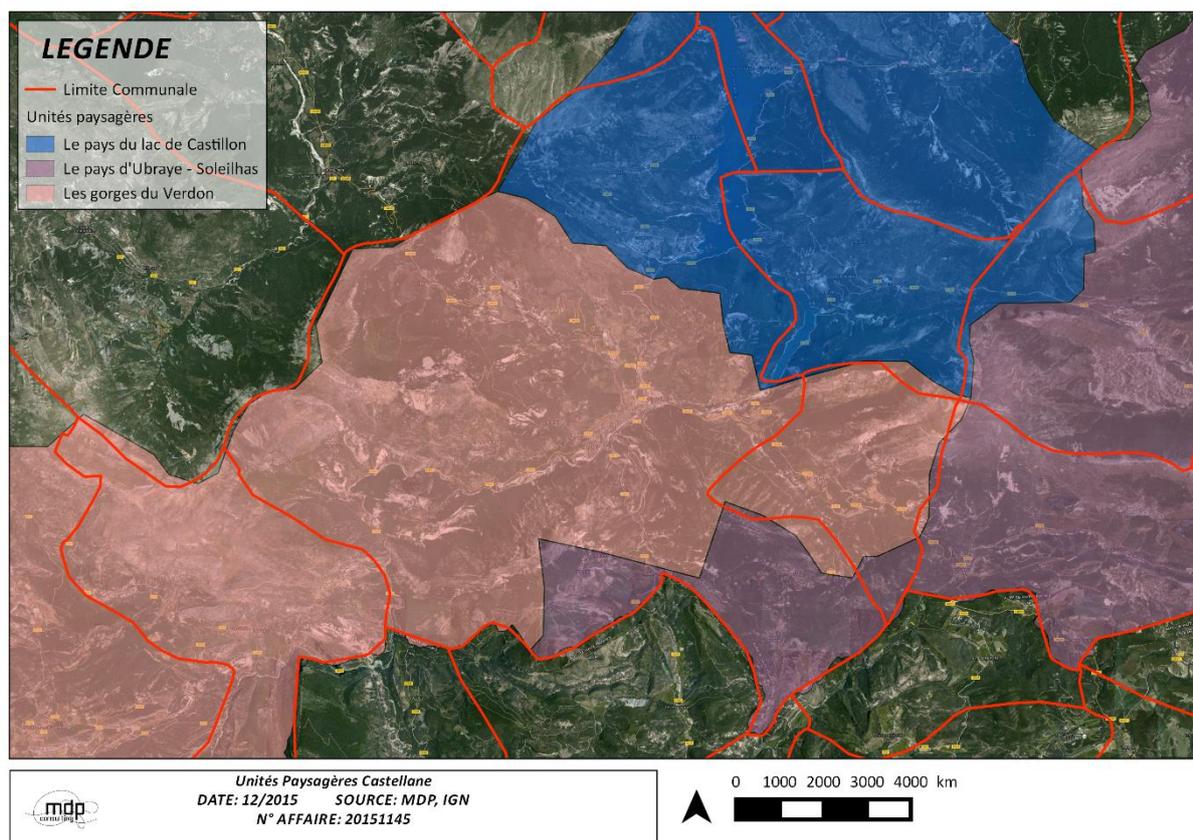
## 1.6.12 PAYSAGE

### 1.6.12.1 Les entités paysagères :

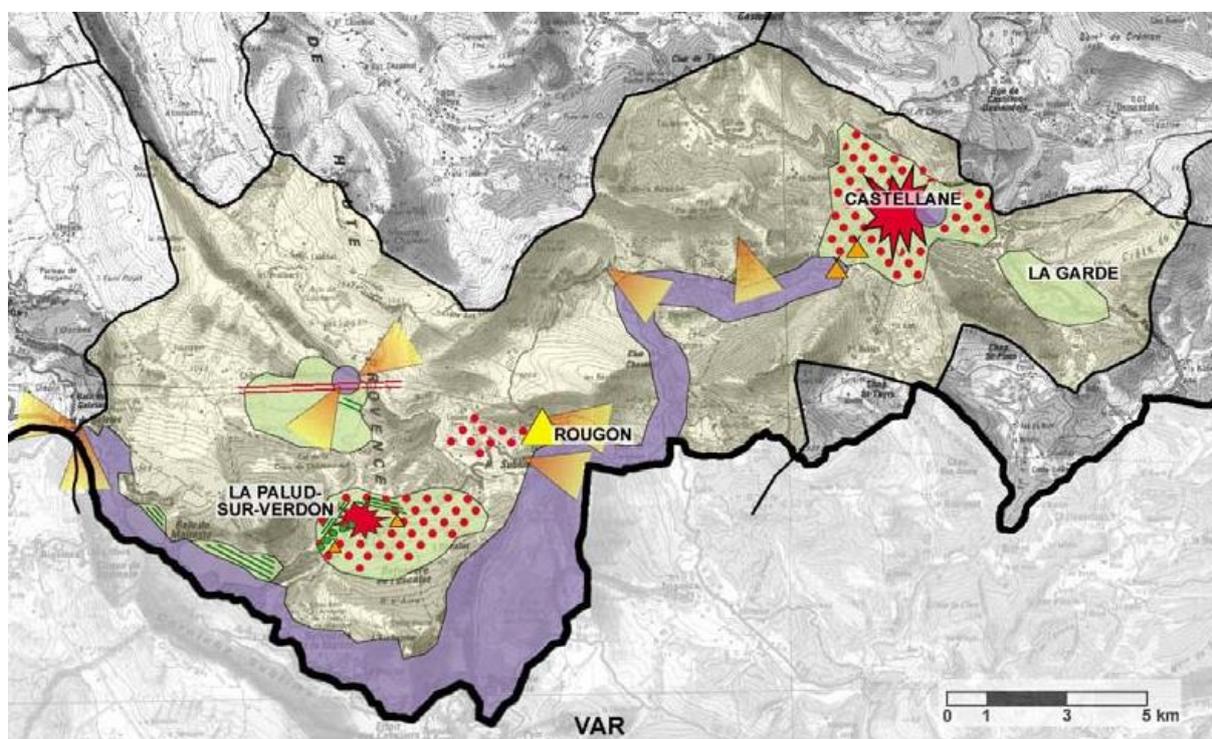


Trois entités paysagères décrivent le paysage de Castellane :

- N° 33 : Les Gorges du Verdon
- N° 34 : Le Pays du Lac de Castillon
- N° 47 : Le Pays d'Ubraye – Soleilhas

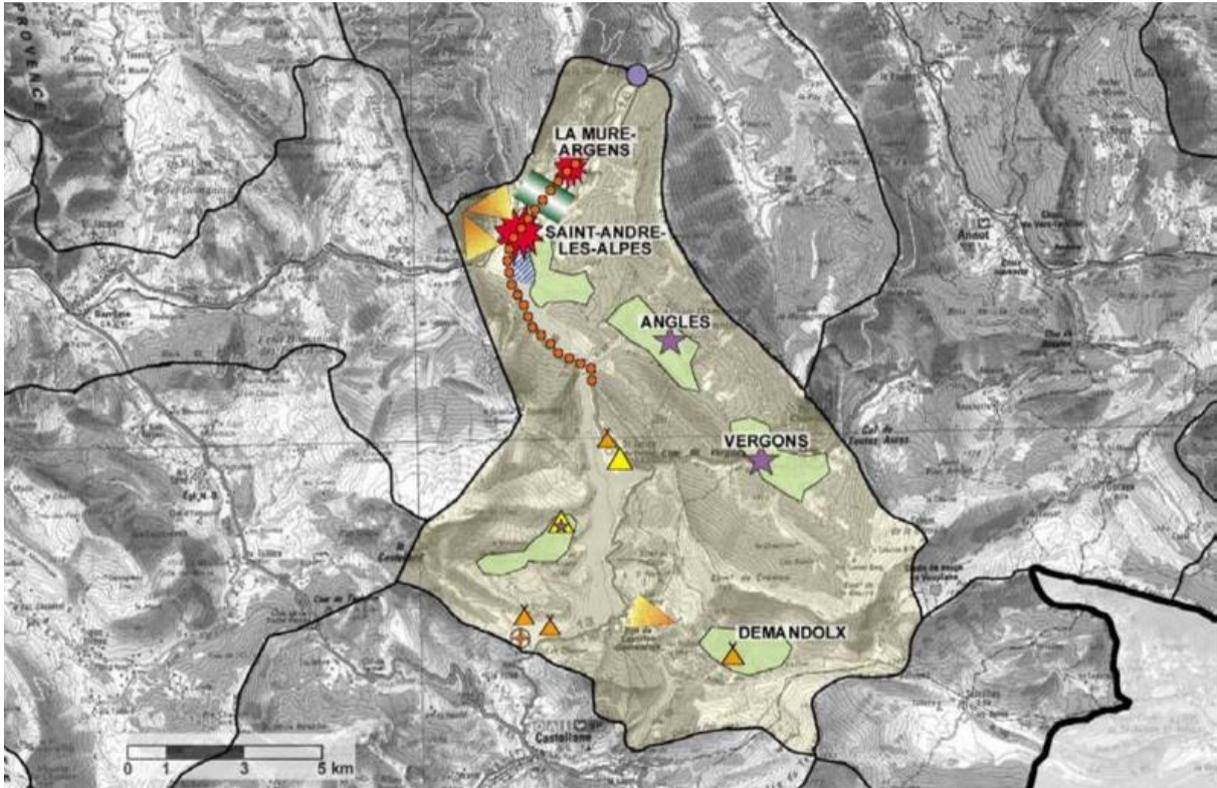


- **Les Gorges du Verdon** : C'est un paysage sauvage au relief tourmenté où le Verdon a formé de spectaculaires gorges aujourd'hui arpentées par les touristes. La place laissée à l'homme y est moindre : fermes isolées sur les replats, ou villages perchés au milieu des terroirs d'altitude.

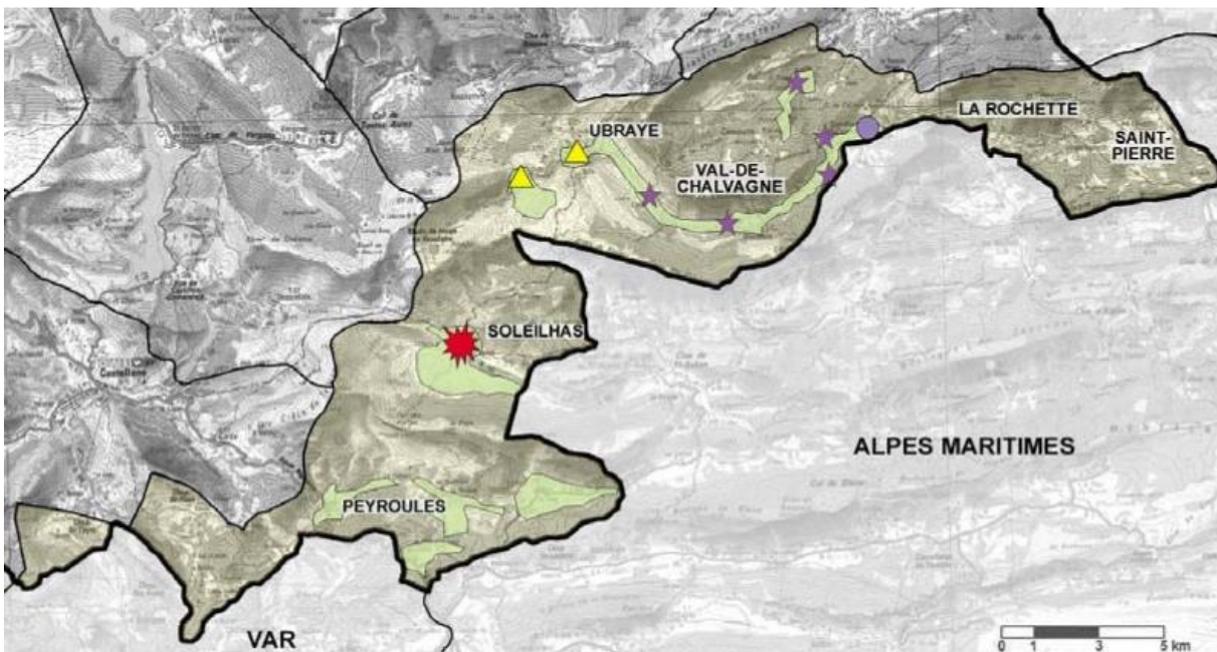


- **Le Pays du Lac de Castillon** : Autour de Saint-André-les-Alpes, la vallée du Verdon s'épanouit d'abord en un large bassin agricole. Puis elle est noyée par les eaux turquoise du lac de

Castillon, qui s'enfonce dans les plis des versants abrupts. Les villages se perchent sur les replats des montagnes.



- **Le Pays d'Ubraye – Soleilhas :** Les paysages d'Ubraye et Soleilhas apparaissent comme de petits vallons, enclavés et intimes où les ambiances méditerranéennes et montagnardes se mélangent. Dans ces reliefs ciselés, à la faveur de replats, s'ouvre une succession de clairières de tailles variables. Ces prairies confèrent une ambiance fraîche et verdoyante qui contraste avec l'aspect des garrigues, des falaises et des éboulis environnants.



PAYSAGE URBAIN	
	<p><b>GERER ET ASSURER LA PERTINENCE PAYSAGERE DES EXTENSIONS URBAINES (topographie, identité des terroirs, matériaux, volumes, couleurs,...)</b>                      Freiner l'étalement urbain                      Affirmer une limite nette d'urbanisation                      Améliorer et requalifier les entrées de villes et villages                      Promouvoir les savoir-faire architecturaux                      Améliorer la conception des espaces publics</p>
	<p><b>PRESERVER ET SOULIGNER LA SILHOUETTE DES VILLAGES</b>                      Affirmer une limite nette d'urbanisation                      Améliorer la qualité des rénovations du bâti et des espaces publics                      Conserver des espaces de respiration autour des villages</p>
	<p><b>CONTROLLER LA DISPERSION ET LA QUALITE DU BATI DANS LES ESPACES AGRICOLES (bâiments agricoles, pavillonnaire)</b>                      Freiner l'implantation diffuse                      Améliorer l'intégration des bâtiments                      Promouvoir les savoir-faire architecturaux</p>
	<p><b>CONTROLLER LA DISPERSION ET LA QUALITE DES STRUCTURES LIEES AU TOURISME (campings)</b>                      Identifier et répertorier les sites à problèmes                      Améliorer l'intégration des installations dans le paysage</p>
AGRICULTURE ET GRAND PAYSAGE	
	<p><b>MAINTENIR L'OUVERTURE DES LOTS AGRICOLES</b>                      Maintenir les lots cultivés                      Maintenir et développer l'activité agricole                      Maintenir le développement de friches                      Entretien des ripisylves et les haies                      Gérer l'implantation des buffières qui tendent parfois à resserrer les horizons</p>
	<p><b>PRESERVER LES STRUCTURES DE TERRASSES SOUVENT BORDEES D'AMANDIERS (motifs caractéristiques de l'entité)</b>                      Maintenir le développement des friches                      Inciter les propriétaires à l'entretien des terrasses                      Mettre en place des chantiers de restauration des terrasses                      Entretien, replanter les amandiers en bordure de terrasses</p>
STRUCTURES VEGETALES	
	<p><b>PRESERVER ET VALORISER LES ALIGNEMENTS AUX ENTREES DE VILLAGES</b>                      Favoriser le maintien des alignements                      Favoriser de nouvelles plantations lorsqu'elles paraissent nécessaires</p>
PAYSAGES REMARQUABLES	
	<p><b>PRESERVER LA QUALITE DES PAYSAGES REMARQUABLES</b>                      Mettre en valeur les sites remarquables et leur perception                      Faciliter la protection et la gestion de ces sites                      Gérer la sur-fréquentation : Point Sublime                      Gérer le stationnement et les flux piétons                      Sensibiliser le public sur le respect des sites sensibles (fontaines pétrifiantes)</p>
SITES DE PERCEPTION	
	<p><b>PRESERVER LA QUALITE DES PERSPECTIVES VISUELLES</b>                      Entretien des abords des routes et des points de vue                      Aménagements de lieux d'arrêt sur le bord de route tout en portant attention à l'impact qu'ils peuvent générer</p>
INFRASTRUCTURES	
	<p><b>REDUIRE L'IMPACT DES RESEAUX AERIENS QUI DEVALORISENT LE PATRIMOINE BATI ET SON PAYSAGE</b>                      Réaliser un inventaire des secteurs sensibles                      Mise en place d'études paysagères pour toutes les nouvelles interventions (implantations, type de support, transformateurs...)                      Promouvoir l'enfouissement des réseaux aériens</p>

### 1.6.12.2 Les caractéristiques paysagères de Castellane

Le territoire de Castellane est marqué par une identité rurale forte, façonné par l'agriculture et le pastoralisme. Il est traversé de part en part par le Verdon, qui alimente le lac de Castillon qui reçoit aussi les eaux de nombreux torrents qui dévalent les versants (torrents d'Angles, rivière du Riou, ravin de Saint-Barnabé). Les berges du lac (retenue artificielle) sont abruptes et inaccessibles dans sa partie sud.

Dans les gorges, le Verdon a lutté contre les calcaires pour sculpter des paysages plus ou moins encaissés et tourmentés, tels que le Styx, le Couloir Samson, l'Imbut, le Défilé, qui ont déjà été présentés dans la partie 1.6.2 Cadre hydrographique.

Castellane est un territoire à l'architecture rurale traditionnelle. Le bâti provençal, privilégie la pierre calcaire, abondante dans la région.



CASTELLANE

Les villages se sont implantés sur les terroirs les plus étendues. Souvent perchés et fortifiés, ils remontent à une occupation médiévale. Dans les bourgs, les maisons hautes mitoyennes, s'organisent le long de rues étroites. Ces villages et hameaux ont profité du développement touristique pour s'étendre. Un habitat diffus s'implante aujourd'hui sur les hauteurs, aux abords des villages et hameaux (La Colle, La Palud...) ou dans les fonds de vallons (Castellane, Les Listes, Plan Palud). L'habitat traditionnel de cette entité subit à la fois l'influence provençale et montagnarde.

A proximité du Lac de Castillon, sur les hauteurs, les villages se sont adossés aux versants. Ils regroupent des maisons d'allure provençale, modestes, aux murs de galets ou parfois recouverts d'enduits colorés. Un nouveau type d'habitat apparait sous forme de lotissements touristiques de taille importante (Cheiron).

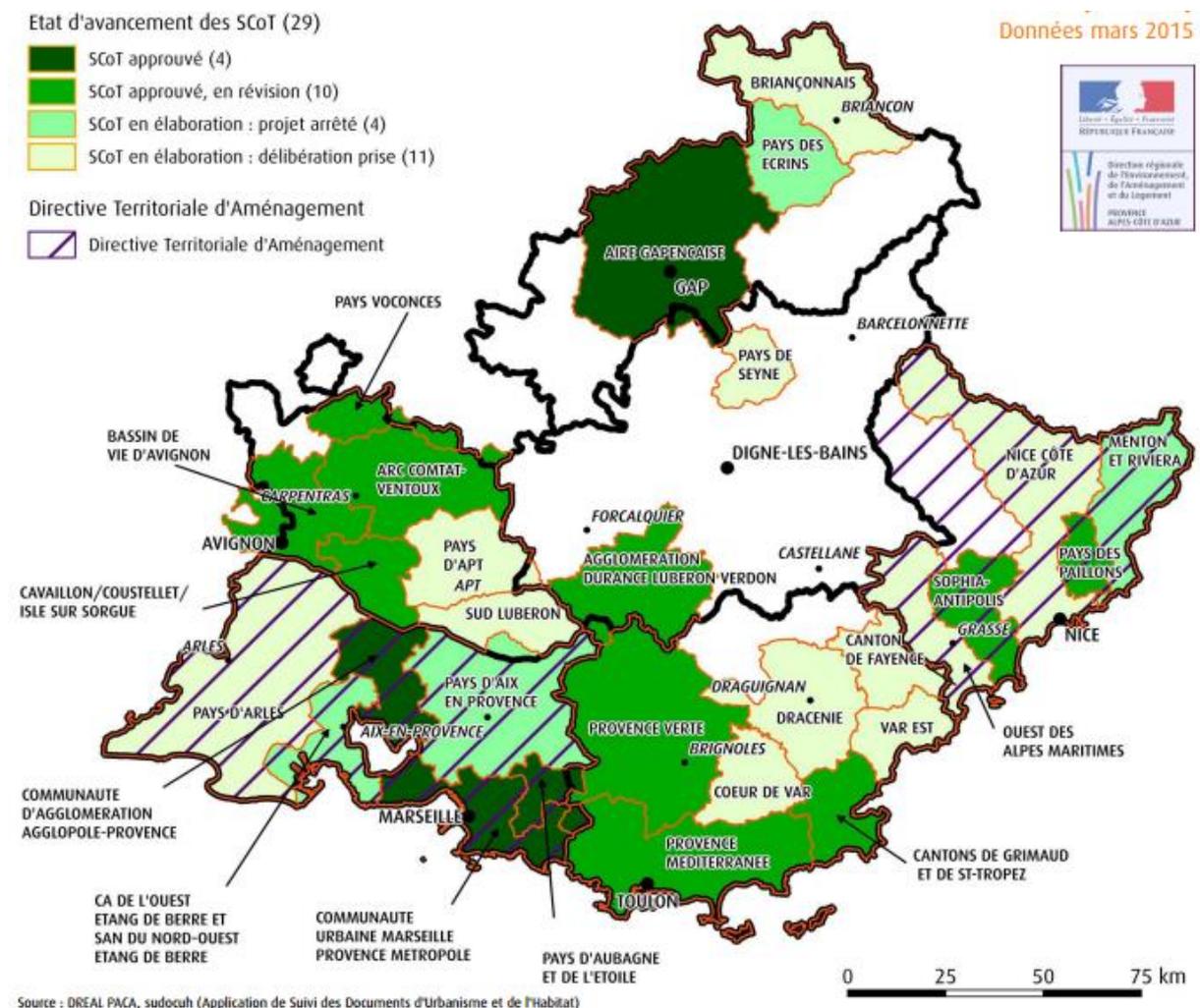


**MAISONS DU VILLAGE DE BLARON (A DROITE : LA RUE PRINCIPALE)**

## 1.7 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### 1.7.1 SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ont été créés par la loi "Solidarité et Renouveau Urbain" (SRU) en décembre 2000. Selon l'article L.122-1 du code de l'urbanisme, les SCoT ont pour objet d'établir un projet d'aménagement et de développement durable du territoire, qui constitue la nouveauté par rapport aux anciens schémas directeurs (SD), et de fixer ensuite les conditions de mise en œuvre de celui-ci. Les SCoT ne déterminent pas la destination générale des sols mais seulement les "orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés" et les grands équilibres entre espaces urbanisés ou à urbaniser, espaces agricoles et naturels, en appréciant les incidences prévisibles de ces orientations sur l'environnement. C'est un outil de planification et d'organisation du territoire à l'échelle intercommunale sur le long terme. Il met en cohérence les politiques environnementales, d'urbanisme, d'habitat, de tourisme, commerciales, de transport, tout en tenant compte des spécificités et des enjeux particuliers d'un territoire. Il permet aux élus de construire une vision commune du territoire par le dialogue et le partage.



Le territoire de Castellane ne fait pas l'objet d'un Scot.

### 1.7.2 PLAN LOCAL D'URBANISME



La commune de Castellane est couverte par un Plan Local d'Urbanisme en date du 28 février 2008.

Le camping Indigo est concerné dans la totalité de son périmètre aménagé par un zonage Nt, zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment d'un point de vue esthétique, historique et écologique dont la vocation est de recevoir des activités sportives, touristiques et de loisirs.

### 1.7.3 CADASTRE

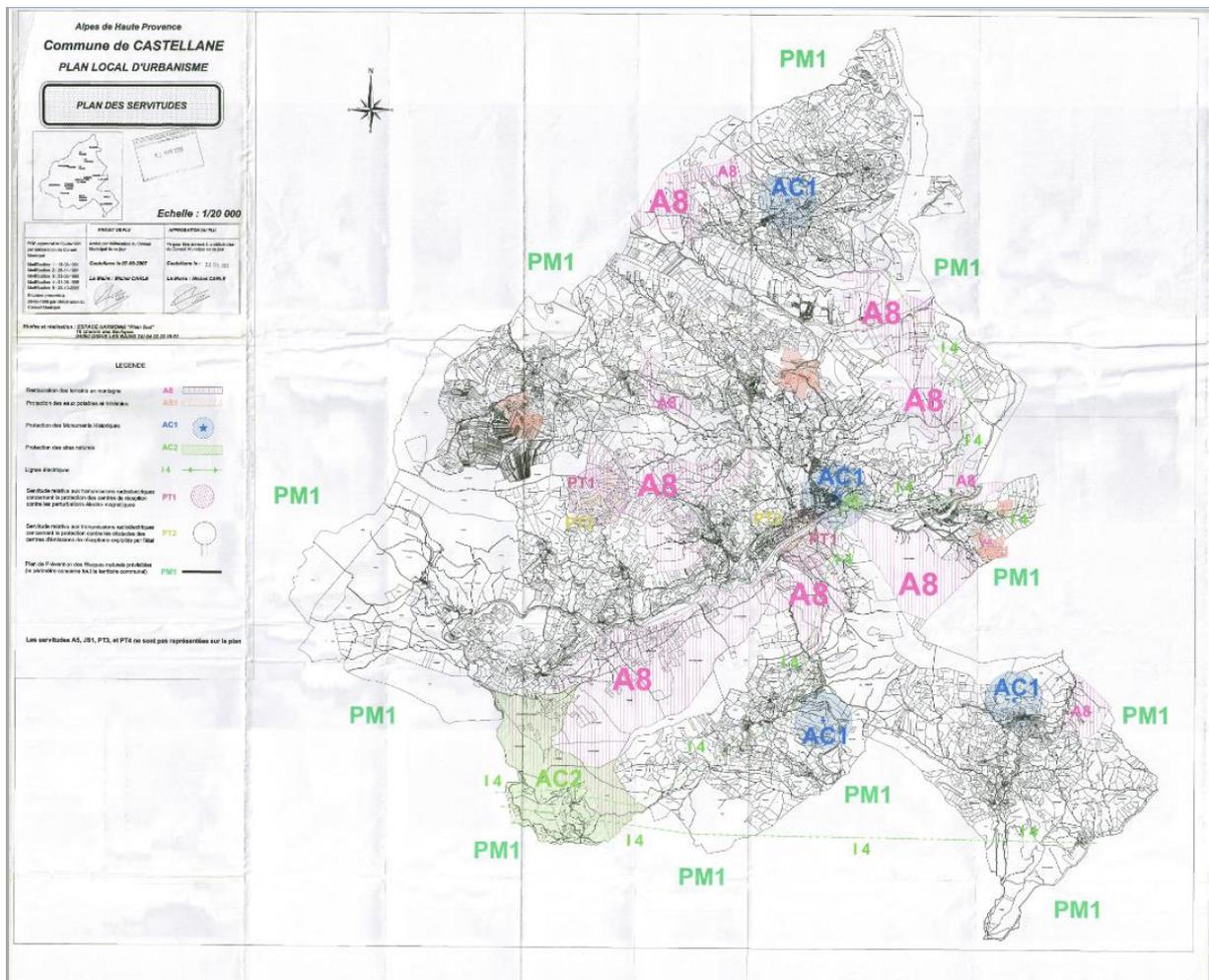
La commune de Castellane dispose d'un cadastre numérisé. Le camping Indigo s'étend sur 7 parcelles de la section 048-ZB, dont 3 parcelles aménagées.

- 048 Z n° 3 : 61 854 m<sup>2</sup>- zone Nt au PLU
- 048 ZB n° 7 : 27 822 m<sup>2</sup>, zone Nt au PLU
- 048 ZB n° 8 : 38859 m<sup>2</sup>, zone Nt au PLU
- 0148 ZB n° 6 : 1125 m<sup>2</sup>, zone N au PLU
- 0148 ZB n° 9 : 19 515 m<sup>2</sup>, zone N au PLU
- 0148 ZB n° 10 : 1250 m<sup>2</sup>, zone N au PLU
- 0148 ZB n° 12 : 19 060 m<sup>2</sup>, zone N au PLU.

### 1.7.4 SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE

Le territoire de Castellane est couvert par de nombreuses Servitudes d'utilité Publique (SUP) :

- A8-restauration des terrains de montagne,
- A5-canalisation AEP et Assainissement,
- AS1-conservation des eaux,
- AC1-monuments historiques,
- AC2-protection des sites naturels et urbains,
- PM1-risques naturels,
- JS1-installations sportives,
- PT1-PT2-PT3-PT4-télécommunications
- I4-électricité.

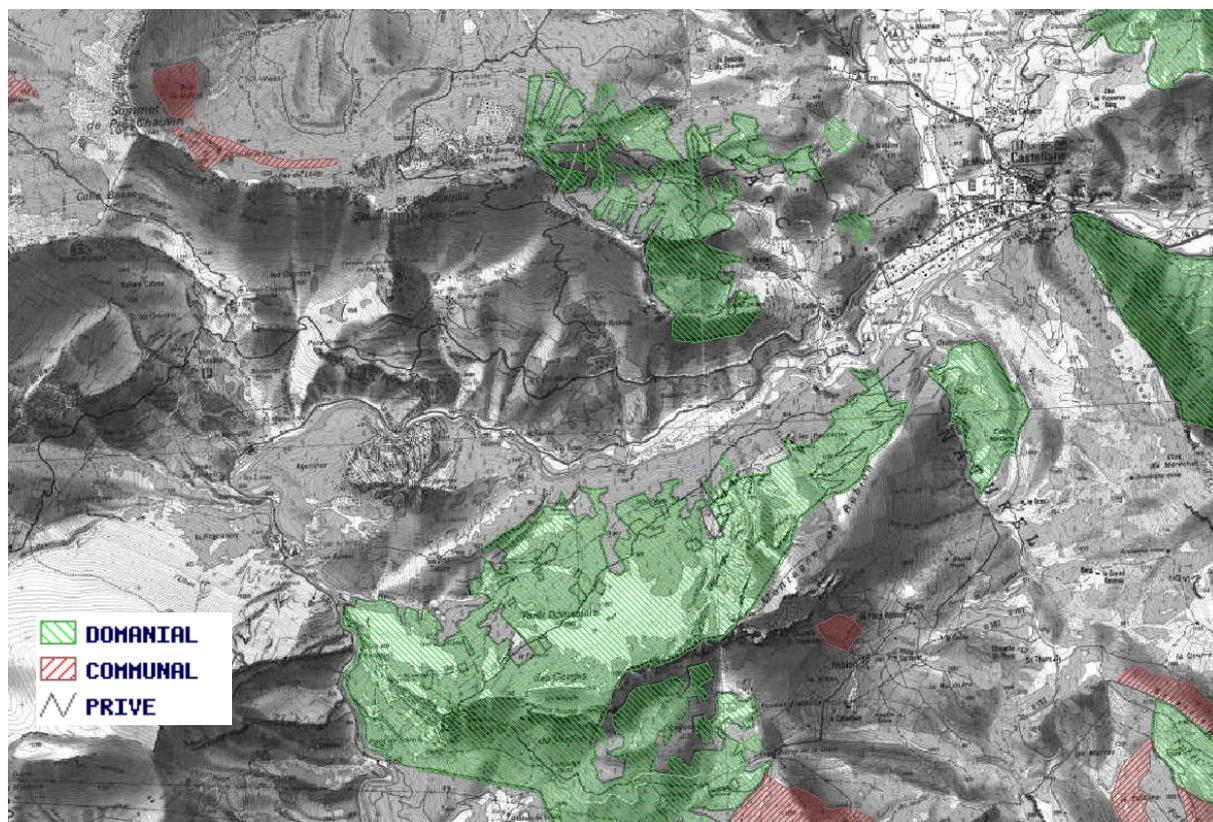


CARTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La commune dispose de servitudes d'utilité publiques dont il convient de respecter pour toute construction.

### 1.7.5 REGIME FORESTIER

<http://www.commune-mairie.fr/carte/foret/castellane-04039/>



La commune de Castellane abrite 2 forêts publiques soumises au régime forestier :

- Forêt communale de Castellane-Identifiant ONF : F16388H Surface : 10.99 km<sup>2</sup> (surface approximative),
- Forêt domaniale des Gorges Du Verdon-Identifiant ONF : F16459A Surface : 31.07 km<sup>2</sup> (surface approximative),

Le camping Indigo est à l'extérieur de ces périmètres.

### 1.7.6 DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT ALPES MARITIME

Les Directives Territoriales d'Aménagement ont été instituées par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995.

Elles sont élaborées sous la responsabilité de l'Etat, en association avec les principaux acteurs de l'aménagement. L'objectif de ces documents est double :

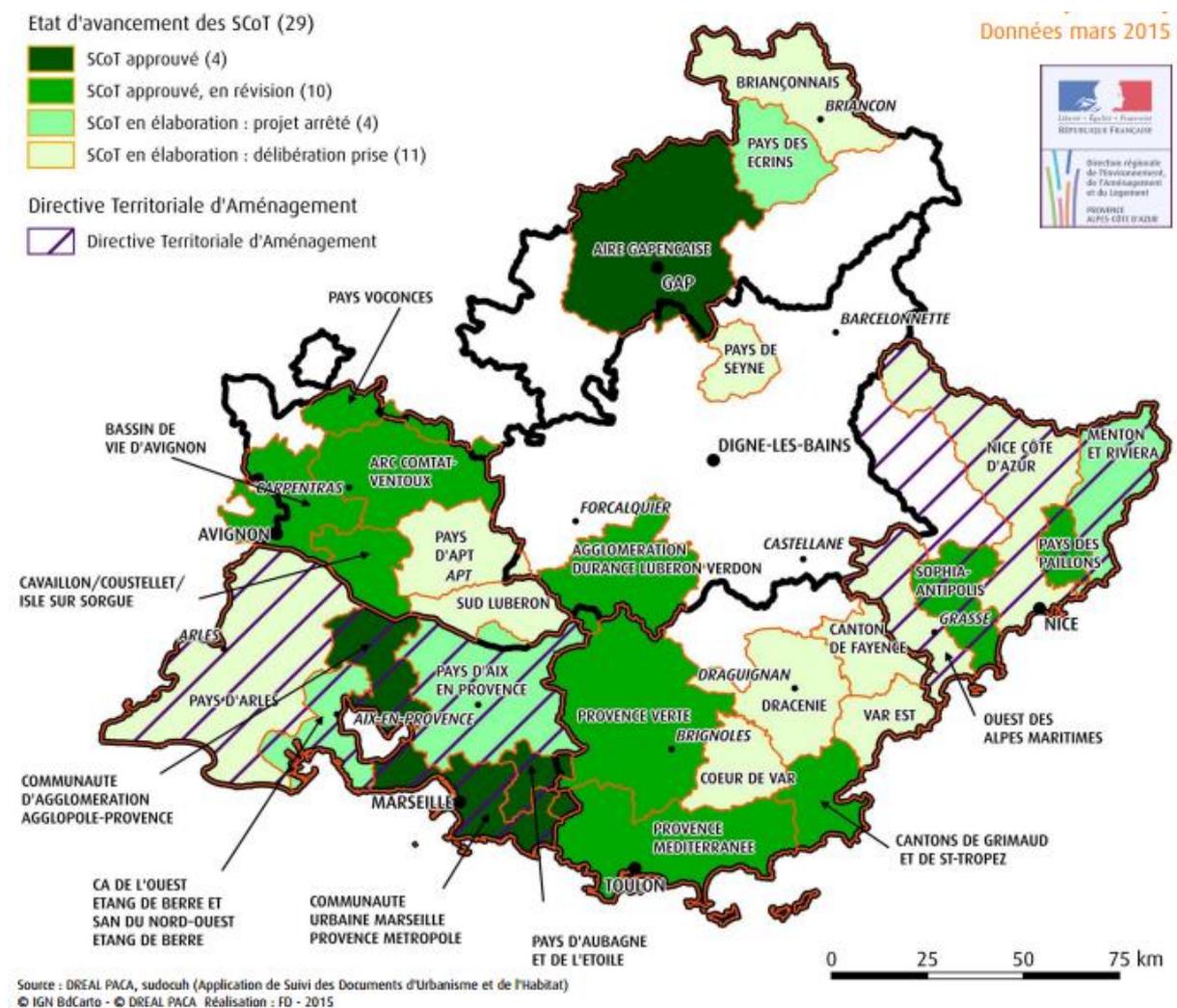
- préciser les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement du territoire et de localisation des grandes infrastructures de transport ;

- préciser les modalités d'application des lois « littoral » et « montagne ».

Les Directives Territoriales d'Aménagement s'imposent aux documents d'urbanisme, SCoT et PLU, dans un rapport de compatibilité.

Ces documents sont réservés à des territoires au périmètre spécifique, présentant des difficultés et des enjeux importants. Les lois Grenelle ont remplacé les DTA par des DTADD (Développement Durable) qui ne sont plus directement opposables aux documents d'urbanisme. Il existe deux DTA en région PACA dont le périmètre correspond à celui des départements : des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône.

La commune de Castellane ne s'inscrit pas dans un territoire faisant l'objet d'une DTA.



### 1.7.7 LOI MONTAGNE

Castellane est une commune située dans les Alpes de Haute Provence à 724 m d'altitude.

#### Loi montagne et loi littoral

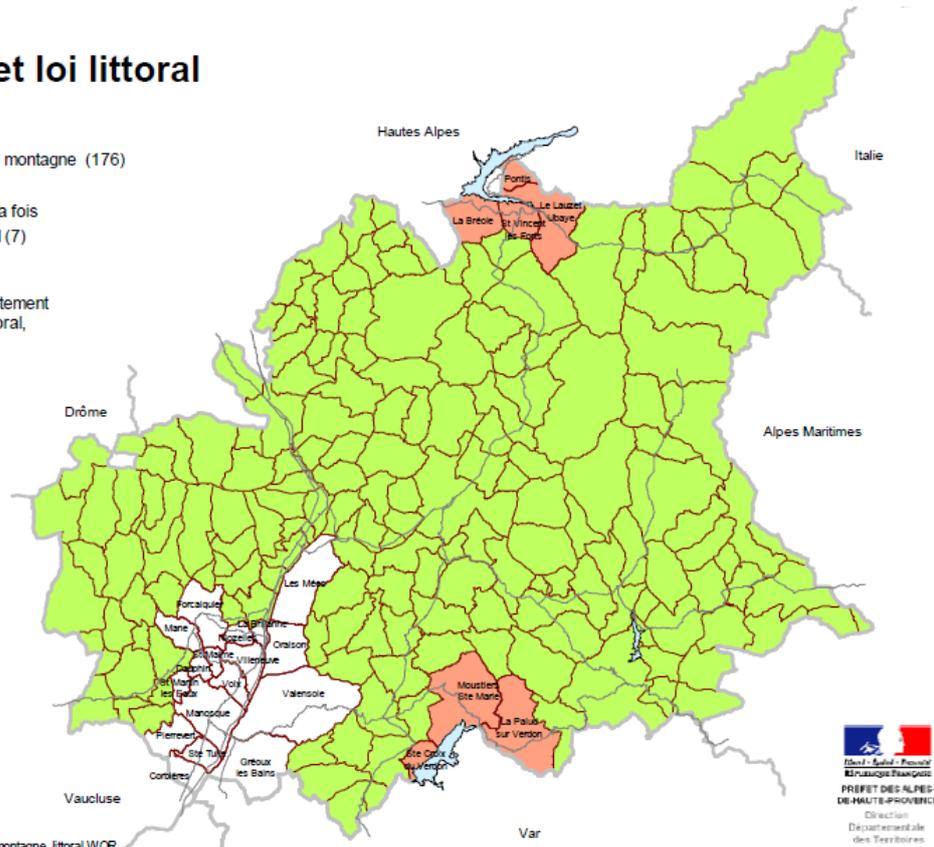
- Communes où s'applique la loi montagne (176)
- Communes où s'appliquent à la fois la loi montagne et la loi littoral (7)

Il n'y a que 17 communes du département ne sont concernées ni par la loi littoral, ni par la loi montagne.



Echelle : 1cm = 6 km en A4

Sources : IGN BD Cartho - DDT  
Réalisation DDT / SDT / AA - 2/08/2011 - loi\_montagne\_littoral.WOR



La loi Montagne relative au développement et à la protection de la montagne tente d'établir un équilibre entre le développement et la protection de la montagne. A cet effet, la liste de ces objectifs est la suivante :

- ❖ faciliter l'exercice de nouvelles responsabilités par les collectivités et les organisations montagnardes dans la définition et la mise en œuvre de la politique de la montagne et des politiques de massifs ;
- ❖ engager l'économie de la montagne dans des politiques de qualité, de maîtrise de filière, de développement de la valeur ajoutée et rechercher toutes les possibilités de diversification ;
- ❖ participer à la protection des espaces naturels et des paysages et promouvoir le patrimoine culturel ainsi que la réhabilitation du bâti existant ;
- ❖ assurer une meilleure maîtrise de la gestion et de l'utilisation de l'espace montagnard par les populations et collectivités de montagne ;
- ❖ réévaluer le niveau des services en montagne, assurer leur pérennité et leur proximité par une généralisation de la contractualisation des obligations.

En France, la loi montagne définit les zones de montagne comme étant des communes ou parties de communes où l'utilisation de l'espace implique des investissements onéreux dus : soit à des conditions climatiques très difficiles dû à l'altitude ; soit à la présence, à une altitude moindre, dans la majeure partie du territoire, de fortes pentes telles que la mécanisation ne soit pas possible ou nécessite l'utilisation d'un matériel très onéreux ou encore à la combinaison des deux facteurs. Chaque zone est

délimitée par un arrêté ministériel. La loi reconnaît 7 massifs en France : Jura, Vosges, Alpes du Nord, Alpes du Sud, Corse, Massif central et Pyrénées.

Différents dispositifs de la loi Montagne participent à la protection du patrimoine naturel et culturel :

- en définissant une spécificité naturelle et culturelle propre à chaque massif et en la valorisant,
- en maîtrisant l'urbanisme : construction en continuité ou en hameau nouveau intégré, non constructibilité dans certain cas,
- en maîtrisant et en contrôlant le développement touristique grâce à la création d'UTN (Unité Touristique Nouvelle).

L'ensemble du territoire de Castellane s'inscrit dans l'air d'application de la Loi Montagne. La commune répond dans sa totalité aux exigences du classement au titre de la loi n°85-3 du 9 janvier 1985. Elle fait patrie du massif des Alpes, et ce, par décret n° 2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs.

## **1.8 CONCLUSION**

Ce projet d'extension du camping indigo « Gorges du Verdon » s'inscrit ainsi dans le contexte de la commune de Castellane, commune présentant une fréquentation touristique historique et proche d'une typologie de commune du littoral : principalement concentrée sur 2 mois d'été, avec une surfréquentation de l'hébergement de plein air (qui représente à Castellane 92% des lits marchands), mais parfois aussi un retard de considération des nouvelles demandes éco-touristiques.

La commune bénéficie aussi des retombées fiscales et d'une partie de retombées économiques de ce tourisme, qui favorise notamment l'emploi et le cadre de vie, ainsi qu'un dynamisme certain (associations, population, ...). Pour autant, cette collectivité de 1500 habitants doit faire face à la gestion de l'afflux d'une population touristique importante (10650 lits touristiques recensés) sur une période courte : elle s'est dotée d'infrastructures qui lui permettent d'absorber les pics et qui fonctionnent correctement aujourd'hui, ainsi que de documents d'urbanisme qui fixent le cadre des développements.

Enfin, elle est au cœur d'un environnement naturel exceptionnel : Parc Naturel Régional du Verdon et en entrée de ses célèbres Gorges (actuellement en cours de classement en Grand Site de France), dans la Réserve Naturelle géologique de Haute-Provence, avec des périmètres de protection tels que ZNIEFF de type I et II, Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation, Sites d'intérêt communautaire et Zone de Protection Spéciale...

Le projet a donc l'obligation de tenir compte de ces nombreux enjeux. Il cherchera à répondre à la demande de nouvelles formes de tourisme de plein air, plus proches de la nature, à s'appuyer sur les patrimoines remarquables, à jouer le jeu de l'ancrage local et à minimiser ses impacts, voire à viser la réversibilité.

C'est cette démarche qui se veut exemplaire sur certains aspects, qui sera développée dans la partie suivante du dossier.

